

**DIAGNOSTIC
SECTORIEL
SUR LA PÊCHE
SPORTIVE
DU SAUMON
AU QUÉBEC**

**DIAGNOSTIC SECTORIEL SUR LA PÊCHE SPORTIVE
DU SAUMON AU QUÉBEC**

**DIAGNOSTIC SECTORIEL SUR LA PÊCHE SPORTIVE
DU SAUMON AU QUÉBEC**

PRÉSENTÉ AU

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

PAR

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)

JUILLET 2011

Ce travail a été financé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du volet « Relève et mise en valeur » du Programme Acquisition de connaissances et mise en valeur de la ressource faunique (réinvestissement dans le secteur de la faune).

.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)

Président	:	Yvon Côté, biologiste
Directeur	:	Michel Jean, juriste
Chargée de dossier	:	Amélie Dussault, biologiste
Pêcheurs experts	:	André Baril
	:	Claude Hamel
	:	Pierre Manseau
	:	Ghyslain Provençal
Collaboration spéciale	:	François Caron, biologiste, consultant

Améo

Président	:	Jevto Dedijer
Rédactrice en chef	:	Valérie Giffard, M.A.

Référence à citer :

AMEO-FQSA. 2011. *Diagnostic sectoriel sur la pêche sportive du saumon au Québec*. Rapport présenté au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 127 p.

TABLE DES MATIÈRES

Page

LISTE DES GRAPHIQUES	VIII
LISTE DES TABLEAUX	X
LISTE DES ACRONYMES	XI
INTRODUCTION	1
MISE EN CONTEXTE	1
OBJECTIFS ET STRUCTURE DU RAPPORT	2
MÉTHODOLOGIE	3
CHAPITRE 1 HISTORIQUE DE LA PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON AU QUÉBEC	5
1.1 DE LA PÊCHE D'ALIMENTATION À LA PÊCHE SPORTIVE	5
1.2 ÉVOLUTION DE LA PÊCHE SPORTIVE : D'ÉLITISME À DÉMOCRATISATION	6
1.3 LES RÉSERVES DE PÊCHE AU SAUMON : 1945-1976.....	7
1.4 LES POURVOIRIES DE PÊCHE AU SAUMON : 1960-1980	7
1.5 LES ZECS-SAUMON : DE 1980 À AUJOURD'HUI	8
CONCLUSION PARTIELLE	9
CHAPITRE 2 CONSIDÉRATIONS D'ORDRE BIOLOGIQUE À L'ÉGARD DU POTENTIEL HALIEUTIQUE	11
2.1 SITUATION MONDIALE DU SAUMON ATLANTIQUE	11
2.2 SITUATION DU SAUMON SAUVAGE AU QUÉBEC	14
2.2.1 RÉCOLTE TOTALE DE SAUMONS	14
2.2.2 ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DES GRANDS ET DES PETITS SAUMONS	16

2.2.3	MONTAISON EN RIVIÈRE.....	17
2.3	ÉVOLUTION DE LA PÊCHE SPORTIVE AU QUÉBEC	18
2.3.1	LA RÉCOLTE.....	19
2.3.2	LA FRÉQUENTATION À L'ÉCHELLE DES RIVIÈRES.....	20
2.3.2.1	LA FRÉQUENTATION EN FONCTION DES MONTAISONS	21
2.3.3	SUCCÈS DE PÊCHE.....	24
2.3.3.1	LE SUCCÈS DE PÊCHE PAR RÉGION.....	25
2.3.3.2	LE SUCCÈS DE PÊCHE PAR RIVIÈRE	26
2.4	ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE ET GESTION BIOLOGIQUE.....	27
2.4.1	RÈGLEMENTATION À CARACTÈRE BIOLOGIQUE	27
2.4.1.1	OBLIGATION DE PÊCHE À LA MOUCHE	27
2.4.1.2	IMPOSITION DE QUOTA SAISONNIER ET QUOTIDIEN PAR PÊCHEUR ..	27
2.4.1.3	LES SAISONS DE PÊCHE	28
2.4.2	PLAN DE GESTION DE L'EXPLOITATION	28
2.5	AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES À DES FINS HALIEUTIQUES	29
2.6	SOUTIEN DES STOCKS PAR L'ENSEMENCEMENT	30
2.7	INTRODUCTION DE SALMONIDÉS NON INDIGÈNES.....	30
	CONCLUSION PARTIELLE	31
 CHAPITRE 3 L'OFFRE DE PÊCHE, LE PRODUIT PÊCHE, LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON.....		33
3.1	LA NOTION DE DROITS DE PÊCHE : DROITS PRIVÉS, DROITS PUBLICS, AFFECTATION TERRITORIALE DU DOMAINE PUBLIC	34
3.1.1	DROITS PRIVÉS ET DROITS PUBLICS DE PÊCHE.....	34
3.1.2	L'AFFECTATION TERRITORIALE DU DOMAINE PUBLIC	34
3.2	LE DOMAINE PRIVÉ.....	35
3.2.1	PROPRIÉTÉS PRIVÉES.....	35
3.2.1.1	CLUBS PRIVÉS.....	35
3.2.1.2	PROPRIÉTÉS PRIVÉES RÉGIÉS PAR LES ARTICLES 36 ET 37	36

3.3	LE DOMAINE PUBLIC	37
3.3.1	TERRITOIRES EXPLOITÉS SOUS LA FORMULE DE POURVOIRIE.....	37
3.3.1.1	POURVOIRIES AVEC DROITS EXCLUSIFS (PADE)	38
3.3.1.2	POURVOIRIES SANS DROITS EXCLUSIFS (PSDE)	38
3.3.2	RÉSERVES FAUNIQUES	43
3.3.3	ZONES D’EXPLOITATION CONTRÔLÉES (ZECS)	45
3.3.4	RIVIÈRES PUBLIQUES SANS AFFECTATION TERRITORIALE	49
3.3.5	SERVICES DE GUIDES	49
3.4	ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE	50
3.4.1	OBLIGATION D’ACQUÉRIR UN PERMIS DE PÊCHE	51
3.4.2	OBLIGATION D’OBTENIR UN DROIT D’ACCÈS À LA PÊCHE	51
3.4.3	TIRAGE AU SORT ET RÉSERVATIONS	51
	CONCLUSION PARTIELLE	52
CHAPITRE 4	LA CLIENTÈLE « PÊCHEURS » ET LA DEMANDE DE PÊCHE	54
4.1	CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE	54
4.1.1	PROFIL « ÂGE ET SEXE » DES PÊCHEURS DE SAUMON.....	54
4.1.2	PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES PÊCHEURS.....	56
4.1.2.1	PÊCHEURS RÉSIDENTS	56
4.1.2.2	PÊCHEURS NON RÉSIDENTS	57
4.1.3	CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	57
4.2	LES DIFFÉRENTES EXPRESSIONS DE LA DEMANDE	59
4.2.1	VENTE DE PERMIS DE PÊCHE.....	59
4.2.2	VENTES DE PERMIS DE PÊCHE AU SAUMON.....	60
4.2.2.1	VENTE DES PERMIS DE REMISE À L’EAU	62
4.2.3	LE NOMBRE DE JOURS-PÊCHE.....	64
4.2.3.1	VARIATION RÉGIONALE DE LA FRÉQUENTATION	64
4.3	OPINIONS ET PRÉFÉRENCES DES PÊCHEURS	66
4.3.1	LE DEGRÉ DE SATISFACTION À L’ÉGARD DE LA PÊCHE AU QUÉBEC	66
4.3.2	LES MOTIFS D’INSATISFACTION ET D’ABANDON DE L’ACTIVITÉ.....	67

4.3.3	LES PRÉFÉRENCES DES PÊCHEURS	69
4.3.3.1	LE TYPE DE TERRITOIRE FRÉQUENTÉ	70
4.3.3.2	LES RIVIÈRES LES PLUS FRÉQUENTÉES.....	70
4.3.3.3	LES CRITÈRES DE CHOIX D'UNE RIVIÈRE.....	71
4.4	CONTEXTE DE LA PRATIQUE DE LA PÊCHE AU SAUMON ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ.....	72
4.4.1	INITIATION À LA PÊCHE AU SAUMON	73
4.4.2	URBANISATION ET ÉVOLUTION DES CENTRES D'INTÉRÊT.....	73
4.5	LA PROMOTION DE LA PÊCHE AU SAUMON.....	74
4.5.1	LES AXES D'INTERVENTION	75
4.5.1.1	FIDÉLISER LA CLIENTÈLE EXISTANTE ET RÉINTÉRESSER LES DÉCROCHEURS	75
4.5.1.2	RECHERCHER DE NOUVELLES CLIENTÈLES.....	76
4.5.1.3	DÉMYTHIFIER LA PÊCHE AU SAUMON	76
4.5.2	LES ACTIVITÉS THÉMATIQUES DE PROMOTION DE LA PÊCHE.....	78
4.5.3	LES SOURCES D'INFORMATION.....	80
4.5.4	ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LA PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON	81
	CONCLUSION PARTIELLE	83
CHAPITRE 5	SYNTHÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE LIÉE À L'OFFRE ET À LA DEMANDE DE PÊCHE AU SAUMON.....	86
5.1	CONSTATS SUR L'HISTOIRE ET LA CULTURE QUÉBÉCOISES.....	86
5.1.1	DES ACQUIS HISTORIQUES ET CULTURELS REMIS EN QUESTION.....	86
5.1.2	UNE GESTION DU TERRITOIRE ET DE LA RESSOURCE À RECONSIDÉRER. 86	
5.2	CONSTATS SUR LA RESSOURCE ET À SON EXPLOITATION	87
5.2.1	UNE RESSOURCE FAIBLE, MAIS STABILISÉE.....	87
5.2.2	L'EXPANSION DES SALMONIDÉS NON INDIGÈNES, UNE MENACE ÉCOLOGIQUE	87
5.2.3	LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES RESSOURCES NATURELLES	88

5.3	CONSTATS LIÉS À L'OFFRE DE PÊCHE ET À LA GESTION DE L'OFFRE	88
5.3.1	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU « PRODUIT PÊCHE AU SAUMON » :	
	COMPLEXE, COÛTEUX, HORS DE PORTÉE	88
5.3.1.1	MAÎTRISER LA TECHNIQUE DE LA PÊCHE À LA MOUCHE	88
5.3.1.2	APPRENDRE À PÊCHER EN RIVIÈRE	88
5.3.1.3	ACQUÉRIR UN ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ	89
5.3.1.4	ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES RIVIÈRES À SAUMON	89
5.3.1.5	COURTE DURÉE DE LA SAISON DE PÊCHE	89
5.3.1.6	UNE ACTIVITÉ POUR L'ÉLITE	89
5.3.1.7	UNE OCCASION DE CONTACT AVEC LA NATURE PLUTÔT QUE LA CAPTURE D'UN QUOTA DE PRISE	90
5.3.1.8	POPULARITÉ CROISSANTE DU PERMIS DE REMISE À L'EAU	90
5.3.1.9	UNE RÉGLEMENTATION TRÈS COMPLIQUÉE POUR LE PÊCHEUR NOVICE	90
5.3.1.10	IMAGE DE LA PÊCHE AU SAUMON ET INTÉRÊTS DES JEUNES	90
5.3.1.11	COÛT DE LA PÊCHE AU SAUMON	91
5.3.1.12	COÛT DES PERMIS POUR LES PÊCHEURS RÉSIDENTS	91
5.3.1.13	DROITS D'ACCÈS À LA PÊCHE AU SAUMON	91
5.3.2	LES ENTREPRISES DE SERVICES	91
5.3.2.1	CLUBS DE PÊCHE PRIVÉS	91
5.3.2.2	POURVOIRIES	92
5.3.2.2.1	ENCADREMENT LÉGAL	92
5.3.2.2.2	DÉVELOPPEMENT DES POURVOIRIES SANS DROIT EXCLUSIF	92
5.3.2.2.3	ACCESSIBILITÉ ACCRUE AU TERRITOIRE DU NORD-DU-QUÉBEC	92
5.3.2.3	ZECs ET RÉSERVES DE PÊCHE AU SAUMON	93
5.3.2.3.1	CONFUSION DES CONCEPTS ZECs ET RÉSERVES	93
5.3.2.3.2	VIE ASSOCIATIVE DES ORGANISMES GESTIONNAIRES EN DÉCLIN	93
5.3.2.3.3	SITUATION FINANCIÈRE DIFFICILE DE CERTAINS GESTIONNAIRES	93
5.3.2.3.4	NÉCESSITÉ DE TROUVER DES REVENUS ADDITIONNELS	94
5.3.2.3.5	INIQUITÉ DU PARTAGE DES FRAIS DE GESTION	94

5.3.2.4	TERRITOIRES À ACCÈS LIBRE	94
5.3.2.5	GUIDES DE PÊCHE AU SAUMON	95
5.3.3	PARTAGE DES DROITS DE PÊCHE SUR LE DOMAINE PUBLIC	95
5.3.4	INDUSTRIE RÉCRÉOTOURISTIQUE.....	95
5.4	CONSTATS SUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PÊCHEURS (DEMANDE)	96
5.4.1	LES CARACTÉRISTIQUES ET HABITUDES DE LA CLIENTÈLE	96
5.4.1.1	STABILITÉ DE LA CLIENTÈLE ET DE LA PRATIQUE DE PÊCHE	96
5.4.1.2	PÊCHEURS RÉSIDENTS ET NON RÉSIDENTS.....	96
5.4.1.3	FEMMES ET PÊCHE AU SAUMON	96
5.4.1.4	DIMINUTION DU NOMBRE DE PÊCHEURS DE SAUMON	96
5.4.1.5	VIEILLISSEMENT DES PÊCHEURS DE SAUMON	97
5.4.1.6	MANQUE DE RELÈVE	97
5.4.1.7	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PÊCHEURS	97
5.4.1.8	EXODE DES JEUNES VERS LES GRANDS CENTRES	97
5.4.1.9	« PÊCHEURS DÉCROCHEURS »	98
5.4.1.10	URBANISATION ET RYTHME DE VIE.....	98
5.4.1.11	CONCENTRATION DE LA PÊCHE SUR QUELQUES RIVIÈRES.....	98
5.4.2	PERCEPTION DES PÊCHEURS À L'ÉGARD DE LA PÊCHE AU SAUMON.....	99
5.4.2.1	TIRAGE PRÉSAISON.....	99
5.4.2.2	LE TIRAGE PRÉSAISON, UNE SOURCE DE REVENUS	99
5.4.2.3	DÉVELOPPEMENT DU BASSIN DE CLIENTÈLE NON RÉSIDENTE.....	99
5.4.3	DIVISION DANS LE MONDE DES SAUMONNIERS	100
CHAPITRE 6	DIAGNOSTIC SECTORIEL ET CHOIX STRATÉGIQUES	101
6.1	ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE	101
6.1.1	PRÉSENTATION DES FORCES	102
6.1.2	PRÉSENTATION DES FAIBLESSES.....	103
6.2	ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE	104
6.2.1	PRÉSENTATION DES OPPORTUNITÉS	105

6.2.2	PRÉSENTATION DES MENACES	105
6.3	LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	106
6.3.1	COUPLE « OPPORTUNITÉS-FORCES »	108
6.3.2	COUPLE « OPPORTUNITÉS-FAIBLESSES »	108
6.3.3	COUPLE « MENACES-FORCES »	109
6.3.4	COUPLE « MENACES-FAIBLESSES »	109
6.4	PRIORISATION DES ORIENTATIONS.....	110
CONCLUSION	114
GLOSSAIRE	117
RÉFÉRENCES	119
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		119
PÉRIODIQUES		121
SOURCES INTERNET.....		121
AUTRES SOURCES		122
ANNEXE A	123

LISTE DES GRAPHIQUES

	<i>Page</i>
GRAPHIQUE 1 – CAPTURES DE SAUMONS ATLANTIQUES DANS LE MONDE.....	12
GRAPHIQUE 2 – ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DE SAUMONS AU QUÉBEC, 1984-2010 ...	15
GRAPHIQUE 3 – ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DE MADELEINEAUX ET DE GRANDS SAUMONS AU QUÉBEC, 1984-2010	17
GRAPHIQUE 4 – NOMBRE DE SAUMONS DE RETOUR EN RIVIÈRE (MONTAISONS) POUR LES ZONES DU SUD DU SAINT-LAURENT, 1984-2010.....	18
GRAPHIQUE 5 – RÉCOLTE DE SAUMONS EN PÊCHE SPORTIVE AU QUÉBEC, 1984-2010.....	19
GRAPHIQUE 6 – FRÉQUENTATION (JOURS-PÊCHE) SUR LES PRINCIPALES RIVIÈRES EN 2010.....	20
GRAPHIQUE 7 – ÉVOLUTION DES MONTAISONS, DU NOMBRE DE JOURS-PÊCHE ET DE LA RÉCOLTE DE SAUMON (1984-2010).....	22
GRAPHIQUE 8 – RELATION ENTRE LA MONTAISON (NOMBRE DE SAUMONS) ET LA FRÉQUENTATION (JOURS-PÊCHES) DES ZONES Q1 À Q3, 1984-2010.....	22
GRAPHIQUE 9 – VARIATION DE LA FRÉQUENTATION EN FONCTION DE LA MONTAISON, RIVIÈRES MATAPÉDIA, MATANE, BONAVENTURE ET DE LA TRINITÉ, 1984-2010.....	23
GRAPHIQUE 10 – VENTILATION PAR ZONE SALMONICOLE DU SUCCÈS DE PÊCHE (NOMBRE DE SAUMONS PAR JOUR-PÊCHE) EN 2010	25
GRAPHIQUE 11 – SUCCÈS DE PÊCHE SUR LES RIVIÈRES LES PLUS FRÉQUENTÉES	26
GRAPHIQUE 12 – DISTRIBUTION DE L'ÂGE DES PÊCHEURS DE SAUMON EN 2003	54
GRAPHIQUE 13 – COMPARAISON DE DEUX GROUPES D'ÂGE DE PÊCHEURS DE SAUMON ENTRE 1993 ET 2003	55
GRAPHIQUE 14 – RÉGION D'ORIGINE DES PÊCHEURS RÉSIDENTS.....	57
GRAPHIQUE 15 – NOMBRE DE PERMIS VENDUS AUX PÊCHEURS RÉSIDENTS	59
GRAPHIQUE 16 – NOMBRE DE PERMIS ANNUELS VENDUS AUX PÊCHEURS NON RÉSIDENTS.....	60

GRAPHIQUES 17 ET 18 – VENTE DE PERMIS (NOMBRE) DE PÊCHE AU SAUMON, 1990-2010.....	61
GRAPHIQUE 19 – VENTES DE PERMIS (NOMBRE) DE REMISE À L’EAU	63
GRAPHIQUE 20 – JOURS-PÊCHE (SAUMON) ENREGISTRÉS AU QUÉBEC, 1984-2010 ...	64
GRAPHIQUE 21 – FRÉQUENTATION EN PÊCHE SPORTIVE (JOURS-PÊCHE),1984-2010 .	65
GRAPHIQUE 22 – FRÉQUENTATION DES TROIS ZONES AU SUD DU SAINT-LAURENT, 1984-2010.....	66
GRAPHIQUE 23 – MOTIFS D’ABANDON DE LA PÊCHE AU SAUMON.....	68
GRAPHIQUE 24 – TYPE DE TERRITOIRE PRÉFÉRÉ POUR LA PÊCHE AU SAUMON ATLANTIQUE	70
GRAPHIQUE 25 – RIVIÈRES PRÉFÉRÉES POUR LA PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON ATLANTIQUE.....	71
GRAPHIQUE 26 – CRITÈRES INFLUENÇANT LE CHOIX D’UNE RIVIÈRE.....	72
GRAPHIQUE 27 – SOURCES D’INFORMATION UTILISÉES POUR PLANIFIER LA PÊCHE AU SAUMON	81

LISTE DES TABLEAUX

	<i>Page</i>
TABLEAU 1 – POURVOIRIES AVEC OU SANS DROITS EXCLUSIFS ET RIVIÈRES À SAUMON	39
TABLEAU 2 – RÉSERVES FAUNIQUES SUR RIVIÈRES À SAUMON ET ORGANISMES GESTIONNAIRES.....	44
TABLEAU 3 – ZECS-SAUMON ET RIVIÈRES	47
TABLEAU 4 – REPRÉSENTATION GRAPHIQUE D’UNE MATRICE DE CONFRONTATION.....	107
TABLEAU 5 – RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC	123

LISTE DES ACRONYMES

CGRMP	La Corporation de Gestion des Rivières Matapédia et Patapédia
CIEM/ICES	Commission internationale pour l'exploration de la mer/ International Council for the Exploration of the Sea
ENAP	École nationale d'administration publique
FGRSQ	Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec
FPQ	Fédération des Pourvoiries du Québec
FQGZ	Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (Zecs Québec)
FQSA	Fédération québécoise pour le saumon atlantique
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LCMF	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OCSAN	Organisation pour la Conservation du saumon de l'Atlantique Nord
OEDQ	Éditeur officiel du Québec
PADE	Pourvoirie avec droits exclusifs
PASE	Pourvoirie sans droits exclusifs
PDES	Programme de développement économique du saumon
RPQ	Règlement de pêche du Québec
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SWOT	S trengths, W eaknesses, O pportunities, T hreats
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

INTRODUCTION

MISE EN CONTEXTE

Au Québec, la pratique de la pêche sportive du saumon sur les rivières du domaine public est généralement contrôlée par des organismes communautaires ou par des organismes privés, selon le cas, et tarifée à l'usage. Il s'agit d'une situation assez unique en Amérique du Nord, puisque dans la plupart des provinces canadiennes autres que le Québec et le Nouveau-Brunswick, de même que dans les états américains, l'accès aux territoires publics de pêche sportive est libre, c'est-à-dire qu'on ne contrôle pas le nombre de pêcheurs exerçant l'activité de pêche et qu'il n'y a pas d'autre coût d'accès que celui du permis de pêche payable à l'autorité gouvernementale concernée.

Ainsi, dans la majorité des cas, la pêche sportive du saumon en rivière est exploitée soit par des associations à but non lucratif possédant un caractère d'intérêt public, soit par des personnes ou des entreprises privées qui détiennent, par voie de délégation légale, l'autorisation d'exploiter et même de contrôler l'exercice du droit de pêche sur une partie du domaine de l'État.

Nonobstant cette règle générale, il existe un certain nombre de rivières à accès libre, mais elles sont situées, la plupart du temps, dans les régions éloignées des grands centres de population. Il existe aussi des tronçons de rivières à saumon sur lesquels l'État a cédé ses droits de pêche à des personnes physiques ou morales et qui, de ce fait, les possèdent privément en « propriété pleine et entière ».

Depuis le milieu des années 1990, le réseau des associations à but non lucratif d'intérêt public et, à un moindre degré, celui des entreprises privées de pêche au saumon vivent une situation critique devenue chronique. L'une des causes de cette situation est apparemment la même pour les deux types d'organismes,

c'est-à-dire la faible abondance de la ressource. En effet, les stocks de saumons ont connu une diminution importante depuis le milieu des années 1990, ce qui affecte nécessairement l'offre de pêche sportive et même la demande exprimée par les pêcheurs pour l'exercice de cette activité.

Chacun des deux réseaux d'offre de pêche connaît aussi son lot spécifique de difficultés. Un grand nombre d'associations de pêcheurs vivent un problème chronique de rentabilité. Quant aux entreprises du réseau privé, plusieurs d'entre elles invoquent plutôt un manque d'accès aux territoires de pêche, ce qui limite, semble-t-il, leurs possibilités de développement. Par ailleurs, une certaine forme de compétition entre les deux réseaux est de plus en plus apparente.

Dans ce contexte, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), qui regroupe toute personne ou tout organisme intéressé à la conservation du saumon et à sa pêche sportive, a voulu documenter davantage cette situation de crise chronique en recherchant les causes et en déterminant les choix stratégiques possibles qui permettraient de corriger la situation décrite ci-haut.

OBJECTIFS ET STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent document vise à établir un bilan de situation sur la pratique de la pêche au saumon au Québec. Par analogie avec le marché de consommation de biens et services, on dirait « poser le diagnostic offre/demande pour la pêche sportive du saumon ». Les objectifs principaux de ce rapport sont :

1. Définir les différentes formes d'accès à la pêche au saumon (l'offre et le produit);
2. identifier les groupes de pêcheurs et leurs besoins (les clientèles et leurs demandes);
3. identifier les problématiques liées :
 - à l'offre et à la demande;
 - au réseau des entreprises de services;
 - à l'encadrement de gestion.

Le rapport comprend six chapitres. Les chapitres 1 et 2 décrivent les contextes historique et biologique du secteur saumon. Les chapitres 3 et 4 décrivent la situation de l'offre et de la demande. Les chapitres 5 et 6 font la synthèse des éléments de problématique soulevés dans les chapitres précédents et dressent le portrait des choix stratégiques possibles pour améliorer la gestion du secteur saumon et faire face aux défis de l'avenir.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport emprunte trois avenues méthodologiques différentes.

Tout d'abord, la cueillette d'information a été réalisée par la recension des documents écrits pertinents relatifs au sujet. Le rapport repose entièrement sur l'information contenue dans différents rapports et documents disponibles soit dans les bibliothèques, soit auprès des organisations liées au saumon. Le texte du rapport fait référence aux auteurs des ouvrages consultés au fur et à mesure de leur utilisation. La liste exhaustive des ouvrages consultés apparaît à la section « Références » de ce rapport.

Ensuite, le diagnostic et l'analyse stratégique ont été synthétisés sous forme d'une matrice **SWOT**, un acronyme pour **S**trengths (forces), **W**eaknesses (faiblesses), **O**pportunities (opportunités), **T**hreats (menaces). Dans un premier temps, le tableau des forces et des faiblesses du secteur « pêche sportive du saumon » a été dressé, puis celui des opportunités et des menaces présentes dans l'environnement externe de ce même secteur d'activité. Graphiquement, la matrice SWOT se présente souvent sous forme d'un tableau à quatre cellules qui mettent en lien les opportunités et les menaces (en ordonnée) en fonction des forces et des faiblesses (en abscisse) de manière à obtenir quatre couples : « opportunités-forces », « opportunités-faiblesses », « menaces-forces », « menaces-faiblesses ». Dans ce rapport, une représentation graphique simplifiée a été utilisée.

Finalement, la validation des éléments de problématique, les énoncés inscrits dans la matrice SWOT et le choix des orientations ont été effectués par l'équipe de rédaction lors d'une séance de remue-méninges. Un groupe de pêcheurs avertis a également été consulté afin d'obtenir leur point de vue sur ce rapport.

CHAPITRE 1 HISTORIQUE DE LA PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON AU QUÉBEC

1.1 DE LA PÊCHE D'ALIMENTATION À LA PÊCHE SPORTIVE

Depuis des milliers d'années, la pêche au saumon atlantique fait partie du mode de vie des peuples qui ont habité le Québec (Beaudin et Côté, 2008). Le saumon a d'abord constitué une ressource alimentaire pour les peuples autochtones ainsi que pour les habitants des colonies française et anglaise. Sa pêche au filet a donné lieu à un produit d'alimentation qui s'est acquis une importante valeur commerciale auprès des métropoles européennes ou de villes américaines.

Sous le régime français, des droits de pêche exclusifs ont été concédés par le roi de France à des seigneurs ou à des compagnies d'associés mandatés pour développer le territoire. D'importantes pêches au filet à vocation alimentaire ont été faites pour l'approvisionnement du marché local, mais aussi en vue d'exportations commerciales vers la métropole française.

Sous le régime anglais, la tradition de la pêche au filet à des fins commerciales a pris une importante expansion et s'est étendue sur l'ensemble du territoire du Québec. Toutefois, dès cette époque, la perception de la pêche au saumon a commencé à changer et l'on a vu des aristocrates anglais et des soldats britanniques, en garnison à Québec, pêcher le saumon à la ligne dans un but récréatif, une pratique qu'ils avaient apportée de leur contrée d'origine.

Au milieu du 19^e siècle, les autorités gouvernementales se sont inquiétées de la diminution des stocks de saumon et ont vu la nécessité de restreindre l'exploitation abusive de la ressource par la pêche au filet et d'éviter les pratiques industrielles néfastes à l'habitat du saumon en rivière. L'année 1858 a vu apparaître les premiers textes législatifs canadiens visant la protection de la ressource piscicole.

De nos jours, la pêche commerciale du saumon est bannie au Québec et presque partout ailleurs en Amérique du Nord. Deux groupes d'utilisateurs se partagent désormais la ressource : les Autochtones, en vertu de leurs droits ancestraux, et les pêcheurs sportifs. La pêche autochtone est régie par le biais d'ententes *ad hoc* avec chacune des communautés concernées, tandis que la pêche sportive est assujettie à une réglementation stricte et à des modalités d'accès contrôlé.

1.2 ÉVOLUTION DE LA PÊCHE SPORTIVE : D'ÉLITISME À DÉMOCRATISATION

La pêche sportive du saumon, une pratique populaire importée d'Europe, a été encouragée par le gouvernement du Québec dès la fin du 19^e siècle. L'octroi de droits exclusifs à de petits groupes fortunés profitait aux coffres de l'État alors même que les Québécois ne portaient pas attention à cette activité.

La pêche à la ligne est ensuite devenue de plus en plus populaire. Le gouvernement, afin de protéger les populations de poissons, a adopté, en 1885, un acte facilitant la formation de clubs privés. Ces clubs ont aidé à faire observer les lois et règlements sur la protection de la faune et ont contribué au développement du réseau routier. De plus, la location de « rivières de la Couronne » à des corporations privées a permis au gouvernement de retirer d'importants revenus de rente annuelle.

Puis les mentalités ont changé. La population a désiré qu'on lui reconnaisse un droit d'accès aux rivières pour y pratiquer la pêche. Le gouvernement est alors progressivement intervenu pour libéraliser l'accès aux territoires de pêche et à la pratique de la pêche sportive, en priorisant l'accès aux Québécois sans exclure la participation de pêcheurs-touristes.

1.3 LES RÉSERVES DE PÊCHE AU SAUMON : 1945-1976

Malgré la popularité croissante des clubs privés, l'urbanisation et la transformation des valeurs sociétales des Québécois ont fait germer dans les esprits l'idée de l'égalité des chances d'accès aux ressources. Des réserves gouvernementales sont alors venues prendre le relais des clubs de pêche au saumon dont les baux n'étaient plus sollicités par leurs détenteurs. Les premières réserves sur rivière à saumon ont été créées sur les rivières Petite-Cascapédia (1945) et Matane (1962). Ces réserves visaient en priorité le public québécois. En 1971, la rivière Matapédia est venue s'ajouter à la liste des réserves administrées par le gouvernement du Québec. Puis, en 1976, le gouvernement a aboli les baux sur les rivières Dartmouth et de la Trinité et en a confié, à titre expérimental, la gestion à des organismes du milieu avec lesquels il a établi des contrats de service.

1.4 LES POURVOIRIES DE PÊCHE AU SAUMON : 1950-1980

Une autre forme d'accès public au territoire s'est implantée sur les rivières à saumon, soit les entreprises et territoires de pourvoirie. Les territoires de pourvoirie sont des parcelles du domaine public louées à bail à des intérêts privés aux fins d'exploitation commerciale, donc ouvertes à toute catégorie de clients-pêcheurs. Ces territoires sont gérés non pas par le gouvernement lui-même, mais par des entreprises privées qui fonctionnent sur la base d'une économie de libre marché. Même si ces territoires sont ouverts à tous, ils n'ont pas pour vocation principale de favoriser prioritairement l'accès au public québécois et le gouvernement n'exerce pas de contrôle sur les produits offerts par ces entreprises, ni sur leurs coûts. Implicitement, la clientèle des pêcheurs non résidents leur est destinée.

Jusqu'à la fin des années 1970, de plus en plus de réserves et de pourvoiries ont fait leur apparition, remplaçant les clubs privés au fur et à mesure de leur

abandon par leurs propriétaires ou du non-renouvellement des baux par le gouvernement.

1.5 LES ZECS-SAUMON : DE 1980 À AUJOURD'HUI

À la fin des années 1970, la formule des clubs privés n'était plus acceptable socialement. Le gouvernement du Québec était toujours à la recherche de solutions permettant de clore le dossier du « déclubage ». Il n'avait plus les moyens financiers de gérer lui-même les territoires de chasse et de pêche sous forme de réserves. Pour ce qui est des pourvoies, la loi du marché a fait en sorte que la tarification pratiquée par ces entreprises les a rendues inaccessibles au pêcheur à revenu moyen. Par ailleurs, le gouvernement, voulant éviter l'envahissement incontrôlé des territoires fauniques québécois, ne pouvait permettre un libre accès aux territoires de chasse et de pêche. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a mis en place, en 1978, le réseau des zones d'exploitation contrôlées (zecs).

Les zecs sont nées de l'idée de faire participer les chasseurs et les pêcheurs à la gestion des territoires. Dans le cas des rivières à saumon, les premières zecs ont été créées en 1980 sur les rivières York, Grande Rivière, Pabos Nord et Pabos Ouest, Bonaventure, Sainte-Marguerite, Laval et Godbout-Mistassini. De nos jours, le réseau des zecs-saumon comprend 22 territoires gérés par des organismes à but non lucratif.

La pêche sportive du saumon est ainsi devenue partie intégrante de la culture et du mode de vie d'un grand nombre de Québécois. La pêche sur les rivières à saumon a amené le développement de modes de gestion propres au Québec : au plan biologique, la mise en place d'un système de gestion de la ressource dit « rivière par rivière », initié par des scientifiques québécois et reconnu de par le monde; au plan socio-économique, la création de zones d'exploitation contrôlées (les zecs) forme le fleuron de l'approche de gestion de la pêche sportive du saumon au Québec. Cette approche, très novatrice pour le début des années

1980 où elle a été mise en place, est sans nul doute, pour le Québec, l'un des premiers exemples de la nouvelle forme d'administration de la « chose publique » par dévolution de pouvoirs à des organismes du milieu.

Enfin, il importe de mentionner que la pêche sportive du saumon génère des retombées économiques globales de 36,6 millions de dollars par année pour le Québec et entraîne la création de 980 emplois en région (Roche, 2005). Cette activité, en plus de contribuer au PIB de la province, contribue aux trésors fédéral et provincial par le truchement de la fiscalité et de la parafiscalité. Elle est aussi un moteur de création d'emploi non négligeable pour les régions-saumon périphériques dont le taux de chômage se situe entre 6,9 % et 14,8 % (ISQ, 2010). Dans ces mêmes régions, la pêche au saumon constitue un produit d'appel, ou produit vedette, car le saumon est une espèce prisée et recherchée.

Devant ce fait, il n'est pas étonnant de constater que, dans les régions-ressources, la pêche sportive du saumon soit vue de plus en plus non seulement comme une ressource récréative à forte valeur sociale, mais également comme un levier économique créateur d'emploi. Ce phénomène semble en voie de devenir un catalyseur de changement dans la gestion de la pêche au saumon. En outre, ce changement des mentalités est susceptible d'éloigner les gestionnaires de zecs-saumon de la mission d'origine de ces territoires fauniques, c'est-à-dire de faire participer les chasseurs et les pêcheurs à la gestion des territoires et de favoriser prioritairement l'accès au public québécois.

CONCLUSION PARTIELLE

Ce chapitre a permis de constater que la pêche au saumon est intrinsèquement liée à l'histoire et au mode de vie des différents peuples d'Amérique du Nord, autochtones ou européens. Les premiers colons ont d'abord pêché le saumon au filet à des fins alimentaires, puis commerciales. La pêche commerciale du saumon est maintenant chose du passé au Québec. Les seules pêches actuellement autorisées sont les pêches autochtone et sportive.

C'est sous le régime anglais que la pratique de la pêche à la ligne s'est développée puis structurée lorsque le gouvernement a octroyé à l'élite de la société d'alors, par voie de bail de location, des droits de pêche exclusifs. Cela a mené à la formation de clubs privés.

La pêche récréative est longtemps restée l'apanage de cette élite fortunée, mais, au fil du temps et les mentalités évoluant, les Québécois ont eu envie eux aussi d'avoir accès aux rivières pour y pratiquer la pêche au saumon. On a alors assisté à une libéralisation progressive de l'accès aux territoires de pêche.

Les clubs privés de pêche ont peu à peu été remplacés par des modes de gestion de la pêche favorisant l'égalité des chances d'accès de tous les Québécois à la ressource. Parmi ces modes de gestion figurent la création de réserves gouvernementales de pêche au saumon et celle du réseau des zecs-saumon où, fait original, les pêcheurs sont invités à prendre part à la gestion du territoire. On a aussi vu l'apparition de pourvoies établies sur des territoires publics loués à bail à des intérêts privés et fonctionnant sur la base d'une économie de libre marché.

Depuis longtemps donc, la pêche sportive du saumon est indissociable du mode de vie de nombreux Québécois. La pêche au saumon est bien implantée dans les mœurs. Le saumon est devenu une espèce prisée et recherchée qui génère des retombées économiques importantes pour l'industrie touristique des régions-ressources où on le retrouve. Cette pêche récréative est également un moteur de création d'emploi. Le vif intérêt suscité par cette activité a entraîné le développement de modes de gestion propres au Québec dont font partie les zecs et la gestion dite « rivière par rivière ».

CHAPITRE 2 CONSIDÉRATIONS D'ORDRE BIOLOGIQUE À L'ÉGARD DU POTENTIEL HALIEUTIQUE

L'offre et la demande pour la pêche au saumon sont nécessairement conditionnées par l'état de la ressource faunique qui en constitue la base. Une saine gestion des stocks de saumons des rivières du Québec impose que l'on tienne compte de l'exploitation qui est faite de ce poisson tout au long de ses migrations dans le golfe du Saint-Laurent et dans l'Atlantique Nord. Dans ce chapitre, une attention toute particulière sera portée à l'évolution des stocks sauvages de saumons. Il sera aussi question de certaines interventions techniques de bio-ingénierie faites dans le but d'augmenter la productivité des rivières à saumon.

2.1 SITUATION MONDIALE DU SAUMON ATLANTIQUE

Le saumon atlantique, *Salmo salar*, est un poisson migrateur qui vit en eau salée et se reproduit en eau douce. Son aire de répartition naturelle s'étend sur l'est de l'Amérique du Nord, les côtes nord et ouest de l'Europe et la mer Baltique. En Amérique du Nord, ce grand salmonidé fréquente les rivières sur un territoire allant du Connecticut, au sud, à l'Ungava, au nord.

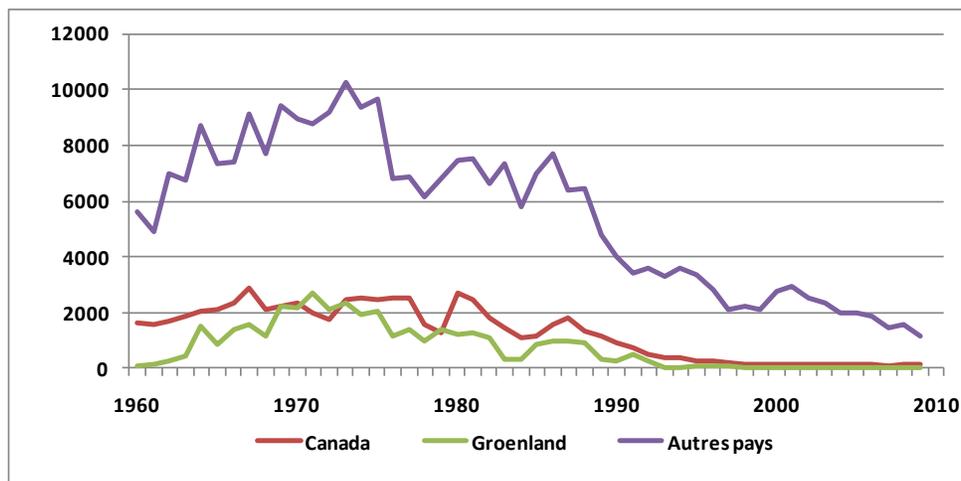
Au fil des siècles, le saumon atlantique a presque entièrement disparu de plusieurs cours d'eau d'Amérique du Nord et d'Europe où il abondait autrefois. En France, par exemple, l'espèce ne se rencontre plus que rarement sur l'ensemble du territoire et la pêche au saumon en rivière est interdite à plusieurs endroits. Hormis quelques rivières et fleuves côtiers, et malgré les efforts de réintroduction, le saumon en France n'a plus qu'une valeur patrimoniale et économique marginale. Ici même en Amérique du Nord, aux États-Unis, il ne reste que quelques rivières abritant des populations naturelles de saumon

atlantique. Il a même été décrété « espèce menacée » par le gouvernement américain.

Lors de leur migration en mer, une partie très importante des saumons d'origine nord-américaine et européenne se retrouve dans les eaux internationales, ce qui a incité les pays concernés à mettre en place l'Organisation pour la Conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), une organisation internationale qui s'intéresse à la gestion de l'espèce. Chaque année, des biologistes provenant de tous les pays producteurs de saumons sauvages sont convoqués pour élaborer un imposant rapport qui contient, entre autres, le bilan de l'exploitation du saumon dans le monde (ICES, 2010).

Pour calculer la récolte du saumon dans le monde, on cumule les statistiques de prises rapportées ou estimées, qu'elles aient été faites par des pêches au filet (les pêcheries commerciales, qui ont toujours cours en Europe), en pêche sportive et dans les pêcheries pratiquées par les autochtones. Les données sont rapportées en tonnes de saumons capturés (Graphique 1).

Graphique 1 – Captures de saumons atlantiques dans le monde (tonnes métriques)



Note : en abscisse les années et en ordonnées les tonnes de saumons
Source : ICES, 2010.

En 2009, le total des prises récoltées s'élevait à 1 300 t, soit 420 t de moins que l'année précédente, 620 t de moins que la moyenne des cinq années précédentes et presque 1000 t de moins que les captures moyennes enregistrées entre 1998 et 2008. La diminution des captures (incluant la pêche en mer) s'observe partout dans le monde, que ce soit au Canada, au Groenland ou dans l'ensemble des autres juridictions. Cette diminution est en grande partie due à l'effet de mesures réglementaires imposées aux pêches afin d'aider à la reconstitution des stocks. Elle est due également à une plus faible abondance du saumon dans l'ensemble de son aire de répartition. Il nous semble ici pertinent de rapporter les conclusions de la Commission internationale pour l'exploration de la mer (CIEM) :

- les captures de saumon dans l'Atlantique Nord sont à leur plus faible niveau (1300 t) depuis que les statistiques sont connues (1960);
- la survie en mer du saumon demeure faible;
- le taux d'exploitation a généralement diminué à la fois pour les madeleineaux et les grands saumons depuis le début de la série de données disponibles;
- malgré les mesures prises pour réduire l'exploitation au cours des dernières années, les stocks de saumon se sont très peu améliorés. Cela serait dû à la constante faiblesse de la survie en mer, attribuable aux effets du climat. Les efforts se poursuivent pour mieux connaître les causes de la mortalité en mer.

C'est donc dans ce contexte que sera abordée l'analyse de l'état des stocks au Québec.

2.2 SITUATION DU SAUMON SAUVAGE AU QUÉBEC

Au Québec, en raison du faible degré d'urbanisation et d'industrialisation des bassins versants des principales rivières à saumon et de l'application de contraintes sévères apportées à la pêche, la répartition du saumon n'a pas été sensiblement modifiée au cours de la période historique. De nombreuses rivières, bien vivantes, abritent des frayères privilégiées pour le saumon atlantique. La province compte 114 rivières à saumon et est considérée comme un extraordinaire territoire de pêche au saumon.

Le Québec se divise en 11 régions salmonicoles que, pour des fins d'analyse, on regroupe ainsi :

- les zones Q1 à Q3 couvrent, au sud du Saint-Laurent, la Baie-des-Chaleurs, l'extrémité de la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent;
- les zones Q5 à Q8 incluent, sur la rive nord du Saint-Laurent, les régions de Québec, du Saguenay, de la Haute et de la Moyenne-Côte-Nord;
- la zone Q9 correspond à la Basse-Côte-Nord;
- la zone Q10 couvre l'île d'Anticosti;
- la zone Q11 se situe en Ungava.

Pour certaines analyses, les zones situées au nord du Saint-Laurent, soit Q5 à Q9 inclusivement, sont regroupées. Les données utilisées aux fins d'analyse proviennent du registre annuel publié par le MRNF, le *Bilan de l'exploitation du saumon au Québec en 2010* (MRNF, 2011).

2.2.1 RÉCOLTE TOTALE DE SAUMONS

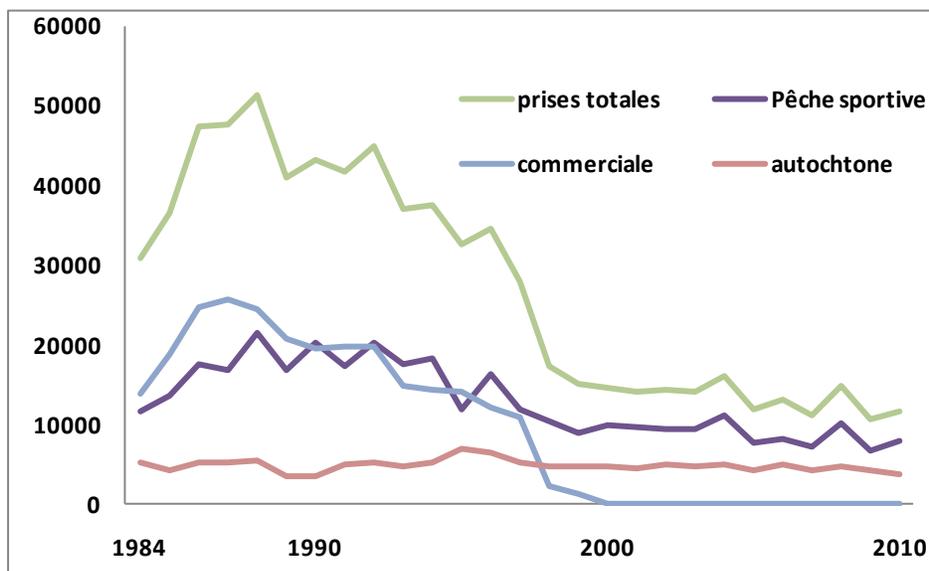
La récolte est compilée en fonction des catégories d'utilisation reconnues dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Par ordre de priorité, cette loi établit une distinction entre les besoins pour la conservation de la

ressource, la pêche pour des fins d'alimentation, aussi appelée pêche autochtone, la pêche sportive et la pêche commerciale (OEDQ, 2011).

Pour analyser les tendances de la récolte, on se reporte à la période de 1984 à 2009, puisque c'est en 1984 qu'ont été introduites les règles restrictives modernes dans la gestion du saumon, soit le contingentement de la récolte par quota à la fois dans les pêches commerciales et sportives (Graphique 2).

Les données pour la pêche autochtone proviennent d'une dizaine de rivières et font souvent l'objet d'une estimation au lieu d'une déclaration complète. De ce fait, elles reflètent moins bien la situation globale des stocks. Les données de pêche sportive et commerciale proviennent des déclarations obligatoires que doivent faire les pêcheurs sportifs et commerciaux. Les quantités de saumons pris en pêche commerciale ne traduisent pas nécessairement l'abondance des stocks puisque cette forme de pêche a été soumise à des restrictions importantes, restrictions qui ont éventuellement mené à son abolition au Québec.

Graphique 2 – Évolution de la récolte de saumons au Québec, 1984-2010



Note : en abscisse les années et en ordonnée le nombre de saumons

La récolte en pêche commerciale, qui se pratiquait en eau salée près des embouchures des rivières des zones Q7 à Q9, était aussi importante que la

récolte en pêche sportive de l'ensemble du Québec jusqu'au milieu des années 1990. Pour faire face à la diminution des retours de saumons, une fermeture graduelle a été imposée. Cela a conduit à la fermeture complète de cette pêcherie en l'an 2000. Conséquemment, les captures totales de saumons sont donc passées de plus de 30 000 par année à moins de 15 000 aujourd'hui.

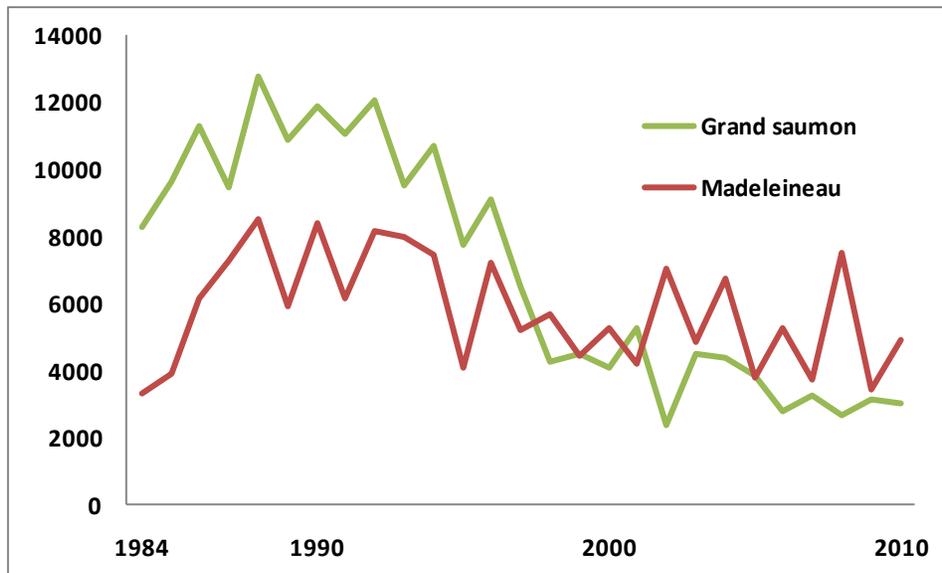
Les pêcheries de saumons au Québec ont donc connu une diminution similaire à celle observée ailleurs dans le monde jusqu'au début de la dernière décennie, et cela pour les mêmes raisons, soit l'effet de réglementations de plus en plus restrictives et de la diminution des stocks. Depuis l'arrêt total de la pêche commerciale en l'an 2000, la récolte, qui ne tient pas compte des saumons remis à l'eau en pêche sportive, s'est à peu près stabilisée.

2.2.2 ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DES GRANDS ET DES PETITS SAUMONS

L'objectif de l'abolition de la pêche commerciale était d'augmenter les montaisons des grands saumons en rivière. En effet, les grands saumons contribuent davantage à la déposition d'œufs dans les frayères que les petits saumons. Ce segment de la population revêt donc une grande importance pour la conservation de la ressource. En outre, une augmentation de la quantité de grands saumons en rivière a aussi une incidence positive sur la pêche sportive qui, selon toutes les évaluations, entraîne une activité économique nettement plus avantageuse que la pêche commerciale. Le Graphique 3 inclut les captures faites en pêche sportive et celles faites par les Autochtones.

Comme on peut le voir, le nombre de grands saumons récoltés a considérablement diminué alors que le nombre de madeleineaux se maintient. Le déclin de la récolte de grands saumons est sans doute la résultante de deux phénomènes : l'imposition grandissante de la remise à l'eau des prises sportives et une plus faible abondance des grands saumons dans les remontées en rivière, phénomène aussi observé au plan international et causé par de faibles taux de survie en mer.

Graphique 3 – Évolution de la récolte de madeleineaux et de grands saumons au Québec, 1984-2010



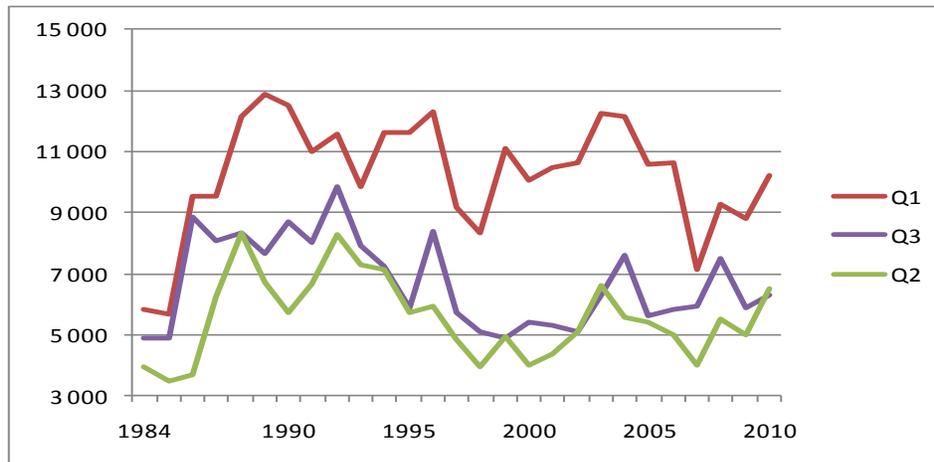
Note : en abscisse les années et en ordonnée le nombre de saumons

2.2.3 MONTAISON EN RIVIÈRE

La montaison des saumons en rivière correspond au nombre total de saumons qui montent en rivière en une année. Cette valeur n'est pas connue pour toutes les rivières du Québec. Toutefois, au sud du Saint-Laurent, l'évaluation de la montaison se fait annuellement depuis plusieurs années et, comme très peu d'exploitation en pêche commerciale a été faite depuis 1984 dans cette région, les montaisons observées reflètent assez bien le portrait général de la situation pour le Québec tout entier (Graphique 4).

De 1984 à 1990, l'augmentation des montaisons a été importante dans les trois zones au sud du Saint-Laurent. Les montaisons ont par la suite diminué sensiblement jusqu'à l'an 2000, puis se sont à peu près maintenues ou ont connu une légère augmentation.

Graphique 4 – Nombre de saumons de retour en rivière (montaisons) pour les zones du sud du Saint-Laurent, 1984-2010



Note : en abscisse les années et en ordonnée le nombre de saumons

La zone de la Baie-des-Chaleurs, avec une montaison moyenne d'un peu plus de 10 000 annuellement, est celle qui accueille toujours le plus grand nombre de saumons. Pour leur part, les zones du Bas-Saint-Laurent et de la pointe de la Gaspésie accueillent chacune environ la moitié moins de ce que l'on observe dans la Baie-des-Chaleurs.

La diminution marquée des populations de saumons au cours de la période de 1990 à 2000 dans l'ensemble de l'aire de répartition du saumon n'a pas été suivie par une diminution de même amplitude des montaisons de saumons en rivière. La principale raison de cet état de fait provient de l'abolition des pêches commerciales le long de côtes du Québec, abolition qui a permis de maintenir les populations en rivière.

2.3 ÉVOLUTION DE LA PÊCHE SPORTIVE AU QUÉBEC

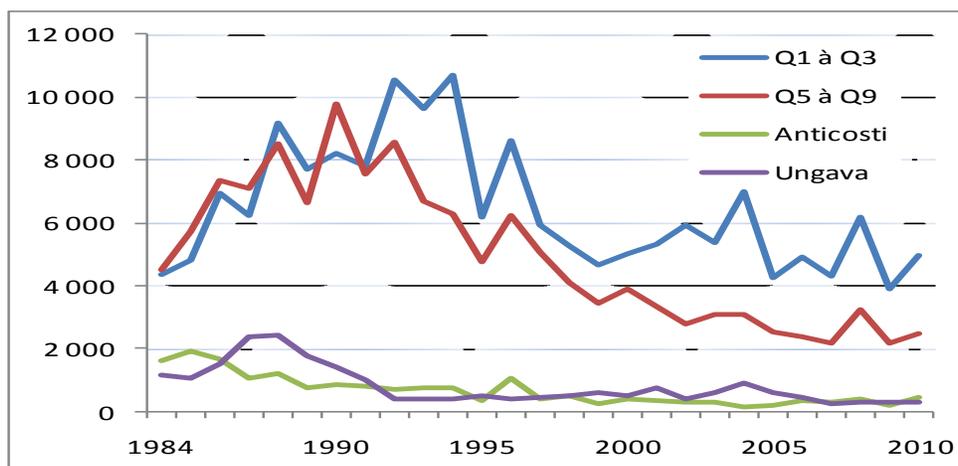
Selon les termes du Règlement de pêche du Québec, tous les saumons récoltés doivent être déclarés et enregistrés. Cela permet de suivre de façon assez précise l'évolution de la récolte. Des données sont également disponibles dans plusieurs rivières sur les poissons qui sont pris et remis à l'eau. Il faut donc faire

la distinction entre la récolte, qui concerne tous les saumons capturés et tués, et les captures ou prises, qui comprennent à la fois les saumons capturés et les saumons remis à l'eau. Toutefois, les données sur les saumons remis à l'eau ne sont pas recueillies sur chaque rivière et toutes les remises à l'eau ne sont pas toutes déclarées.

2.3.1 LA RÉCOLTE

Le Graphique 5 montre l'évolution de la récolte de saumons en pêche sportive de 1984 à 2010. Au début de cette période, la récolte en pêche sportive était aussi importante sur la rive nord du Saint-Laurent que sur la rive sud. À partir du milieu des années 1990, le déclin de la récolte s'est produit dans toutes les zones de pêche. Il faut noter qu'il a été plus prononcé au nord du Saint-Laurent, et ce, malgré la réduction constante de la pêche commerciale à partir de 1993. Même après l'arrêt complet de la pêche commerciale en 2000, la chute de la récolte s'est poursuivie.

Graphique 5 – Récolte de saumons en pêche sportive au Québec, 1984-2010



Note : en abscisse les années et en ordonnée le nombre de saumons

La diminution de la récolte sportive est attribuable, pour une part, à une certaine diminution des populations de saumons en rivière, mais aussi, et peut-être

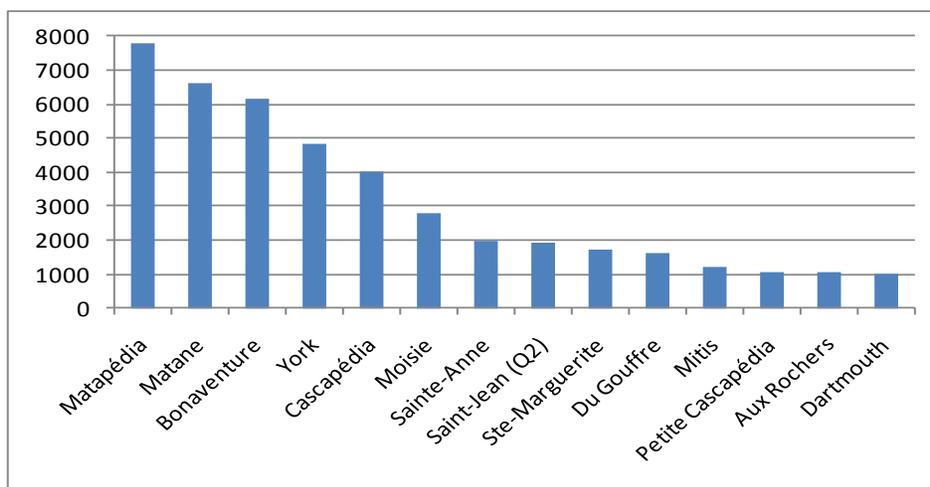
davantage, à l'effet d'une réglementation plus restrictive en pêche sportive dont le but est de protéger le cheptel reproducteur.

2.3.2 LA FRÉQUENTATION À L'ÉCHELLE DES RIVIÈRES

La pêche sportive se pratique sur environ 70 % des 114 rivières à saumon du Québec. Depuis 1994, la fréquentation de l'ensemble des rivières du Québec est plutôt stable et tourne autour de 60 000 jours-pêche annuellement. Toutefois, les caractéristiques propres à chacune des rivières favorisent une plus grande fréquentation de certaines d'entre elles. Ainsi la fréquentation varie énormément d'une rivière à l'autre.

Le Graphique 6 montre, par ordre décroissant, la fréquentation mesurée en jours-pêche pour toutes les rivières ayant affiché 1 000 jours-pêche ou plus annuellement au cours des dernières années.

Graphique 6 – Fréquentation (jours-pêche) sur les principales rivières en 2010



Note : en ordonnée, le nombre de saumons

Seules trois rivières affichent une fréquentation excédant 5 000 jours-pêche par année. Ce sont, dans l'ordre, les rivières Matapédia, Matane et Bonaventure. La fréquentation de ces rivières situées au sud du Saint-Laurent représente le tiers

des jours-pêche au Québec. Onze autres rivières, dont huit au sud du Saint-Laurent, ont une fréquentation qui excède 1 000 jours-pêche par année, ce qui représente la moitié des jours-pêche au Québec. Ce sont les rivières York et Cascapédia, avec plus de 4 000 jours-pêche, puis les rivières Moisie, Sainte-Anne, Saint-Jean, Sainte-Marguerite, du Gouffre, Mitis, Petite Cascapédia, aux Rochers et Dartmouth.

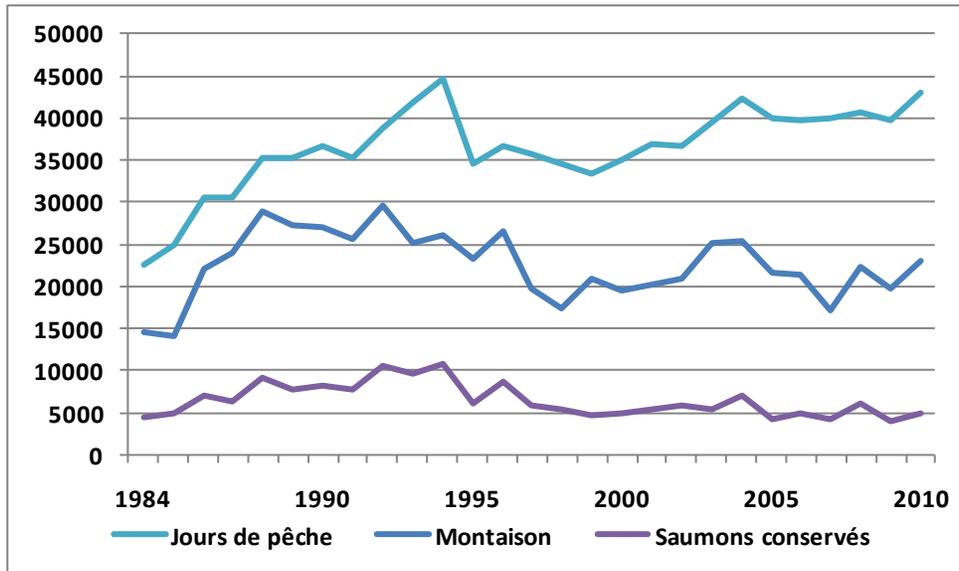
En 2010, les 73 rivières à saumon du Québec pour lesquelles des statistiques de pêche sont disponibles ont enregistré tout près de 60 000 jours-pêche. De ces 73 rivières, 12 comptent pour 70 % de la fréquentation en jours-pêche. Trois rivières (Matapédia, Matane et Bonaventure) comptent à elles seules pour 30 % des jours-pêche enregistrés au Québec. On peut penser que le nombre élevé de jours-pêche enregistré sur les rivières Matane, Matapédia et Bonaventure est dû à la combinaison des facteurs suivants : abondance de la ressource, accessibilité facile par la route, importance du ou des secteurs non contingentés et coût abordable des droits d'accès.

2.3.2.1 LA FRÉQUENTATION EN FONCTION DES MONTAISONS

Il est plausible de penser que la montaison annuelle du saumon affecte l'intérêt des pêcheurs à fréquenter les rivières. Pour vérifier cette hypothèse, trois approches ont été explorées.

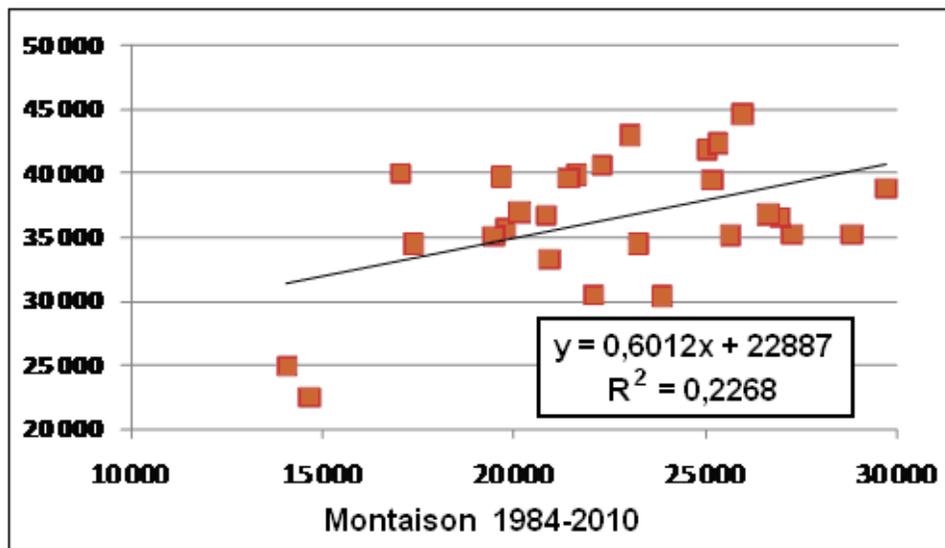
Le Graphique 7 met en comparaison l'évolution temporelle des montaisons, celle du nombre de jours-pêche et celle des captures de saumon pour les zones Q1 à Q3. L'examen de ce graphique montre un certain parallélisme entre ces trois variables. Lorsque les montaisons augmentent, la fréquentation mesurée en jours-pêche augmente également. Il en va de même pour la récolte de saumon

Graphique 7 – Évolution des montaisons, du nombre de jours-pêche et de la récolte de saumon (1984-2010)



Note : en abscisse les années et en ordonnée le nombre de jours-pêche

Graphique 8 – Relation entre la montaison (nombre de saumons) et la fréquentation (jours-pêches) des zones Q1 à Q3, 1984-2010

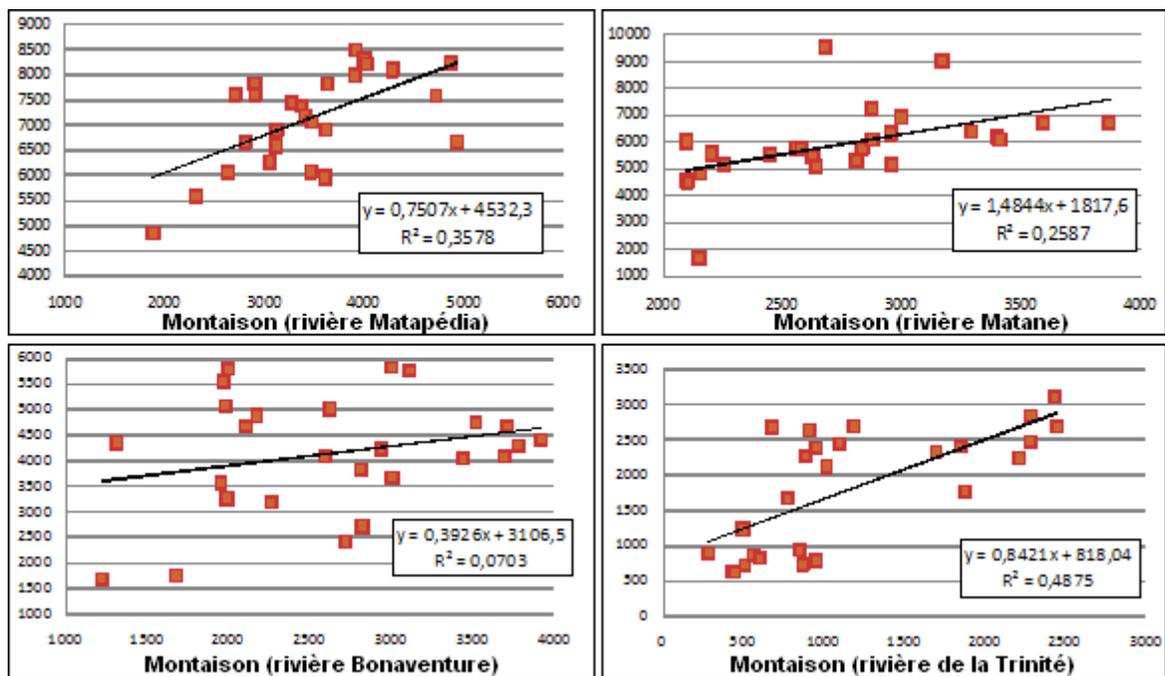


Note : en abscisse le nombre de saumon et en ordonnée le nombre de jours-pêche

Le Graphique 8 met en relation la fréquentation en fonction de la montaison. La fréquentation augmente de façon linéaire avec l'augmentation des montaisons. Toutefois, le coefficient de corrélation $r^2 = 0,2268$ indique qu'annuellement 23 % de la variation de la fréquentation observée pour l'ensemble des rivières des zones Q1 à Q3 s'explique par la variation annuelle de l'abondance des saumons dans ces rivières, ce qui implique que d'autres facteurs que la montaison influencent également la fréquentation.

Le Graphique 9 illustre la variation annuelle de la fréquentation de trois rivières de la rive sud du Saint-Laurent (Matapédia, Matane et Bonaventure) et d'une rivière de la rive nord (de la Trinité) en fonction des montaisons.

Graphique 9 – Variation de la fréquentation en fonction de la montaison, rivières Matapédia, Matane, Bonaventure et de la Trinité, 1984-2010



Note : en abscisse le nombre de saumons et en ordonnée le nombre de jours-pêche

Dans ces quatre exemples, le lien entre la montaison et la fréquentation peut être très faible, comme c'est le cas pour la rivière Bonaventure. Il peut aussi, au

contraire, être plutôt fort, comme c'est le cas sur la rivière de la Trinité. Pour leur part, les rivières Matane et Matapédia montrent une situation intermédiaire.

En résumé, le nombre de saumons présents dans les rivières est certes un facteur qui influence le degré de fréquentation annuel des rivières par les pêcheurs. Toutefois, dans la limite des variations annuelles de montaisons observées de 1984 à 2010, la variation annuelle de la fréquentation est aussi influencée par d'autres facteurs que l'abondance des saumons en rivière. Une exception notable à cet état de fait est la rivière de la Trinité pour laquelle la fréquentation est assez fortement influencée par l'abondance annuelle des saumons.

2.3.3 SUCCÈS DE PÊCHE

Outre l'abondance du saumon en rivière, le succès de pêche peut aussi constituer un facteur influençant la fréquentation d'une rivière. Le succès de pêche se calcule en faisant le rapport du nombre de prises de saumons sur le nombre effectué de journées de pêche. À titre d'exemple, un succès de valeur égale à 1,0 signifie la capture d'un saumon par journée de pêche tandis qu'un succès de 0,5 signifie la capture d'un saumon par deux journées de pêche. Enfin, exprimé autrement, un taux de succès de pêche de 0,20 signifie qu'il faut pêcher cinq jours pour capturer un saumon (1 saumon pris pour 5 jours de pêche = 0,20).

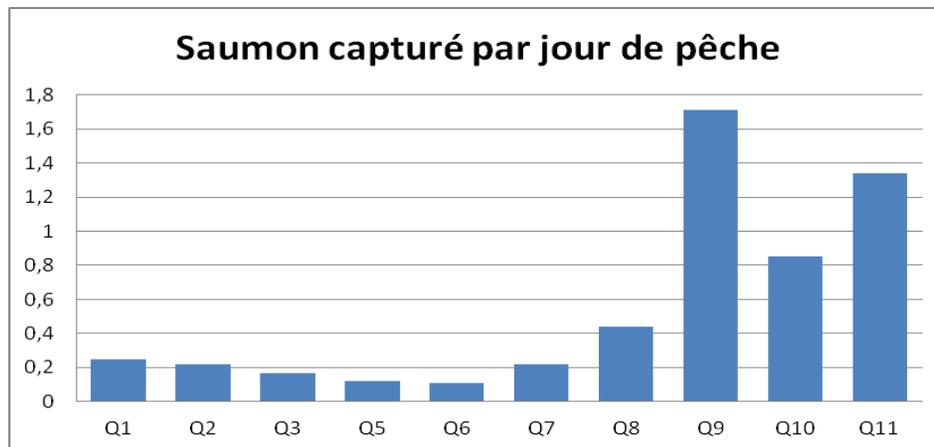
Depuis l'introduction de la remise à l'eau des captures comme mode de gestion de la pêche, on a introduit une variante au calcul du succès de pêche. En effet, comme on l'a vu précédemment, les prises ou captures peuvent être remises à l'eau ou encore peuvent être gardées. Ainsi, le succès de pêche peut se calculer de deux façons : soit en tenant compte du nombre de saumons capturés et gardés (les saumons récoltés) dans une journée de pêche, soit en tenant compte de l'ensemble des captures (autant celles qui ont été récoltées que celles qui ont été remises à l'eau). Dans le premier cas, on réfère tout simplement au succès

de pêche « standard », tandis que dans le second cas on réfère au succès de pêche « ajusté ».

2.3.3.1 LE SUCCÈS DE PÊCHE PAR RÉGION

Le Graphique 10 montre clairement que le succès de pêche est plus élevé dans les zones les plus éloignées des grands centres urbains où l'accès par route est plus difficile, voire impossible. Les meilleurs succès sont obtenus, par ordre croissant, sur la Moyenne-Côte-Nord (Q8), à l'île d'Anticosti (Q10), en Ungava (Q11) et sur la Basse-Côte-Nord (Q9). Cette tendance est observable d'année en année. À noter que les données de l'Ungava proviennent de la dernière année pour lesquelles elles sont disponibles, soit 2008.

Graphique 10 – Ventilation par zone salmonicole du succès de pêche (nombre de saumons par jour-pêche) en 2010



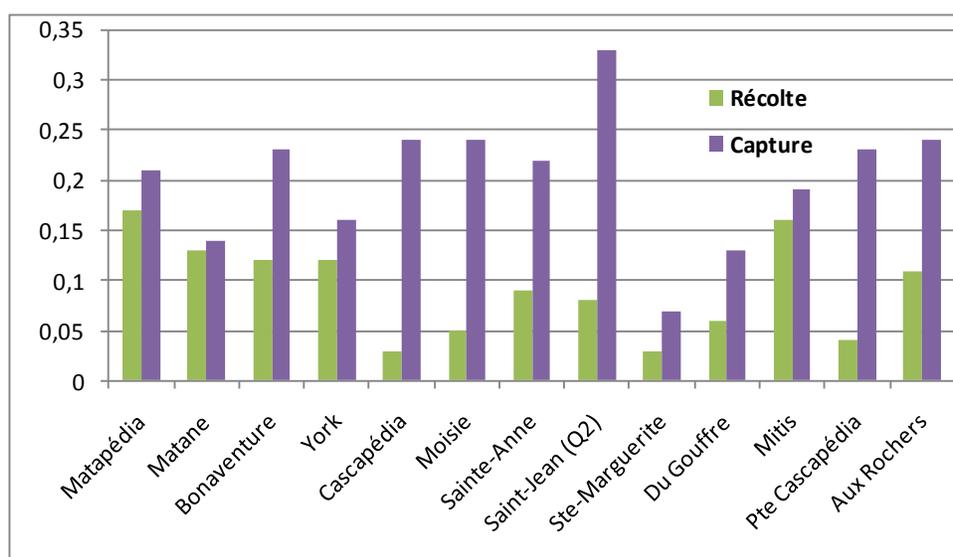
Note : en abscisse les régions salmonicoles et en ordonnée le nombre de saumons pris par jour-pêche

Cette situation s'explique par le fait que plus une rivière est éloignée des centres de population, moins grande est la fréquentation par les pêcheurs et meilleures sont les chances de capturer un saumon. À l'inverse, les régions les plus accessibles sont les plus fréquentées et, à population de saumon égale avec celle des rivières éloignées, elles connaissent un succès de pêche plus faible.

2.3.3.2 LE SUCCÈS DE PÊCHE PAR RIVIÈRE

Le Graphique 11 illustre le succès de pêche « standard » et « corrigé » pour les rivières à saumon où l'effort de pêche est le plus élevé au Québec. L'examen du graphique montre qu'il peut y avoir un écart important entre le succès standard et le succès ajusté. La rivière Saint-Jean (Gaspé), qui obtient le succès ajusté le plus élevé, est l'une de celles ayant le succès standard le plus faible. Cette situation s'explique par le fait que la remise à l'eau des captures de grands saumons y est obligatoire. En fait, toutes les rivières où l'on observe un écart important entre le succès standard et le succès ajusté sont des rivières où la remise à l'eau est soit obligatoire soit spontanément pratiquée par les pêcheurs sportifs.

Graphique 11 – Succès de pêche sur les rivières les plus fréquentées



Note : en abscisse le nom des rivières et en ordonnée le nombre de saumons pris par jour-pêche

Comme le succès de pêche peut être un facteur important dans le choix des destinations de pêche, il est primordial de tenir des statistiques complètes sur les captures, tant celles qui sont gardées que celles qui sont remises à l'eau. Or, actuellement, l'obligation de déclaration porte uniquement sur les prises gardées. Les prises relâchées sont déclarées sur une base volontaire. Il y a donc un intérêt évident à modifier la réglementation à cet égard, si la chose est possible.

2.4 ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE ET GESTION BIOLOGIQUE

2.4.1 RÉGLEMENTATION À CARACTÈRE BIOLOGIQUE

La réglementation à caractère biologique a pour objet la conservation de la ressource. Cependant, elle peut, par incidence, avoir un impact sur la répartition de la ressource parmi les pêcheurs, c'est-à-dire l'allocation de la ressource.

2.4.1.1 OBLIGATION DE PÊCHE À LA MOUCHE

Il faut tout d'abord mentionner qu'au Québec seule la pêche à la mouche au moyen d'une mouche artificielle est permise pour pêcher le saumon. Il existe également des limitations sur la taille et le nombre d'hameçons que peut comporter une mouche artificielle. Ces règles sont généralement interprétées par les pêcheurs comme des mesures de conservation. Toutefois, cette opinion est discutable sur un plan scientifique.

2.4.1.2 IMPOSITION DE QUOTA SAISONNIER ET QUOTIDIEN PAR PÊCHEUR

Le nombre de saumons capturés et gardés par un pêcheur est assujéti à un quota annuel de même qu'à une limite quotidienne. Le quota annuel par pêcheur est le même pour l'ensemble de la province de Québec, soit sept saumons capturés et gardés. La limite quotidienne de prises par pêcheur peut, pour sa part, varier d'une rivière à l'autre. En outre, la limite de prises quotidienne peut aussi être assujéti à un nombre maximum de grands saumons ou de petits saumons. Ces restrictions poursuivent un objectif de conservation, mais elles ont aussi un effet sur la répartition de la récolte parmi les pêcheurs.

2.4.1.3 LES SAISONS DE PÊCHE

Au Québec, en général, la saison de pêche au saumon ouvre au début du mois de juin et se termine à la fin du mois de septembre. Les dates exactes de la saison de pêche varient cependant d'une région à l'autre, en fonction des périodes de migration du saumon. Il y a aussi des variations à l'intérieur d'une même région géographique ou encore sur les différents secteurs d'une même rivière. Cette façon de procéder est adaptée aux conditions de pêche de chaque rivière (montaisons, température de l'eau, débit de la rivière, etc.), mais nécessite néanmoins un certain apprentissage des règles de pratique de la pêche qui s'avère d'une certaine complexité.

2.4.2 PLAN DE GESTION DE L'EXPLOITATION

Au-delà des règlements d'application générale qui contribuent à la conservation de la ressource, il existe aussi, pour un bon nombre de rivières du sud du Québec, un plan de gestion de l'exploitation du saumon qui vise spécifiquement chacune des rivières (Banville et Shoener, 1993).

En vertu du plan de gestion de l'exploitation du saumon, une cible de conservation est d'abord établie pour chaque rivière à saumon (Caron et coll., 1999). En fonction de cette cible, la capture de saumons de toutes tailles peut être permise dans certaines rivières où la population est jugée en santé. Dans d'autres rivières, seule la capture des petits saumons (moins de 63 cm) est autorisée, ce qui oblige le pêcheur à remettre à l'eau (gracier) ses prises de grands saumons. Dans d'autres cas, la rétention des prises de grands saumons est autorisée seulement à partir d'une certaine date durant la saison ou, au contraire, elle peut être interdite à partir d'une certaine date. Le but de ce type de réglementation est d'ajuster le nombre de prises permises aux remontées annuelles de saumons dans les différentes rivières. Cela permet d'atteindre la cible de gestion du nombre de reproducteurs requis assurant la conservation d'une population donnée de saumons.

Le plan de gestion de l'exploitation fait en sorte qu'au milieu d'une saison de pêche les règles d'exploitation peuvent être modifiées à 24 heures d'avis si l'on s'aperçoit, par le dénombrement de saumon, que les remontées sont plus faibles que prévu, au point où la cible de gestion biologique d'une rivière donnée pourrait ne pas être rencontrée.

2.5 AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES À DES FINS HALIEUTIQUES

Entre 1990 et 1996, les gouvernements du Québec et du Canada ont fourni un effort majeur d'investissement dans le cadre du Programme de développement économique du saumon (PDES). Plusieurs organisations à but non lucratif gestionnaires de rivières à saumon ont participé à cet effort de mise en valeur. Les deux objectifs principaux de ce programme étaient de doubler l'effort de pêche sur les rivières à saumon inscrites au programme et de favoriser le développement de l'expertise en gestion chez les organismes concernés.

Selon une étude réalisée par l'ÉNAP (Simard et Otis, 1997), le premier et principal objectif poursuivi par le PDES n'a été que très partiellement atteint. En effet, il n'y a eu aucune augmentation des stocks disponibles à la pêche, et aucune augmentation perceptible de l'effort de pêche pratiqué par les pêcheurs. Toutefois, au plan social, les organismes gestionnaires ont amélioré leur capacité technique à gérer les rivières à saumon. En fait, au début des années 1990, contre toute attente, les stocks de saumons qui avaient montré un signe de redressement au milieu des années 1980 se sont effondrés à nouveau, ce qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés par le PDES.

En 1999, on a produit des plans régionaux de développement de la faune (dont un concernant la ressource saumon), mais aucun financement n'a été prévu pour soutenir leur mise en application. Des organismes de gestion de rivières ont continué, tant bien que mal, à réaliser des activités d'aménagement de leurs rivières soit afin d'accroître l'accessibilité physique aux territoires de pêche, soit

afin de soutenir ou même d'augmenter la production de saumon. Il n'existe malheureusement pas d'évaluation exhaustive du résultat de ces interventions.

2.6 SOUTIEN DES STOCKS PAR L'ENSEMENCEMENT

Au Québec comme ailleurs, les résultats de la reproduction artificielle du saumon et son élevage à des fins de soutien et d'expansion des stocks sauvages sont très mitigés. L'utilisation massive de l'ensemencement n'a pas donné de résultats équivalents aux investissements consentis et les gouvernements ont diminué l'importance des budgets alloués aux centres de production piscicole à des fins de repeuplement ou encore ont fermé leurs installations.

Le Québec investit encore des budgets dans l'élevage des saumons à des fins de repeuplement. Toutefois, au vu des demi-succès ou demi-échecs constatés jusqu'à maintenant un peu partout dans le monde, il y a certes lieu d'ajuster la pratique sur les recommandations des biologistes qui vont davantage vers une meilleure gestion des stocks et la protection des habitats. La recherche scientifique constitue l'outil de base qui permet l'amélioration des connaissances et, conséquemment, la gestion d'une ressource naturelle comme le saumon.

2.7 INTRODUCTION DE SALMONIDÉS NON INDIGÈNES

La réglementation en matière d'aquaculture du saumon et de zonage piscicole est relativement récente (environ 35 ans). Par le passé, il y a eu introduction d'au moins deux espèces de salmonidés non indigènes dans différents plans d'eau et cours d'eau de la province, soit la truite arc-en-ciel et la truite brune. La première est originaire de la côte Ouest du continent nord-américain et la seconde provient d'Europe. Ces manipulations de poissons ont cours depuis près de 100 ans. La population de truite arc-en-ciel est actuellement en expansion dans les rivières à saumon du Québec. L'augmentation de cette espèce peut entraîner un impact négatif sur l'abondance des populations de saumon. Toutefois, il est pour

l'instant difficile d'affirmer que c'est effectivement ce qui se produit (Thibault et coll., 2009).

CONCLUSION PARTIELLE

Même si l'habitat du saumon au Québec est généralement en bonne santé, on assiste néanmoins, depuis le milieu des années 1970, à un important déclin des populations de saumon atlantique et à une diminution des remontées en rivière. Au début des années 1990, ce déclin a pris des allures vertigineuses. Les raisons fréquemment invoquées pour expliquer cet état de fait sont la surpêche, les changements environnementaux du milieu océanique, une plus grande prédation par les phoques et les oiseaux ichthyophages en mer et les activités industrielles pratiquées sur les bassins versants des rivières à saumon.

Cette diminution des remontées de saumons en rivière suit une tendance mondiale. La diminution de la pêche commerciale et son arrêt total en 2000 ont toutefois permis de maintenir les stocks de reproducteurs en rivière à un bon niveau. Il semble que le déclin des populations se soit maintenant stabilisé.

Malgré la diminution des stocks, particulièrement celle des grands saumons, l'intérêt pour la pêche au saumon se maintient à un certain niveau. Les pêcheurs fréquentent particulièrement les rivières facilement accessibles au sud du Saint-Laurent. La région de la Baie-des-Chaleurs est celle qui connaît à la fois la plus grande fréquentation et l'augmentation de fréquentation la plus importante depuis plusieurs années. De fait, la fréquentation repose sur un très petit nombre de rivières : 70 % de la fréquentation totale se fait sur une douzaine de rivières, dont 30 % se concentre sur trois rivières.

L'abondance des saumons en rivière conditionne la fréquentation. Mais d'autres facteurs peuvent aussi influencer sur cette dernière. Le succès de pêche peut influencer la fréquentation, mais il ne semble pas qu'il soit, à l'échelle du Québec, le facteur le plus déterminant pour expliquer l'engouement des pêcheurs à

fréquenter certaines rivières au détriment des autres. En effet, malgré un succès de pêche plus élevé que dans les zones facilement accessibles, les zones très éloignées, comme les Moyenne et Basse-Côte-Nord, l'île d'Anticosti et l'Ungava, sont peu fréquentées. Il est probable que le coût d'accès à la pêche au saumon en région éloignée devienne un facteur limitant pour une majorité de pêcheurs. Cette dernière semble se satisfaire de ce que l'on peut appeler un succès raisonnable de pêche, succès que l'on peut situer autour de 0,20 à 0,25 prise par jour de pêche.

La pratique de la remise à l'eau des captures a contribué au maintien d'un succès de pêche plus élevé que si la rétention de ces captures avait été autorisée. Ainsi, la pratique de la remise à l'eau contribue à l'amélioration du succès de pêche tout en ayant, potentiellement, un effet bénéfique sur la régénération de la ressource.

CHAPITRE 3 L'OFFRE DE PÊCHE, LE PRODUIT PÊCHE, LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON

Ce chapitre est consacré à la caractérisation de l'offre et du produit « pêche sportive du saumon ». Le produit « pêche sportive du saumon », réduit à sa plus simple expression, c'est tout simplement la possibilité de pêcher dans une rivière donnée à un moment donné. Quant à l'offre de pêche, elle se définit comme l'ensemble des différents produits « pêche au saumon » offert au Québec. On entend également par offre de pêche l'accessibilité au produit (réservation nécessaire ou non), le coût des droits de pêche, la facilité d'hébergement et les services de guides.

Le chapitre précédent traitait de l'abondance du saumon. Cette abondance du saumon en rivière, c'est-à-dire la disponibilité du saumon, constitue certes la toute première caractéristique du produit « pêche sportive du saumon ».

Outre l'abondance du saumon, deux autres paramètres conditionnent l'offre de pêche au saumon au Québec. Dans un premier temps, le mode de tenure des terres et l'affectation (statut territorial) des rivières à saumon déterminent différentes catégories d'entreprises de services qui offrent différentes possibilités de pêche. Ensuite, la réglementation régissant l'offre de pêche faite par ces entreprises de services teinte de manière spécifique les produits pêche offerts par l'une ou l'autre des catégories d'entreprises légalement reconnues par les autorités gouvernementales (Côté et coll., 2006).

3.1 LA NOTION DE DROITS DE PÊCHE : DROITS PRIVÉS, DROITS PUBLICS, AFFECTATION TERRITORIALE DU DOMAINE PUBLIC

3.1.1 DROITS PRIVÉS ET DROITS PUBLICS DE PÊCHE

Le droit de pêche est considéré comme une annexe du droit de propriété riveraine qui peut toutefois être démembré du fond dominant. Tant sous les régimes français qu'anglais, et même sous le Dominion du Canada jusqu'en 1884, les gouvernements ont souvent cédé les droits de pêche en même temps qu'ils aliénaient une partie du domaine public riverain en faveur d'intérêts privés. Après 1884, outre certains cas de régularisation, l'aliénation de terres riveraines ne comportait plus l'aliénation du droit de pêche qui est donc demeuré partie intégrante du domaine public.

C'est ainsi que sur les parties aval d'un grand nombre de rivières à saumon du sud du Québec, on retrouve des propriétés privées, grandes ou petites, où des droits de pêche ont été cédés aux premiers occupants. Les propriétaires privés n'ont pas à partager l'usage de leur droit de pêche, qui est leur propriété à plein titre. Ils n'ont pas à limiter le nombre total de prises de saumon sur leur territoire et n'ont pas à s'acquitter d'autres devoirs et responsabilités, dont notamment la protection contre le braconnage, sauf si telle est leur volonté. Ils n'ont d'autre obligation que de respecter le Règlement de pêche du Québec et les différents règlements et lois relatifs à la protection de l'environnement et de l'habitat du saumon atlantique.

3.1.2 L'AFFECTATION TERRITORIALE DU DOMAINE PUBLIC

Sur la plus grande partie du parcours linéaire des rivières à saumon, le droit de pêche appartient toujours au domaine public et il est administré par le gouvernement élu au nom de la collectivité québécoise. L'affectation territoriale est l'un des outils privilégiés du gouvernement en matière de gestion du territoire et de l'utilisation des ressources naturelles du territoire. L'affectation territoriale

des rivières à saumon du domaine public comprend principalement quatre statuts territoriaux comportant des modalités distinctes quant à l'accessibilité et différents types de services reliés à la pratique de la pêche. Ces catégories territoriales sont :

- les rivières louées à bail à des entreprises de pourvoirie avec droits exclusifs;
- les rivières constituées en réserves fauniques;
- les rivières constituées en zecs de pêche au saumon;
- les rivières publiques sans affectation territoriale.

3.2 LE DOMAINE PRIVÉ

3.2.1 PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Les propriétés privées comprenant des droits privés de pêche sont exploitées soit de façon exclusive par leurs propriétaires qui, en certaines circonstances, forment des clubs privés de pêche, soit à des fins publiques par le biais d'ententes entre les propriétaires et le gouvernement.

3.2.1.1 CLUBS PRIVÉS

Les clubs privés de pêche sont des corporations légalement reconnues et formées d'un regroupement d'individus dont le but est d'organiser leur pratique de la pêche sportive. L'accès à ces clubs est en principe limité aux membres ou aux propriétaires des lieux, ainsi qu'à leurs parents et amis. Le nombre d'utilisateurs est par conséquent plutôt restreint. Toutefois, de plus en plus, les clubs privés d'aujourd'hui fonctionnent selon un système à deux vitesses : d'une part, un noyau composé de membres qui contribuent au financement de base du club; d'autre part, un réseau de « clients invités » qui paient une cotisation sur la base d'une utilisation quotidienne. Dans ce cas, il s'agit d'une pratique qui s'apparente à une activité de pourvoirie, d'ailleurs dénoncée par la Fédération des pourvoiries

du Québec. Le nombre de membres, de même que le montant de la contribution financière de ceux-ci pour l'exercice de la pêche sont déterminés par le(s) propriétaire(s). Il est interdit de pêcher sur ces propriétés sans l'autorisation de ce(s) dernier(s). Il existe une douzaine de clubs privés de pêche au Québec. Enfin, ces clubs sont tenus de produire des statistiques de pêche pour le gouvernement.

3.2.1.2 PROPRIÉTÉS PRIVÉES RÉGIÉS PAR LES ARTICLES 36 ET 37

Dans le but d'améliorer, sur leur terrain privé, la gestion de la faune et de favoriser son accessibilité pour l'ensemble des chasseurs et pêcheurs, certains propriétaires ou groupes de propriétaires privés ont convenu d'ententes particulières avec le MRNF, en vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Sur ces territoires, 80 % de l'offre de pêche doit être accordée au public et 20 % au propriétaire (FPQ, 1999). Quatre ententes touchent des rivières à saumon du territoire québécois (Mitis, Ouelle, Malbaie, du Gouffre). Des associations à but non lucratif gèrent l'activité de pêche sur ces rivières.

En permettant aux pêcheurs un accès public à sa propriété, le propriétaire privé obtient certains avantages en ce qui concerne, entre autres, les recours judiciaires en cas de violation de propriété. En effet, le ministre, en autorisant l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune sur ce terrain privé, s'engage à ce que les droits du propriétaire foncier soient respectés. De plus, en signant ces ententes, le MRNF est appelé à fournir une expertise technique et un soutien à la surveillance et à la protection de la faune et du territoire.

3.3 LE DOMAINE PUBLIC

3.3.1 TERRITOIRES EXPLOITÉS SOUS LA FORMULE DE POURVOIRIE

L'article 78.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune décrit les pourvoiries comme des entreprises commerciales qui offrent, contre rémunération, des services touristiques (hébergement, équipement, etc.) centrés sur les activités de chasse et de pêche.

Le réseau des pourvoiries regroupe 53 entreprises qui offrent le service de la pêche au saumon (Tableau 1). Les entreprises de pourvoirie doivent détenir un permis du gouvernement pour mener leurs activités. Leurs revenus sont liés aux coûts des services qu'elles offrent. Le coût d'accès au territoire est compris dans le tarif global des services proposés. Le réseau des pourvoiries est associé principalement à l'entreprise privée, mais il existe quelques cas de pourvoiries gérées soit par des organismes à but non lucratif, soit par des Conseils de bande de nations autochtones, soit par la SÉPAQ (à l'île d'Anticosti).

Sans écarter la clientèle de pêcheurs résidents, les pourvoiries s'adressent tout autant à une clientèle de pêcheurs non résidents. Elles proposent, sous forme de forfaits de pêche au saumon, une gamme de services complets (hébergement, restauration, guide, etc.) et s'adressent de ce fait à une clientèle plus fortunée que le pêcheur moyen. La tarification n'est pas contrôlée par réglementation du gouvernement. L'offre de produits est laissée à la discrétion des détenteurs de baux qui opèrent en fonction des lois du libre marché. La vocation économique l'emporte ici sur la vocation sociale.

3.3.1.1 POURVOIRIES AVEC DROITS EXCLUSIFS (PADE)

Il y a au Québec 21 pourvoires avec droits exclusifs qui offrent un produit axé sur la pêche au saumon. Ces pourvoires opèrent généralement dans des régions à faible densité de population et éloignées des grands centres. Elles sont le plus souvent peu ou mal desservies par le réseau routier provincial ou municipal.

Ces pourvoires sont administrées par des entreprises du secteur privé qui opèrent en vertu d'un bail de droits exclusifs signé avec le ministre. Ce bail confère l'exploitation exclusive d'une partie déterminée du domaine public à des fins de chasse, pêche et piégeage. Les territoires accordés font l'objet d'une affectation faunique particulière, au même titre que les réserves fauniques ou les zecs.

Le produit « pêche au saumon » offert par les entreprises de pourvoirie à droits exclusifs est normalement un produit haut de gamme, incluant la pêche, l'hébergement et le guidage.

3.3.1.2 POURVOIRIES SANS DROITS EXCLUSIFS (PSDE)

Il y a au Québec 33 pourvoires sans droits exclusifs qui offrent un produit axé sur la pêche au saumon. Ces pourvoires sont situées en milieu habité, sauf celles de la Basse-Côte-Nord et celles du Nord québécois. Les pourvoires à droits non exclusifs ne sont donc pas un cas d'affectation territoriale en tant que tel. Toutefois, elles offrent un produit structuré qui peut parfois s'apparenter avantageusement à l'offre des pourvoires à droits exclusifs.

Les pourvoires régies par un permis sans droits exclusifs peuvent être administrées par des entreprises du secteur privé, des associations à but non lucratif ou des conseils de bande autochtone. Elles n'ont pas d'exclusivité en matière de droits de chasse ou de pêche sur un territoire donné. Leurs clients pêchent sur les territoires du domaine de l'État (territoire public libre, zecs et

réserves fauniques) ou sur des terres privées. La qualité du produit offert en PSDE est de niveau variable. Certaines entreprises parviennent à offrir un produit haut de gamme, alors que dans d'autres cas il s'agit d'un produit de milieu de gamme.

L'entreprise qui exerce des activités de pourvoirie sur une zec ou une réserve doit, en plus de son permis d'exercice d'activités de pourvoirie, obtenir du gouvernement une autorisation de commerce. Cette autorisation a pour but d'harmoniser la gestion des activités des organismes gestionnaires déjà présents sur ces territoires avec la pratique des pourvoyeurs. Pour sa part, la pratique de la pourvoirie sur le domaine privé, même si elle est sanctionnée par un permis sans droits exclusifs, est, dans les faits, un cas d'exercice à usage exclusif puisque les droits d'accès au territoire n'appartiennent pas à l'État, mais bien à l'entreprise qui possède le permis de pourvoirie pour ce type de territoire.

Les pourvoiries du Nord-du-Québec sont des pourvoiries sans droits exclusifs. À l'époque de leur création, compte tenu de l'éloignement et de l'inaccessibilité relative du milieu nordique, le gouvernement n'a pas jugé bon de leur octroyer des baux conférant l'exclusivité sur les droits de chasse et de pêche. En principe, le territoire nordique est ouvert à tous, dans la mesure où la réglementation en matière de chasse et de pêche est respectée. Depuis une décennie, ces territoires deviennent de plus en plus accessibles, notamment par le développement de l'aviation privée.

Tableau 1 – Pourvoiries avec ou sans droits exclusifs et rivières à saumon

Pourvoiries	Avec droits exclusifs	Sans droits exclusifs	Rivières
Bas-Saint-Laurent			
Camp Tamagodi		X	Matane
Pourvoirie de la Seigneurie du Lac Métis inc.		X Terre privée	Mitis

Pourvoires	Avec droits exclusifs	Sans droits exclusifs	Rivières
Pourvoirie le Chasseur inc.	X		Kedgwick
Société de Guides au saumon		X	Rimouski Mitis Matane Cap-Chat Sainte-Anne Madeleine York Dartmouth Saint-Jean Nouvelle Grande Rivière Causapscal du Petit Pabos Matapédia Petite Cascapédia Bonaventure Grande Cascapédia du Grand Pabos Nord du Grand Pabos Ouest
Gaspésie			
Auberge du Saumonier		X	York Dartmouth Saint-Jean
Camp Bonaventure Itée		X Terre privée	Bonaventure Petite Cascapédia Grande Cascapédia
Camp Brûlé		X Terre privée	Bonaventure Petite Cascapédia Grande Cascapédia
Camp de la Haute Madeleine		X	Madeleine
Destination Chic-Chocs inc.		X	Sainte-Anne Cap-Chat
Forestière des Trois Couronnes inc.		X Terre privée	Grande Rivière
Le Club de Saumon Saint-Jean de Gaspé		X Terre privée	Saint-Jean

Pourvoires	Avec droits exclusifs	Sans droits exclusifs	Rivières
Pourvoirie Beauséjour		X	Madeleine York Dartmouth
Pourvoirie des Lacs Robidoux		X	Bonaventure Petite Cascapédia Grande Cascapédia
Pourvoirie du Petit Moulin 2004 S.E.N.C.		X Terre privée	Grande-Rivière
Pourvoirie Motel Restigouche		X Terre privée	Ristigouche Matapédia Patapédia
Pourvoirie Salmon Lodge		X Terre privée	Bonaventure Petite Cascapédia Grande Cascapédia
Côte-Nord			
Camp Morgains	X		du Vieux Fort
Club de pêche au saumon Saint-Paul	X		Saint-Paul
Club de pêche Leslie Foreman	X		Kegaska
Domaine de Raymond	X		Nabisipi
La Pourvoirie de La Rivière Washicoutai ltée	X		Washicoutai
La Pourvoirie du Lac Cyprès		X	Godbout
La Pourvoirie Étamamiou	X		Étamamiou
Les Pourvoyeurs de la Rivière Corneille inc.	X		Corneille
Pourvoirie Baie Johan-Beetz	X		Piashti Petite rivière Watshishou

Pourvoires	Avec droits exclusifs	Sans droits exclusifs	Rivières
Pourvoirie Cerf-Sau d'Anticosti inc.	X		de la Chaloupe Bell
Pourvoirie de la Haute Saint-Jean	X		Saint-Jean
Pourvoirie du Lac Allard		X Art. 24.1	Mingan
Pourvoirie Green Point	X		Saint-Paul
Pourvoirie Haute-Moisie	X		Moisie
Pourvoirie Hipou		X Art. 24.1	Natashquan
Pourvoirie J.M.L. inc.	X		Musquaro
Pourvoirie Kécarpoui		X	Kécarpoui
Pourvoirie Mécatina	X		du Gros Mécatina
Pourvoirie Moisie Eau-Dorée	X		Moisie
Pourvoirie Moisie-Nipissis inc.	X		Moisie Nipissis
Pourvoirie Moisie-Ouapetec	X		Moisie
Pourvoirie Musquanousse	X		Musquanousse
Pourvoirie Rivière Napetipi		X	Napetipi
Pourvoirie Saint-Augustin enr.		X	Coxipi
Safari Anticosti	X		aux Saumons
Sépaq Anticosti	X		Jupiter à la loutre
Nord du Québec			
Auberge Wedge Hills inc.		X	George
Aventures Norpaq (Auberge de la rivière George)		X	George

Pourvoiries	Avec droits exclusifs	Sans droits exclusifs	Rivières
Club de chasse et pêche Tuktuk		X	George
Entreprises S. Annannak		X	George
John et Billy Cain Outfitters		X	aux Feuilles
Pavillon Inuskshuk		X	rivières de la Baie d'Ungava
Pourvoirie Aventure Tunilik inc.		X	à la Baleine
Pourvoirie de la rivière à la Baleine		X	à la Baleine Wheeler
Pourvoirie Rivière aux Feuilles inc.		X	aux Feuilles
Pourvoyeurs de la Rivière Delay		X	Delay
Pyramid Mountain Camp		X	George

Source : Sites Internet Pourvoiries du Québec et Saumon Québec; Guide sur le réseau des rivières à saumon (FQSA)

3.3.2 RÉSERVES FAUNIQUES

Suivant l'article 111 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les réserves fauniques sont établies par le Ministère sur les terres du domaine de l'État. La plupart des « réserves sur rivières à saumon » sont gérées par des organisations à but non lucratif principalement vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune et, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives (Tableau 2). Elles peuvent, à certaines conditions, inclure des terrains privés.

Les réserves sont facilement accessibles par le réseau routier public. On compte six réserves dédiées à la pêche au saumon, dont une seule gérée par la SÉPAQ. Les rivières à saumons des réserves fauniques s'étendent sur 524,1 km linéaires. Ce sont les réserves fauniques de Port-Daniel, des rivières

Matapédia-et-Patapédia, de la Rivière-Cascapédia, de la rivière Saint-Jean, de la Rivière-Sainte-Anne et Port-Cartier-Sept-Îles (Rivière-aux-Rochers). La SÉPAQ assure la gestion de la réserve faunique de Port-Daniel. Les autres réserves sont gérées par des organismes du milieu depuis 1992-1993.

Tableau 2 – Réserves fauniques sur rivières à saumon et organismes gestionnaires

Réserve faunique	Rivières (longueur)	Organisme gestionnaire
Gaspésie		
Réserve faunique de Port-Daniel	Port-Daniel (30,5 km linéaires)	Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)
Réserve faunique des rivières Matapédia-et-Patapédia	Matapédia Patapédia (155 km linéaires)	La Corporation de Gestion des Rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP)
Réserve faunique de la Rivière-Cascapédia	Cascapédia (118 km linéaires)	Société de gestion du saumon de la rivière Cascapédia inc.
Réserve faunique de la rivière Saint-Jean	Saint-Jean (84,5 km linéaires)	Société de gestion des rivières de Gaspé inc.
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne	Sainte-Anne (28,6 km linéaires)	Destination Chic-Chocs
Côte-Nord		
Réserve faunique Sept-Îles–Port-Cartier	aux Rochers (107,5 km linéaires)	Association de protection de la Rivière-aux-Rochers

Source : Sites Internet des organismes gestionnaires de rivières et du MRNF

Les réserves fauniques, situées sur les territoires publics, constituent en principe le réseau d'État. Toutefois, dans le cas des rivières à saumon, cette affirmation ne correspond pas à la réalité puisque toutes, sauf une, sont gérées par des organismes à but non lucratif. Le principe de l'équité d'accès (une chance égale pour tous) y est appliqué et la priorité est donnée aux résidents du Québec lorsque la demande dépasse l'offre. En outre, elles visent à fournir des services

de qualité à prix abordable. L'utilisation de ces services peut être rendue obligatoire, contrairement à ce qui se passe dans le réseau des Zecs.

Pour pêcher dans une réserve faunique, une réservation est obligatoire, sauf pour deux secteurs de la rivière Matapédia. Le pêcheur doit se procurer un droit d'accès ou une autorisation de pêcher et respecter les dates, heures et endroits indiqués. Au terme de l'activité, un rapport de pêche, où le nombre de captures quotidiennes est indiqué, doit être produit.

Les droits d'accès et la tarification des services connexes constituent la majeure partie des revenus des réserves. La tarification est établie par règlement approuvé par le ministère. Elle n'est pas plafonnée, car elle est ajustée à l'offre de services. Les réserves fauniques ont une capacité d'autofinancement plus grande que les zecs, car la loi leur permet d'offrir certains services obligatoires pour les usagers.

Les réserves fauniques ont une vocation sociale privilégiant l'offre d'une expérience de qualité à prix modéré. Tout comme pour les zecs, la tarification des droits de pêche est contrôlée par un règlement provincial. De plus, en principe, le réseau des réserves sert à faire de la recherche et de l'expérimentation en matière de gestion de la faune et de gestion intégrée des ressources. Cette mission initiale a toutefois tendance à s'éroder avec le temps.

3.3.3 ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉES (ZECs)

L'article 104 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune prévoit que le ministère peut établir des zones d'exploitation contrôlées sur les terres du domaine de l'État. Ces zones sont créées à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.

Il existe 22 zecs de pêche au saumon (Tableau 3). Sur ces 22 zecs, 12 sont dites à gestion « de type classique », c'est-à-dire que leur conseil d'administration est formé uniquement d'usagers bénévoles. Les 10 autres pratiquent une forme de « gestion mixte », c'est-à-dire que leur conseil d'administration est formé à la fois d'usagers bénévoles et de représentants d'organismes du milieu (une Chambre de commerce, par exemple). Tous ces organismes gestionnaires sont à but non lucratif et reçoivent leur mandat du gouvernement du Québec par le biais d'un protocole d'entente.

Le réseau des zecs, c'est 1 652,9 km linéaires de rivières à saumon. On retrouve les zecs dans des secteurs facilement accessibles par le réseau routier public. Certaines zones peuvent inclure des terrains privés, mais la plupart sont localisées sur les terres publiques.

Les zecs poursuivent quatre objectifs principaux :

- la conservation de la faune : les organismes gestionnaires doivent veiller au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune afin d'assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique;
- l'accessibilité à la ressource faunique : les organismes gestionnaires doivent faire en sorte que l'utilisation récréative de la faune est accessible à chance égale à tous les Québécois;
- la participation des usagers : l'implication des usagers est un élément original et essentiel du concept des zecs. L'association gestionnaire est composée de représentants élus lors de l'assemblée générale annuelle des membres;
- l'autofinancement des opérations : les revenus autonomes, surtout issus des cartes de membres, de la vente de forfaits ainsi que des droits d'accès, doivent permettre l'autofinancement des zecs.

Tableau 3 – Zecs-saumon et rivières

Zecs-saumon	Rivières à saumon
Gaspésie / Bas-Saint-Laurent	1094,2 km linéaires
ZEC Rivière-Bonaventure	Bonaventure
ZEC Rivière-Cap-Chat	Cap-Chat
ZEC Rivière-Dartmouth	Dartmouth
ZEC Grande-Rivière	Grande Rivière
ZEC Rivière-Madeleine	Madeleine
ZEC Rivière-Nouvelle	Nouvelle
ZEC Rivière-Matane	Matane
ZEC Rivière-Mitis	Mitis
ZEC Petite-Rivière-Cascapédia	Petite-Cascapédia
ZEC Rivière-York	York
ZEC Rivière-Rimouski	Rimouski
ZEC Rivière-Pabok	du Grand Pabos Nord du Grand Pabos Ouest du Petit Pabos
Québec / Charlevoix	56 km linéaires
ZEC Rivière-Jacques-Cartier	Jacques-Cartier
Saguenay–Lac-Saint-Jean	241,1 km linéaires
ZEC Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay	Saint-Jean-du-Saguenay
ZEC Rivière-à-Mars	à Mars
ZEC Rivière-Sainte-Marguerite	Sainte-Marguerite
ZEC Rivière-Petit-Saguenay	Petit Saguenay
Côte-Nord	261,6 kilomètres linéaires
ZEC Rivière-des-Escoumins	des Escoumins
ZEC Rivière-Laval	Laval
ZEC Rivière-Moisie	Moisie
ZEC Rivière-de-la-Trinité	de la Trinité
ZEC Rivières-Godbout-et-Mistassini	Godbout

Source : Sites Internet MRNF et Saumon Québec

Toute personne qui en fait la demande peut devenir membre d'un organisme gestionnaire en payant les frais d'adhésion fixés par cet organisme (maximum de 20 \$). Le membre obtient alors un droit de vote et peut se prononcer sur les décisions du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle. Le membre bénéficie également de certains avantages. Il peut, par exemple, se procurer des droits d'accès quotidiens à prix réduit. Il n'est cependant pas nécessaire d'être membre d'une association pour accéder à une zec et y pratiquer des activités.

Pour pêcher dans une zec, toute personne doit s'inscrire et respecter les dates, heures et endroits indiqués dans le document d'enregistrement. Un agent de la faune peut en tout temps demander à le consulter. À la sortie du territoire, ce document, où toutes les prises sont déclarées, doit être remis au gestionnaire.

Certaines rivières ou parties de rivières sont contingentées, c'est-à-dire que le nombre de pêcheurs y est limité. Il va sans dire que les secteurs contingentés sont les plus convoités et la demande y excède l'offre. Pour y avoir accès, il faut participer à un tirage au sort qui a généralement lieu le 1^{er} novembre de chaque année, ou réserver 48 heures à l'avance. Le contingentement sur certaines rivières permet au gestionnaire une meilleure planification et allocation des ressources, améliorant de ce fait la qualité de la gestion de la pêche. Sur les rivières ou les parties de rivières non contingentées, l'accès se fait en se présentant au poste d'accueil afin d'obtenir un droit d'accès quotidien pour la journée de pêche choisie.

En 2000, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune a été modifiée pour permettre aux organismes gestionnaires de zecs d'offrir et de tarifier de l'hébergement et les activités récréatives autres que la chasse et la pêche. Ces services complémentaires sont disponibles, mais non obligatoires, car telle n'est pas la vocation principale de la zec. Cette vocation est avant tout sociale : assurer aux pêcheurs québécois l'accès aux rivières à saumon, et ce, à

un coût abordable pour le pêcheur moyen. La tarification imposée par les associations gestionnaires de zec est fixée par un règlement provincial.

3.3.4 RIVIÈRES PUBLIQUES SANS AFFECTATION TERRITORIALE

Les rivières publiques dites libres sont des cours d'eau ou partie de cours d'eau sans affectation territoriale précise. On n'y contrôle pas l'accès et l'on n'y trouve aucun gestionnaire. Il n'y a au Québec qu'un très petit nombre de rivières en accès libre, soit quelques rivières des Moyenne et Basse-Côte-Nord, les rivières de l'Ungava et quelques tronçons de rivières dont tout le reste du tracé est régi par l'une des affectations territoriales décrites précédemment.

L'absence de gestion sur ces rivières a, en théorie, trois conséquences :

- une absence de développement du potentiel faunique;
- une absence de suivi des populations salmonicoles, suivi nécessaire à l'application de la « fine gestion » rivière par rivière;
- quelques cas de braconnage.

Assez curieusement, la diminution draconienne du nombre de pêcheurs sportifs au Québec semble coïncider avec la quasi-disparition des rivières ou parties de rivières sans affectation territoriale lors de la mise en œuvre du PDES (voir chapitre 2). En effet, ces rivières ont longtemps été considérées comme des pépinières pour la relève des saumoniers. À titre d'exemple, la rivière Rimouski, qui enregistrait fréquemment plus de 1000 jours-pêche sous un statut d'accès libre, en enregistrait à peine 300 quelques années plus tard sous un statut de zec, pour des montaisons comparables de saumons.

3.3.5 SERVICES DE GUIDES

Sur la plupart des rivières à saumon du Québec, on trouve des personnes ou des entreprises offrant des services de guides de pêche. Tout comme pour les

pourvoires à droits non exclusifs, il ne s'agit pas ici d'un cas d'affectation territoriale impliquant une gestion territoriale.

Certains de ces guides sont à l'emploi de gestionnaires de zecs et de réserves ou de pourvoyeurs, alors que d'autres pratiquent leur profession de façon autonome. Sous certaines conditions, des guides de pêche au saumon peuvent obtenir des permis de pourvoirie sans droits exclusifs et, par l'obtention d'une autorisation de commerce, ils peuvent alors exercer leurs activités sur les zecs et les réserves indiquées à leur permis. Les guides détenteurs d'autorisation de commerce doivent respecter les règles d'accessibilité aux territoires mentionnés à leur permis, notamment pour l'accès aux secteurs contingentés. Enfin, il convient de souligner que la qualité de l'offre de service en matière de guidage est fort inégale puisqu'aucune norme de qualification professionnelle n'est exigée pour la pratique de cette activité. Le gouvernement oblige cependant les guides à détenir une assurance de type responsabilité civile pour un montant de deux millions de dollars.

3.4 ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

La pêche au saumon est assujettie à un cadre réglementaire assez élaboré dont les règles particulières varient d'une rivière à l'autre en fonction des caractéristiques biologiques et socio-économiques propres à chacune. La réglementation fait donc partie des caractéristiques du produit « pêche au saumon » offert par les différents organismes gestionnaires établis sur chacune des rivières. La réglementation au plan biologique a été traitée au chapitre précédent. Cette section du rapport abordera donc la réglementation au plan socio-économique.

3.4.1 OBLIGATION D'ACQUÉRIR UN PERMIS DE PÊCHE

Pour pêcher le saumon, il faut d'abord que le pêcheur obtienne un permis délivré par le gouvernement du Québec. Deux grandes catégories de permis existent : le permis pour résident et celui pour non-résident. Les permis disponibles pour ces deux catégories d'usagers sont les suivants : le permis saisonnier (régulier), le permis d'un jour et le permis avec remise à l'eau des captures. Le coût d'acquisition des différents permis pour pêcheurs non résidents est substantiellement supérieur à celui des permis pour les pêcheurs résidents de la province de Québec. Ces différences de tarification traduisent une certaine forme de priorisation ou de privilèges accordés aux pêcheurs québécois. De plus, le coût du permis régulier de pêche au saumon est passablement plus élevé que celui du permis régulier de pêche à toute autre espèce. Cela reflète la rareté de l'espèce saumon et les coûts de gestion plus élevés qui y sont associés.

3.4.2 OBLIGATION D'OBTENIR UN DROIT D'ACCÈS À LA PÊCHE

Une fois le permis provincial obtenu, la pêche sur les territoires en délégation de gestion oblige le pêcheur à acquérir un droit d'accès quotidien pour la rivière ou le secteur de rivière de son choix. Ce droit d'accès est payé à l'association gestionnaire de la rivière ou à l'entreprise de pourvoirie, selon le cas. Le droit d'accès sur les zecs-saumon peut varier d'environ 47 \$ à 85 \$ par jour, selon que la pêche se fait dans un secteur contingenté ou non contingenté. Par ailleurs, dans les réserves et pourvoiries, les coûts d'accès à la pêche peuvent être substantiellement plus élevés parce qu'ils incluent une gamme de services comme le service d'un guide, l'hébergement et la restauration.

3.4.3 TIRAGE AU SORT ET RÉSERVATIONS

L'accès aux secteurs contingentés des zecs et réserves fait l'objet d'un processus de tirage au sort puisque la demande pour pêcher dans ce type de secteur dépasse largement l'offre, à tout le moins durant les périodes de pointe.

Le règlement sur les zecs saumon et les réserves prévoit les modalités d'inscription aux tirages au sort et les modalités d'attribution de journées de pêche pour les gagnants.

CONCLUSION PARTIELLE

Sur la plus grande partie du territoire québécois, le droit de pêche appartient au gouvernement du Québec. Contrairement à la plupart des autres juridictions canadiennes, la pêche au saumon est gérée non pas de façon publique et ouverte sans restriction d'accès, mais plutôt de manière structurée et contrôlée (FQSA, 2006b). La gestion de l'accès à la pêche au saumon est confiée par le gouvernement soit à des organisations sans but lucratif, soit à des entreprises privées. Ces deux types de réseaux gestionnaires de rivières à saumon répondent cependant à des mandats gouvernementaux et à des fonctions socio-économiques spécifiques.

Les zecs et les réserves fauniques sont des territoires publics où la pêche au saumon est administrée par des associations à but non lucratif. L'essentiel de la fréquentation des rivières se fait sur les zecs, des territoires contrôlés par des associations de pêcheurs qui doivent répondre de leur administration aux membres de ces associations. Le gouvernement délègue la mise en valeur d'une ou de plusieurs rivières à saumon par protocole d'entente pour les zecs et par contrat de service pour les réserves fauniques. Les zecs et les réserves ont davantage une mission sociale. Ces entreprises à but non lucratif et d'intérêt public ont le devoir d'offrir leur produit-pêche au plus faible coût possible de manière à favoriser un accès public à la ressource le plus large possible. Une lourde réglementation a été mise en place par le gouvernement pour maintenir le principe de l'égalité des chances à l'accès aux territoires les plus convoités à un coût raisonnable pour le pêcheur moyen.

Le gouvernement délègue la mise en valeur des rivières à saumon par bail aux pourvoiries. Ces entreprises privées ont davantage une mission économique.

Elles offrent un produit-pêche qui suit les lois du marché, c'est-à-dire que les coûts d'accès à la pêche pratiquée sur les territoires qu'elles contrôlent sont fixés par le jeu de l'offre et de la demande.

Il existe toutefois un chevauchement entre la vocation sociale des zecs et des réserves et la vocation économique des pourvoiries. Les organisations à but non lucratif ont bien évidemment un impact économique local important et les entreprises de pourvoirie répondent néanmoins à la demande légitime d'un certain type de pêche exprimée par une partie des pêcheurs.

Seule une très petite partie des rivières publiques est demeurée en accès libre. Aucune forme de gestion particulière ou de mise en valeur n'y est pratiquée.

Enfin, certains territoires appartiennent au domaine privé. Les propriétaires de certaines propriétés privées se réservent en exclusivité l'utilisation de leurs droits de pêche. Certaines propriétés privées sont gérées sous forme de clubs de pêche dont l'accès est réservé aux membres, mais certains clubs de pêche pratiquent une forme « déguisée » de pourvoirie. Dans le but de permettre un accès public, mais contrôlé au domaine privé, le gouvernement favorise la conclusion d'ententes de gré à gré entre les propriétaires privés et des associations locales de pêcheurs. Les propriétaires privés qui acceptent d'ouvrir leur territoire dans le cadre de ces ententes tirent alors profit de l'application des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit là pour eux d'un avantage au plan du contrôle de l'accès à leur propriété privée.

CHAPITRE 4 LA CLIENTÈLE « PÊCHEURS » ET LA DEMANDE DE PÊCHE

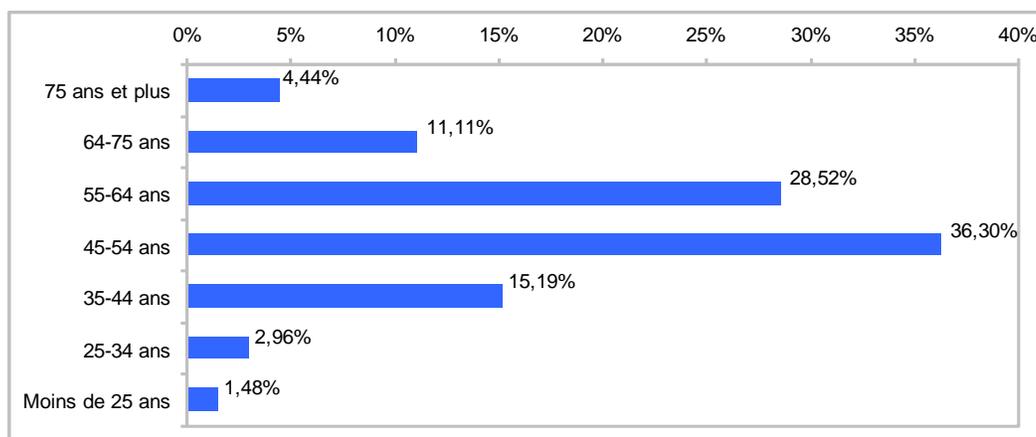
Ce chapitre aborde le monde des pêcheurs de saumon, c'est-à-dire les caractéristiques sociodémographiques de ces derniers, leur lieu d'origine, les endroits de pêche qu'ils préfèrent et leur opinion sur la pêche au saumon au Québec. Il traite également du problème du vieillissement de leurs effectifs et des problèmes du recrutement de nouveaux saumonniers pouvant assurer la relève. Il présente enfin la liste des programmes de promotion de la pêche ainsi que les principaux acteurs non gouvernementaux du milieu du saumon.

4.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

4.1.1 PROFIL « ÂGE ET SEXE » DES PÊCHEURS DE SAUMON

Plus de 90 % des pêcheurs de saumon sont des hommes. C'est dans le groupe d'âge 45 à 64 ans que l'on retrouve la plus forte proportion des pêcheurs (Graphique 12).

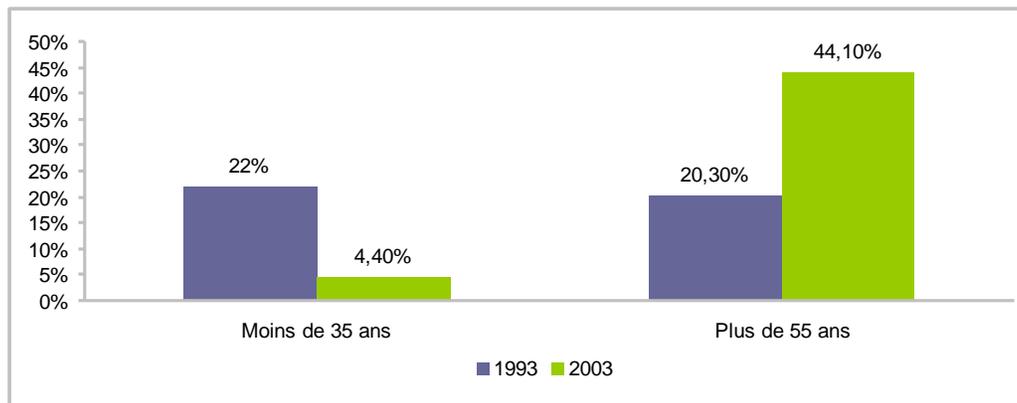
Graphique 12 – Distribution de l'âge des pêcheurs de saumon en 2003



Source : FQSA. 2005

Les sondages de 1993, mené par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et de 2003, mené par la FQSA, font état de l'âge des pêcheurs. En comparant les données de ces deux sondages, on observe un vieillissement des pêcheurs résidents. En 1993, 22 % d'entre eux avaient moins de 35 ans. Ce nombre n'était plus que de 4,4 % en 2003. À l'inverse, la population des pêcheurs de plus de 55 ans a augmenté, passant de 20,3 % en 1993 à 44,1 % en 2003 (Graphique 13).

Graphique 13 – Comparaison de deux groupes d'âge de pêcheurs de saumon entre 1993 et 2003



Source : FQSA, 2005

Le taux de remplacement de la population des saumoniers (0,9) est bien inférieur au taux de croissance de la population du Québec (1,5) (Hamel, 2008). La population des saumoniers vieillit donc plus rapidement que la population en général. La situation est plus critique au Québec qu'au Canada et un peu plus grave que celle de la relève pour les pêcheurs d'autres espèces.

L'Institut de la statistique du Québec prévoit une baisse du nombre de jeunes de moins de 25 ans de près de 500 000 entre 2000 et 2026. Cette diminution se produirait à partir de 2011 principalement. Les baisses les plus significatives auront lieu dans les régions-saumon, déjà fortement touchées par l'exode des jeunes (FQSA, 2005).

4.1.2 PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES PÊCHEURS

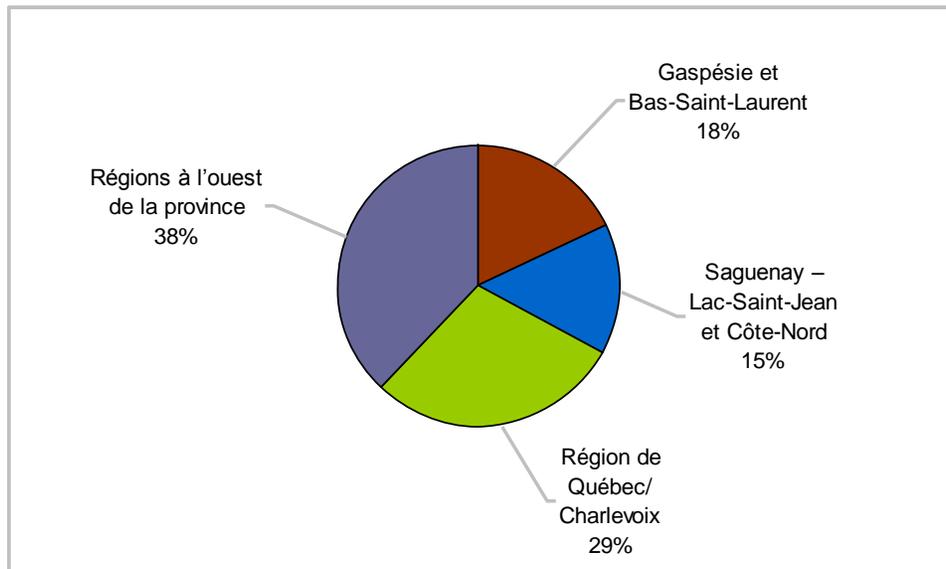
Le Québec est une destination de pêche recherchée et reconnue de par le monde. Le nombre de grands saumons remontant les rivières du Québec, les décors encore sauvages ainsi que la limpidité des eaux exercent un attrait non négligeable sur les pêcheurs de saumon de toute provenance géographique.

Sur les rivières à saumon du Québec, on rencontre à la fois des pêcheurs résidents et des pêcheurs non résidents. Parmi les pêcheurs dits résidents, on distingue une clientèle locale, formée par les pêcheurs habitant à proximité relative des rivières à saumon, et une clientèle urbaine, regroupant l'ensemble des saumoniers habitant à une certaine distance des rivières, c'est-à-dire dans les grands centres urbains situés plus à l'ouest de la province. On regroupe sous les termes « pêcheurs non résidents » les pêcheurs en provenance des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers.

4.1.2.1 PÊCHEURS RÉSIDENTS

Sur l'ensemble des permis de pêche au saumon vendus au cours des dernières années, 83 % sont achetés par des pêcheurs résidents. Parmi ces derniers, 67 % vivent dans les grands centres urbains du Québec et 33 % proviennent des régions et des localités situées à proximité de rivières à saumon (Graphique 14).

Graphique 14 – Région d'origine des pêcheurs résidents



Source : FQSA, 2006c

4.1.2.2 PÊCHEURS NON RÉSIDENTS

Le tiers des pêcheurs non résidents est issu des autres provinces canadiennes. Il y a deux fois plus de pêcheurs canadiens en provenance des régions du centre et de l'ouest du pays que de pêcheurs originaires des provinces atlantiques. Les deux tiers des non-résidents sont issus de pays étrangers. Parmi les clients internationaux des rivières à saumon du Québec, on retrouve principalement des pêcheurs sportifs venant de l'est des États-Unis et d'autres venant de l'Europe, plus particulièrement de la France (FQSA, 2006c).

4.1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les pêcheurs de saumon résidents présentent des caractéristiques socio-économiques qui varient selon leur origine (locale ou urbaine). On compte parmi les saumoniers résidents une grande proportion de pêcheurs dont le statut socio-économique est élevé : ils ont atteint un plus haut niveau de scolarité et leur revenu annuel familial est supérieur à la moyenne. On estime que le revenu de près de 45 % de ces pêcheurs est supérieur à 75,000 \$ par an avant impôts

(FQSA, 2006c). Ce sont, le plus souvent, des travailleurs à temps plein issus des régions urbaines. Depuis une dizaine d'années, ce phénomène demeure stable et montre même une tendance à la hausse.

De façon générale, ces pêcheurs plus fortunés passent plus de temps à la pêche. Ils dépensent également plus d'argent pour participer aux tirages au sort présaison. Ils souhaitent davantage s'offrir des services plus dispendieux de guidage, d'hébergement ou même de pourvoirie. Pour eux, le degré d'achalandage et la tranquillité des lieux sont un argument important pouvant influencer le choix de leur destination et le degré de satisfaction à retirer de la pratique de la pêche.

Les saumoniers résidents moins fortunés, dont près de 40 % gagnent moins de 40,000 \$ par an avant impôts (FQSA, 2006c), investissent beaucoup moins d'argent pour les tirages au sort. Ces pêcheurs forment une part importante de la clientèle des zecs et des réserves. Leurs choix d'hébergement sont le plus souvent des choix économiques : ils préfèrent louer, en groupe, un chalet ou un espace de camping. Ils se montrent plus en faveur de droits d'accès saisonniers et d'autres forfaits de pêche. Ils se font aussi moins défenseurs du contingentement de secteurs entiers de rivières. Une bonne partie de ces saumoniers préfère pêcher sur les bords des rivières publiques permettant la récolte de grands saumons.

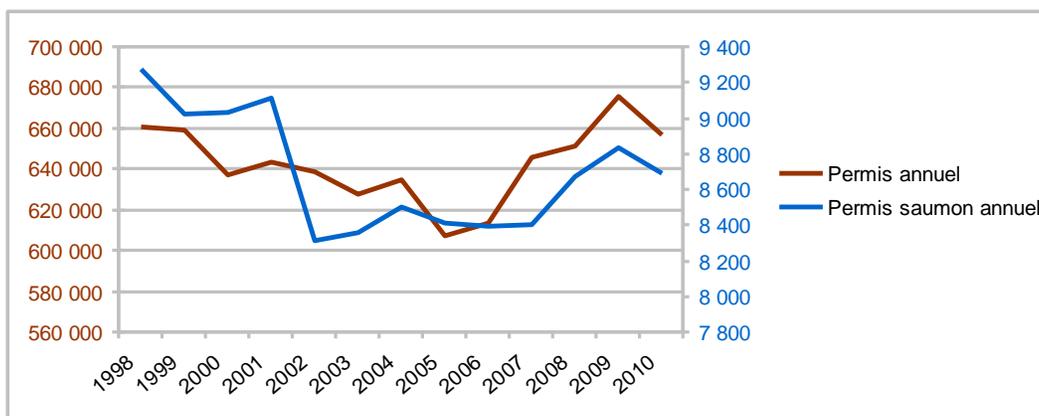
Faute d'échantillonnage adéquat, l'état des connaissances sur les besoins et le statut socio-économique des pêcheurs non résidents demeure fragmentaire. Cependant, les sondages permettent de mettre en lumière les différences entre les besoins des pêcheurs locaux et ceux des pêcheurs urbains. La demande pour certains produits ou services est une conséquence directe du statut socio-économique de ces deux groupes de pêcheurs.

4.2 LES DIFFÉRENTES EXPRESSIONS DE LA DEMANDE

4.2.1 VENTE DE PERMIS DE PÊCHE

Le nombre de permis de pêche vendus annuellement est certes un indicateur de la demande pour cette activité. Le saumon est la seule espèce sportive qui requiert un permis spécifique. Toutes les autres espèces de poissons sont pêchées en vertu du permis général de pêche. En 2009, pour la catégorie pêcheurs résidents, un total de 678 311 permis annuels de pêche à toutes espèces (saumon exclu) a été vendu comparativement à 8 832 permis annuel. Les permis saumon ne représentent donc que 1,3 % des ventes de permis annuels de pêche (Graphique 15).

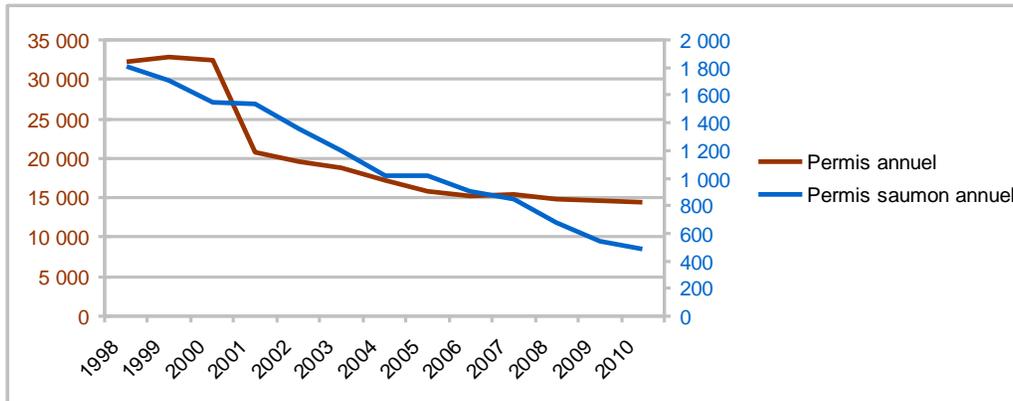
Graphique 15 – Nombre de permis vendus aux pêcheurs résidents



Source : MRNF, 2010, Vente de permis de pêche par catégories; données partielles pour 2010.

Le Graphique 16 présente l'évolution des ventes de permis annuel de pêche, catégorie non-résidents et toutes espèces sauf le saumon, comparativement aux ventes de permis annuel saumon. La vente des permis annuels aux non-résidents est en nette diminution depuis 1998 pour les deux catégories de permis. Toutefois, dans le cas des permis saumon, il faut tenir compte de la vente de nouveaux types de permis depuis 1992 (voir Graphiques 17 et 18).

Graphique 16 – Nombre de permis annuels vendus aux pêcheurs non résidents



Source : MRNF, 2010, Vente de permis de pêche par catégories; données partielles pour 2010.

4.2.2 VENTES DE PERMIS DE PÊCHE AU SAUMON

Depuis les 35 dernières années, les ventes de permis de pêche au saumon ont connu une évolution en dents de scie. En 1976, elles étaient de 11 854. Elles ont culminé en 1982 avec un total de 21 300 permis vendus (une hausse des ventes de 55,6 %). Ce sommet a été atteint en raison de l'opération de « déclubage » menée par le gouvernement entre 1975 et 1980 et en raison d'une forte publicité dans les médias québécois pour cette pêche. La disparition progressive des clubs de pêche privés a permis à un plus grand nombre de citoyens d'accéder aux rivières à saumon.

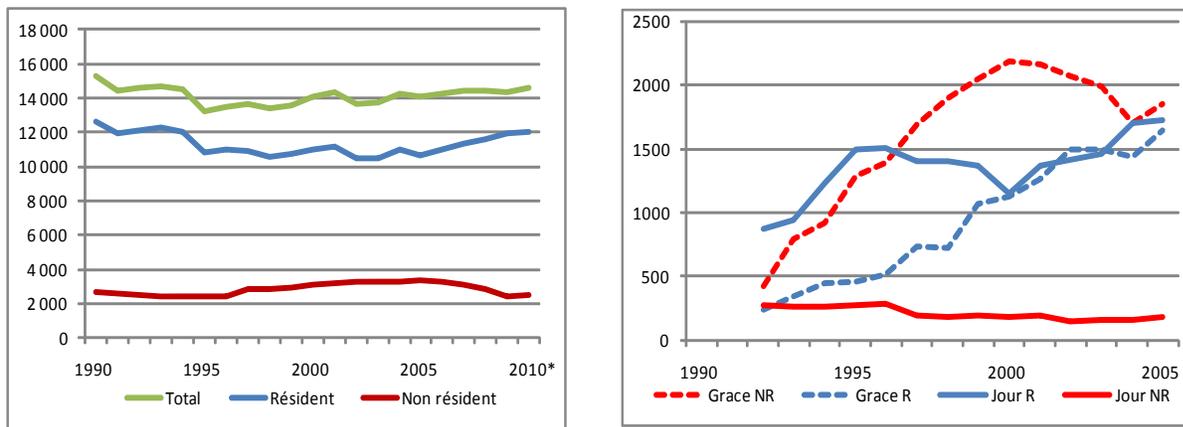
Entre 1982 et 1984, on a assisté à une baisse de 58,7 % des ventes de permis. Le creux a été atteint en 1984 avec des ventes totales de 12 500 permis seulement. Au cours de ces années, on a remarqué une diminution significative du nombre de saumons dans les rivières. Pour contrer ce déclin de la ressource, le gouvernement a procédé à l'imposition de mesures réglementaires additionnelles comme l'imposition d'un quota annuel de prises par pêcheurs, l'imposition de la déclaration obligatoire des prises, l'obligation d'apposer des scellés sur les saumons capturés et l'augmentation du coût du permis de pêche sportive pour financer en partie l'achat des droits et privilèges de pêche

commerciale. Ces mesures restrictives et monétaires, ajoutées à la diminution de la population de saumons, ont été perçues comme irritantes par les pêcheurs et ont entraîné un certain désintéressement vis-à-vis de la pêche au saumon.

Sous l'effet du redressement des populations de saumon, la vente des permis a connu, entre 1986 et 1990, une nouvelle remontée avec une moyenne de 15 282 permis. Toutefois, le nombre de saumons a de nouveau diminué au début des années 1990. Par ricochet, les ventes de permis ont pris une nouvelle courbe descendante pour finalement se stabiliser autour de 14 007 permis en moyenne par an entre 1991 et 2007.

L'évolution récente des ventes des différents types de permis pour la pêche au saumon est illustrée aux Graphiques 17 (tous types de permis saumon confondus) et 18 (permis de remise à l'eau et permis d'un jour seulement) pour les années 1990 à 2010.

Graphiques 17 et 18 – Vente de permis (nombre) de pêche au saumon, 1990-2010



R = résident; NR = non-résident;
Grâce : permis avec graciation obligatoire; Jour = permis journalier

Les ventes annuelles de ces permis nous renseignent sur la fluctuation du nombre de pêcheurs de saumon. Toutefois, l'estimation du nombre de pêcheurs

de saumon ainsi obtenue est imprécise du fait qu'un certain nombre de pêcheurs se procurent plus d'un type de permis (par exemple, permis régulier et ensuite un permis de remise à l'eau obligatoire).

Au Québec, il se vend actuellement entre 14 000 et 15 000 permis de pêche au saumon, tous types confondus. Sur l'ensemble des permis vendus, en moyenne annuelle, 11 059 permis l'ont été à des pêcheurs résidents entre 2000 et 2009. Il s'agit d'une diminution de près de 50 % par rapport à 1982, mais ce nombre, après une décennie de fluctuations (de 1990 à 2000), est à présent stable. Pour sa part, le total des ventes de permis aux pêcheurs non résidents au cours de la même période se situe entre 2 000 et 3 300 par année et a montré une progression constante d'environ 2,6 % par année entre 1990 et 2005. Depuis quelques années cependant, le nombre total de permis vendus aux pêcheurs non résidents accuse une légère diminution.

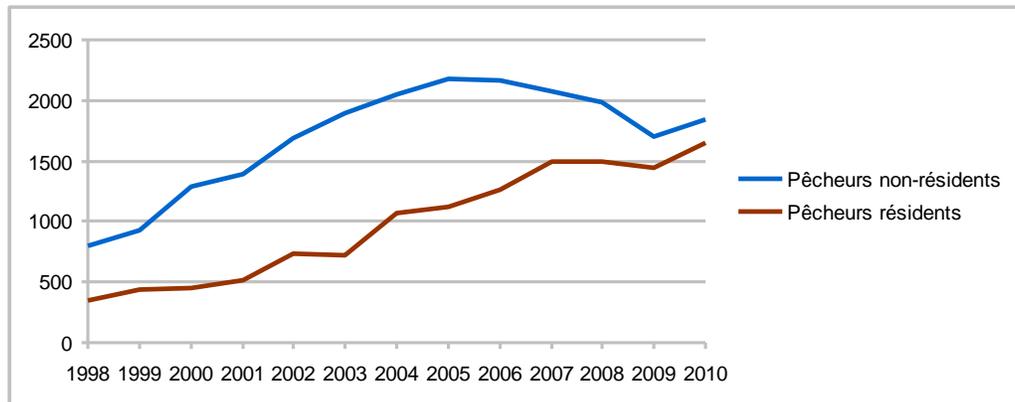
4.2.2.1 VENTE DES PERMIS DE REMISE À L'EAU

Avant les années 1980, la pêche au saumon pouvait être considérée comme une pêche d'approvisionnement. Cependant, avec la diminution des stocks, les prises se sont faites plus rares, ce qui a amené le MRNF à implanter un nouveau type de permis, soit le permis de remise à l'eau (ou graciation des prises), dont le coût de vente représente le tiers du prix du permis annuel régulier (Graphique 19). Cette nouvelle façon de pêcher a amené certains pêcheurs, surtout des pêcheurs résidents désirant conserver leurs prises, à abandonner la pêche au saumon.

Depuis l'introduction des permis spéciaux en 1997, le permis de graciation a connu une popularité croissante tout d'abord chez les pêcheurs non résidents, puis, plus récemment, chez les résidents. Plus de la moitié des pêcheurs non résidents est d'accord avec la graciation de tous les saumons et en tout temps. Pour ces pêcheurs, surtout originaires des États-Unis, ce type de pratique ne représente pas une nouveauté. Ils y sont déjà habitués depuis plusieurs années

et la mettent en application de façon régulière sur les rivières à saumon du Québec. Incidemment, l'introduction de la pratique de la remise à l'eau concorde avec une augmentation de la vente de permis de pêche au saumon aux pêcheurs non résidents qui est passée de 17 % à 23 % entre 1997 et 2004.

Graphique 19 – Ventes de permis (nombre) de remise à l'eau



Source : MRNF, 2011, Bilan saumon 2010; données partielles pour 2010.

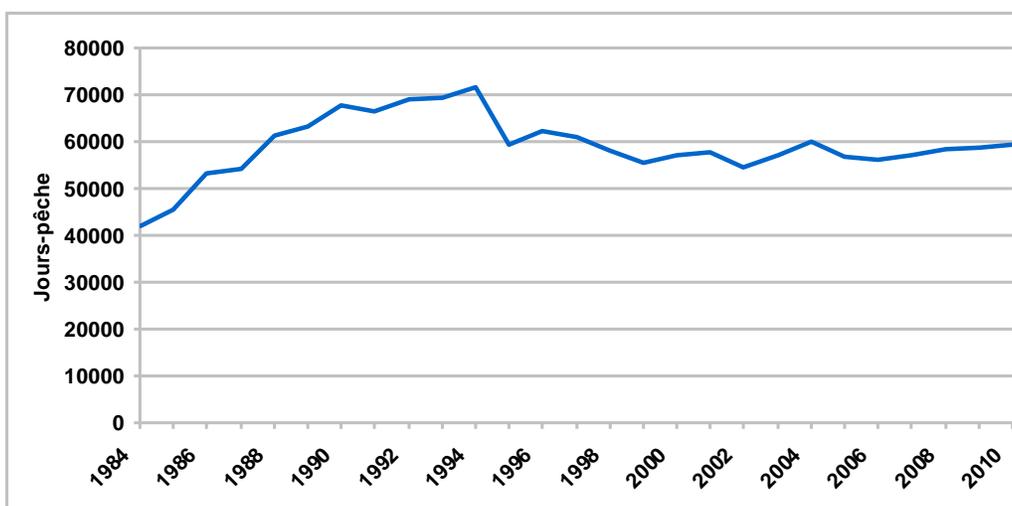
Les mentalités évoluent au Québec à l'égard de la pratique de la remise à l'eau. Ce changement est motivé par la conservation de la ressource, dans le cas des rivières en restauration, ou pour éviter la fermeture d'une rivière à la pêche. L'évolution est plus lente en ce qui a trait à l'acceptation de la remise à l'eau obligatoire en tout temps, comme mode de gestion de la pêche. Notons que les pêcheurs non-résidents sont plus enclins à adopter la remise à l'eau des prises comme philosophie de pêche (FQSA, 2005). Les données du MRNF (MRNF, 2010) montrent néanmoins que le nombre de permis de remise à l'eau vendus aux résidents a augmenté de 114 % au cours des dernières années, comparativement à une augmentation de 51 % seulement chez les non-résidents.

4.2.3 LE NOMBRE DE JOURS-PÊCHE

Tout comme les ventes de permis, la fréquentation des rivières, exprimée en jours-pêche, a connu une évolution en dents de scie au cours des 25 dernières années (Graphique 20).

De 1984 à 1994, on a noté une augmentation de 42 061 à 71 592 jours-pêche, puis une diminution jusqu'en 2002. Cette situation va de pair jusqu'à un certain point avec la variation du nombre de permis vendus et, ultimement, les fluctuations d'abondance des populations de saumon. En outre, les mesures de conservation de plus en plus sévères ont pu exacerber la tendance à la baisse de la pratique de la pêche au saumon après 1994.

Graphique 20 – Jours-pêche (saumon) enregistrés au Québec, 1984-2010



Source : MRNF 2011, Bilan saumon 2010

La fréquentation des rivières s'est stabilisée par la suite et, pour la période 2002 à 2010, la variation du nombre de jours-pêche par année est minime, oscillant, *grosso modo*, entre 58 000 et 60 000 jours-pêche.

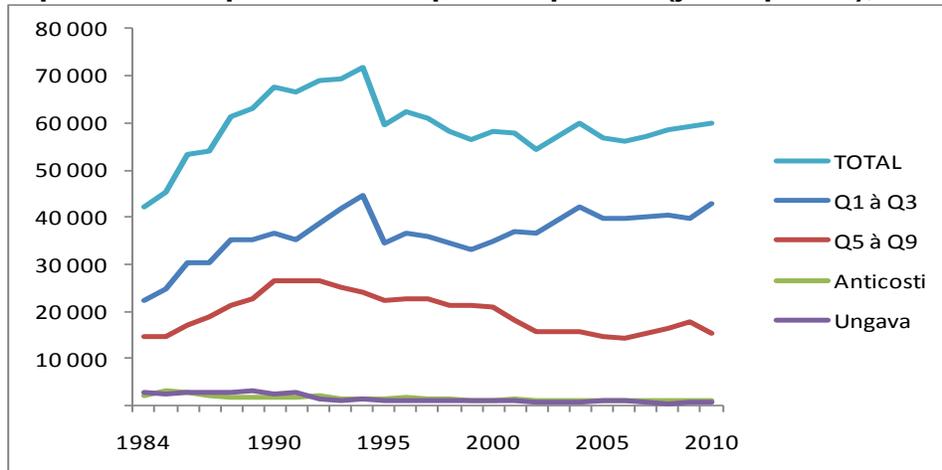
4.2.3.1 VARIATION RÉGIONALE DE LA FRÉQUENTATION

La fréquentation des rivières varie au fil des ans en fonction de l'abondance du saumon. Cette variation peut être plus ou moins importante d'une région

salmonicole à l'autre en fonction des variations d'abondance du saumon et des conditions de pêche (niveau, débit et température de l'eau, etc.). En effet, les saumoniers suivent les montaisons de saumons et provoquent de ce fait un transfert de l'achalandage d'une zone salmonicole à l'autre.

En début d'année, certaines rivières de la Gaspésie, qui connaissent des montées hâtives de saumon, sont les plus fréquentées, puis ce sont les rivières de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent. Plus tard en saison, surtout en période d'étiage (bas débit), les rivières à eau froide ou à montaisons tardives (lorsque la température de l'eau est favorable) redeviennent une destination cible pour les pêcheurs. Certaines rivières, telles la Petite Cascapédia et la Bonaventure, sont choyées à cet égard (eau froide), puisqu'elles offrent d'excellentes possibilités de capture sur l'ensemble de la saison de pêche (FQSA, 2006c).

Graphique 21 – Fréquentation en pêche sportive (jours-pêche), 1984-2010



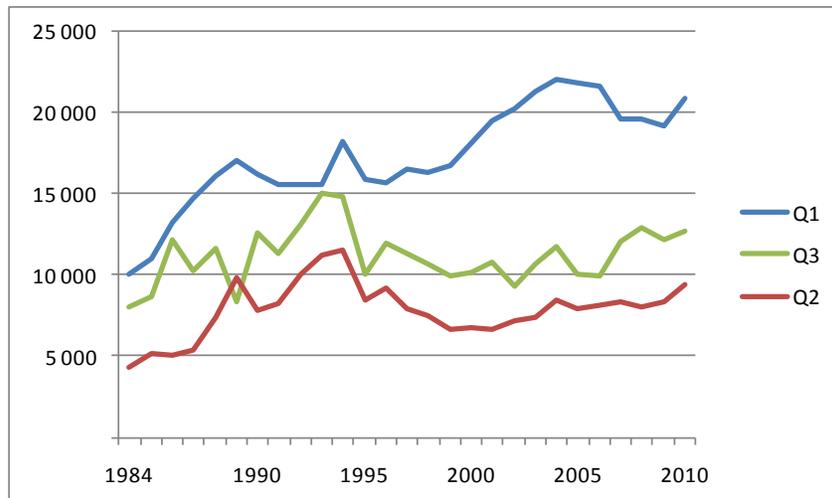
Note : en abscisse les années et en ordonnée le nombre de jours-pêche

La fréquentation, depuis 1984, a toujours été plus importante au sud du Saint-Laurent que sur la rive nord, alors que la fréquentation est très faible sur l'île d'Anticosti et dans l'Ungava (Graphique 21). De fait, toute l'augmentation de la fréquentation de la pêche au Québec dans les années récentes est essentiellement due à l'augmentation de la fréquentation au sud du Saint-Laurent

puisqu'au nord du Saint-Laurent, la fréquentation est en baisse constante depuis le début des années 1990.

Une analyse plus fine des trois zones du sud du Saint-Laurent montre que la variation de la fréquentation à la hausse est essentiellement le fait de la zone Q1, soit la Baie-des-Chaleurs. La fréquentation a toujours été plus importante dans la Baie-des-Chaleurs (Q1) et n'a cessé d'augmenter depuis 1984. Dans les deux autres zones, la fréquentation est à peu près stable et même en légère progression depuis une décennie (Graphique 22).

Graphique 22 – Fréquentation des trois zones au sud du Saint-Laurent, 1984-2010



Note : en abscisse les années et en ordonnée le nombre de jours-pêche

4.3 OPINIONS ET PRÉFÉRENCES DES PÊCHEURS

4.3.1 LE DEGRÉ DE SATISFACTION À L'ÉGARD DE LA PÊCHE AU QUÉBEC

De manière générale, le taux de satisfaction des pêcheurs sur la disponibilité de la ressource et sur les produits ou services offerts par les différents organismes reliés à la pêche au saumon est élevé. Il n'en demeure pas moins que certains

éléments liés à la réglementation ou à la tarification sont considérés comme des irritants.

Les pêcheurs, tant résidents que non résidents, ont généralement une opinion très positive sur la qualité des services fournis par les gestionnaires de rivières publiques, soit les zecs et les réserves fauniques. La satisfaction exprimée est la plus grande en ce qui a trait à la qualité de l'accueil et de l'information reçus sur place (FQSA, 2005).

Le taux de satisfaction à l'égard des services offerts par les pourvoiries et les entreprises de guides est également élevé. Cela n'est guère étonnant si l'on considère que la mission et la survie financière de ces entreprises reposent sur la satisfaction des besoins de la clientèle (FQSA, 2005).

Qu'ils soient résidents ou non-résidents, tous les pêcheurs accordent une très grande importance à l'environnement naturel des lieux de pêche. Aux yeux de tous, la variété des décors, le côté sauvage de la nature autour des sites de pêche et la limpidité de l'eau des rivières sont des attraits majeurs qui ajoutent à l'expérience de pêche au Québec. Près de la moitié des saumoniers ayant pêché à l'extérieur du Québec juge que l'expérience de pêche vécue au Québec est supérieure à celle d'autres destinations (Roche, 2005).

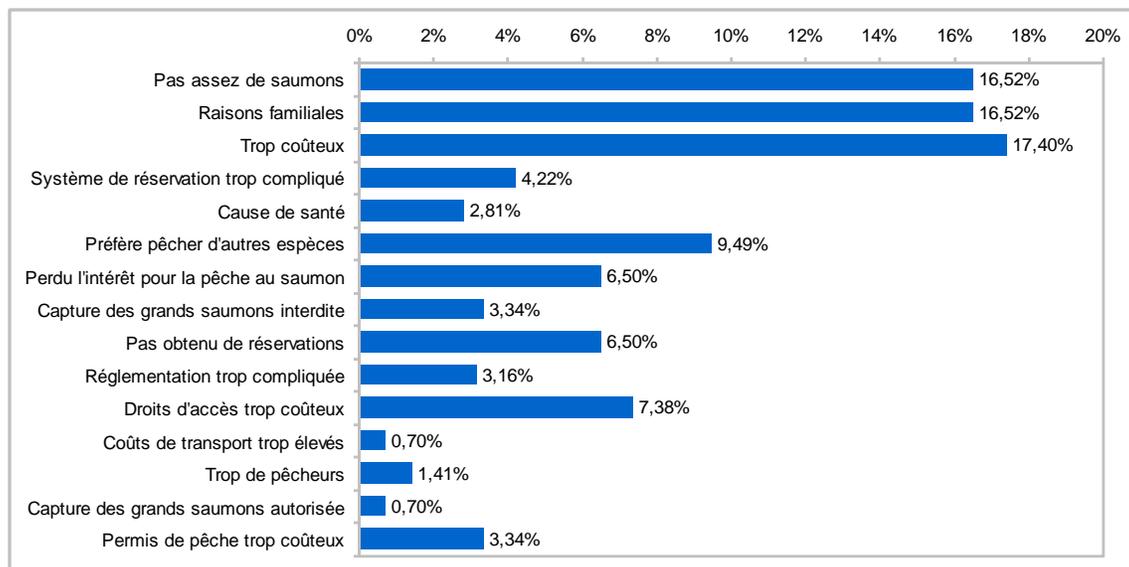
4.3.2 LES MOTIFS D'INSATISFACTION ET D'ABANDON DE L'ACTIVITÉ

Les aspects les plus critiqués sont généralement liés aux modalités de réservation des places contingentées sur les rivières, tant celles du tirage au sort présaison que celles des tirages 48 heures à l'avance. Le manque de surveillance du territoire et le contrôle des captures sont considérés par les pêcheurs comme des irritants pouvant nuire à leur motivation ou au plaisir qu'ils retirent de l'activité de pêche (FQSA, 2005).

L'insatisfaction exprimée à l'égard des tirages explique en bonne partie la baisse de participation au tirage présaison, soit une diminution de 15 % sur une période de 10 ans. Les tensions provoquées par les divergences de points de vue des organismes qui opèrent sur les rivières à saumon, des divergences à propos des zones contingentées, et le coût de participation aux tirages rebutent un pourcentage élevé de pêcheurs.

Les saumoniers résidents ont également exprimé une certaine réserve concernant la mise en marché de la pêche au saumon. Pour attirer des capitaux neufs dans les régions où l'on pêche le saumon, un effort important est déployé afin d'attirer une clientèle plus nombreuse de pêcheurs non résidents, et ce, au détriment des pêcheurs résidents qui se sentent atteints dans leurs intérêts et dans leurs droits.

Graphique 23 – Motifs d'abandon de la pêche au saumon



Source : FQSA, 2005

Lorsque l'on demande aux saumoniers quelles sont les raisons qui influencent leur décision de ne pas ou de ne plus pêcher le saumon (Graphique 23), ils répondent principalement que la faiblesse des montaisons, des raisons familiales, le coût de la pêche et la réglementation complexe sont en cause

(FQSA, 2005). La perte d'intérêt pour la pêche au saumon fait aussi partie des facteurs d'abandon à considérer, car une fois cet intérêt perdu, il est difficile de revenir en arrière.

Incidentement, il faut noter que c'est au Québec que les résidents paient leur permis de pêche provincial le plus cher. Le Québec est également la seule province où une tarification réduite n'est pas offerte pour les moins de 16 ans. C'est aussi au Québec que les résidents de la province jouissent du moins grand nombre de secteurs à accès libre.

Les divers coûts reliés à la pratique de la pêche au saumon (permis, droits d'accès, services) sont, pour les pêcheurs résidents moins fortunés, des facteurs préoccupants qui déterminent bien souvent la fréquence ou la durée de la pratique de la pêche, seuls ou en famille, sur une base soutenue. Cette donnée n'est pas négligeable si l'on considère qu'au cours des dernières années, le nombre de saumonniers souhaitant emmener leur conjoint(e) ou leurs enfants à la pêche a augmenté.

Tous ces irritants poussent les pêcheurs vers la pêche d'espèces autres que le saumon, même si les sondages indiquent qu'ils consacrent à la pêche de ces autres espèces plus de temps que les saumonniers en consacrent eux-mêmes à la pêche au saumon (FQSA, 2005).

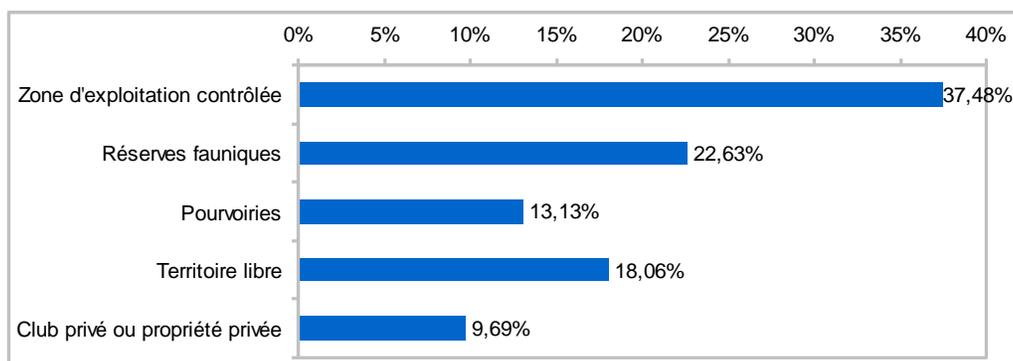
4.3.3 LES PRÉFÉRENCES DES PÊCHEURS

Les pêcheurs qui pratiquent la pêche sportive du saumon ont différentes sources de motivation. La principale raison invoquée est sans contredit la passion pour ce sport. La capture du saumon et la montée d'adrénaline que cette activité engendre justifient l'adoration que les adeptes vouent à ce type de pêche. D'autres pêcheurs pratiquent cette activité tout simplement pour la détente. Pour d'autres encore, c'est le plein air, le fait de se retrouver en nature dans des décors majestueux qui sert d'incitatif (Roche, 2005).

4.3.3.1 LE TYPE DE TERRITOIRE FRÉQUENTÉ

Plus du tiers des pêcheurs de saumon, résidents ou non résidents, préfèrent fréquenter les zecs pour pratiquer leur sport. Les réserves fauniques viennent en second lieu. Toutefois, le nombre de réserves étant moins important que le nombre zecs, cette affirmation comporte un biais (FQSA, 2005). Les pêcheurs américains, cependant, démontrent une préférence pour plus de variété. Ils fréquentent, à peu près dans les mêmes proportions, les zecs et les pourvoiries et, dans une proportion un peu moindre, les clubs privés. Les pêcheurs plus fortunés (revenu supérieur à 100 000 \$), à la différence des autres types de pêcheurs, optent davantage pour les pourvoiries (Roche, 2005).

Graphique 24 – Type de territoire préféré pour la pêche au saumon atlantique

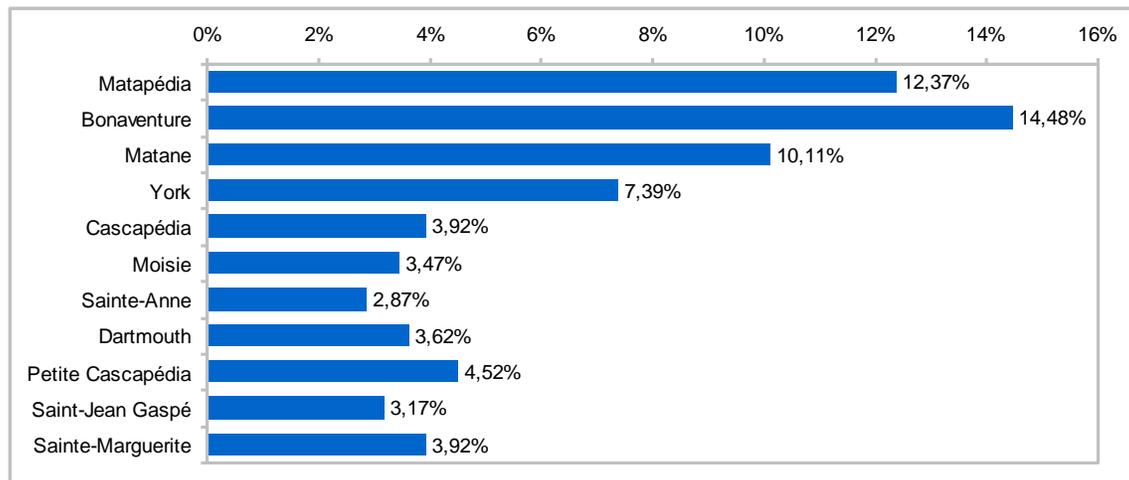


Source : FQSA, 2005

4.3.3.2 LES RIVIÈRES LES PLUS FRÉQUENTÉES

Les rivières du Québec préférées des pêcheurs de saumons se retrouvent pour la plupart en Gaspésie. Les rivières Bonaventure, Matapédia, York et Cascapédia remportent la palme (Graphique 25). Pour la région du Bas-Saint-Laurent, qui attire aussi un lot intéressant de pêcheurs, c'est à la rivière Matane que va la préférence. Les rivières de la Côte-Nord attirent également une part des saumoniers (Roche, 2005).

Graphique 25 – Rivières préférées pour la pêche sportive du saumon atlantique



Source : FQSA, 2005

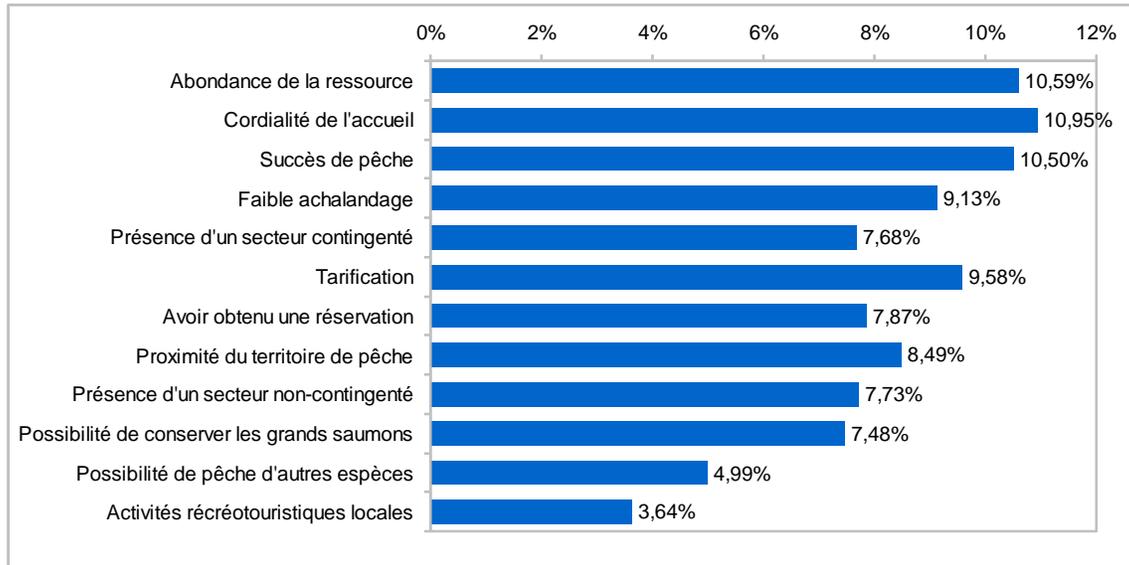
4.3.3.3 LES CRITÈRES DE CHOIX D'UNE RIVIÈRE

Lorsque l'on interroge les pêcheurs sur les critères qui influencent leur choix de rivière pour exercer leur activité, les facteurs les plus importants sont l'abondance de la ressource, la cordialité de l'accueil, le succès de pêche et le faible achalandage (FQSA, 2005). Les critères de second ordre sont la présence de secteurs contingentés, la tarification et la possibilité de conserver les grands saumons. Les raisons les moins importantes sont la possibilité de pêcher d'autres espèces et l'existence d'activités récréotouristiques locales (Graphique 26).

Lors d'un voyage de pêche au saumon, plus de la moitié des pêcheurs ne pratique aucune autre activité que la pêche. Les pêcheurs étrangers ont davantage tendance à faire une visite de la région en plus de pratiquer leur sport. Environ 30 % des pêcheurs américains ont mentionné avoir visité la région, et la proportion s'élève à 60 % dans le cas des pêcheurs internationaux (issus d'autres pays que le Canada ou les États-Unis). Des données de sondage indiquent également que les pêcheurs plus fortunés font des voyages plus variés et plus prolongés que ceux qui le sont moins (ce qui inclut une proportion

significative des pêcheurs locaux habitant à proximité des rivières dans les régions salmonicoles).

Graphique 26 – Critères influençant le choix d'une rivière



Source : FQSA, 2005

4.4 CONTEXTE DE LA PRATIQUE DE LA PÊCHE AU SAUMON ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

La notoriété du saumon et la pêche de cette espèce exercent un attrait certain auprès de la population en général et auprès de nombreux pêcheurs. Mais pour pêcher le saumon, il faut pêcher à la mouche, en rivière. Il faut aussi apprendre à « lire » une rivière et à comprendre le comportement du saumon pour améliorer ses chances de succès et, par surcroît, on doit se familiariser avec les modalités d'accès à cette activité. Pour d'aucuns, la pêche au saumon projette une image de complexité et d'élitisme à cause des coûts liés à sa pratique. Ces difficultés, réelles ou perçues comme telles, constituent, pour nombre de pêcheurs, des freins importants à la pratique de cette activité.

4.4.1 INITIATION À LA PÊCHE AU SAUMON

La pêche au saumon est une activité traditionnelle où l'apprenti est, la plupart du temps, initié par un ami proche ou un parent. Le pêcheur à la mouche doit apprendre la technique du lancer avant même d'espérer capturer un poisson. L'atteinte de la maîtrise de cette technique peut prendre un certain temps. Une fois la technique acquise, le pêcheur doit aussi se familiariser avec la pêche en rivière et les particularités propres à la pêche au saumon.

Les transformations que connaissent la famille et les modes de vie contemporains ont une incidence sur la relève en matière de pêche sportive. La pêche est souvent une tradition familiale et le nombre de familles monoparentales est en augmentation constante depuis plus d'une dizaine d'années. L'initiation des jeunes à la pêche se trouve affectée dans les familles monoparentales dirigées par des femmes, car le père est, le plus souvent, l'initiateur (FQSA, 2004). En effet, le monde des pêcheurs est encore composé d'un très fort pourcentage d'hommes.

4.4.2 URBANISATION ET ÉVOLUTION DES CENTRES D'INTÉRÊT

La population québécoise se concentre davantage dans les grandes régions métropolitaines et les lieux de pêche au saumon sont souvent éloignés des villes. Les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent, reconnues pour leurs activités reliées au prélèvement faunique, connaissent un exode de leur population vers les grandes régions urbaines.

Le mode de vie contemporain, axé sur la rapidité et le temps réel, favorise des activités qui procurent une satisfaction instantanée. Le manque de temps et un rythme de vie soutenu portent les gens à rechercher des activités réalisables à proximité du domicile.

Un nombre toujours plus important de Québécois pratique des activités de plein air (kayak, canot, camping, randonnée, etc.). Les secteurs du récréotourisme et de l'écotourisme se développent rapidement. Les excursions de type safaris-photos, observation de baleines, d'originaux, d'ours, etc., et d'autres activités liées au tourisme de plein air sont de plus en plus souvent offertes dans les guides touristiques régionaux. Pourtant, malgré cet intérêt croissant pour la nature et les activités extérieures, le nombre d'adeptes de la chasse et de la pêche a plutôt tendance à stagner, voire à décroître.

Bon nombre d'activités de plein air, dont le camping, la randonnée, l'escalade, le kayak de mer, le vélo, le VTT, l'équitation, etc., sont en concurrence directe avec la pêche en général et avec la pêche au saumon en particulier. La préférence des jeunes va pour ces sports qui impliquent de fortes doses d'adrénaline. Ces activités sont aussi souvent plus accessibles que la pêche au saumon.

4.5 LA PROMOTION DE LA PÊCHE AU SAUMON

Depuis une dizaine d'années, de nombreux efforts ont été mis en œuvre afin d'intéresser une nouvelle clientèle à la pêche et à la pêche à la mouche. Le gouvernement canadien, par le biais de Développement économique Canada, a soutenu à gros budget les efforts de promotion de la pêche sportive du saumon. Son programme en matière de mise en marché des rivières à saumon du Québec est essentiellement dirigé vers le développement des marchés extérieurs, bien qu'il puisse occasionner des retombées positives sur le marché domestique. C'est par conséquent cette orientation qui a été proposée à un certain nombre de gestionnaires de rivières à saumon qui avaient un produit pêche « exportable », et ce, au détriment du développement du bassin québécois des pêcheurs de saumon.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a été lent à emboîter le pas dans cette stratégie d'action et, qui plus est, a abandonné ses programmes d'appui financier aux associations gestionnaires de zec. Cela entraîne aujourd'hui de graves

conséquences au plan social pour la communauté des pêcheurs québécois et au plan financier pour les gestionnaires à but non lucratif de rivières à saumon, d'autant plus que le nombre de pêcheurs québécois connaît une diminution depuis quelques années. À l'occasion du Programme de réinvestissement en matière faunique, le gouvernement du Québec tente présentement de corriger les lacunes du passé en matière de promotion de la pêche, notamment celle du saumon.

4.5.1 LES AXES D'INTERVENTION

Les axes d'intervention qui ont fait consensus à la fin du PDES (Zins Beaudesne, 1995) demeurent toujours valables. Les plus importants sont les suivants :

- Fidéliser la clientèle existante;
- tenter de réintéresser les décrocheurs;
- rechercher des clientèles nouvelles;
- démythifier la pêche au saumon

4.5.1.1 FIDÉLISER LA CLIENTÈLE EXISTANTE ET RÉINTÉRESSER LES DÉCROCHEURS

Bien peu d'efforts ont été consacrés à la fidélisation de la clientèle existante et à la stimulation de l'intérêt des pêcheurs décrocheurs. Les revues *Saumons Illimités* et *Destinations Pêche à la mouche* ont certes contribué à la poursuite de cet objectif. *Le Coin du saumonier* sur le webzine Québec Pêche fait aussi œuvre utile en ce sens. Toutefois, les préoccupations exprimées par les pêcheurs et les motifs d'abandon de la pêche ne semblent pas avoir été pris en considération adéquatement ni dans les différentes activités mises sur pied, ni dans les préoccupations des gestionnaires. En fait, l'ensemble du système de gestion semble satisfait de sa performance et tire profit d'une clientèle captive et fidèle à l'égard d'un produit unique. Une telle attitude est dangereuse dans le

contexte d'une clientèle vieillissante qui ne se renouvelle pas aussi vite qu'elle le devrait.

4.5.1.2 RECHERCHER DE NOUVELLES CLIENTÈLES

Il semble que la pêche au saumon atlantique a atteint un nouveau palier en matière de démocratisation, car on voit de plus en plus de pêcheuses seules sur les rivières. Ces femmes investissent de plus en plus de temps et d'argent dans la pratique de la pêche. Leur nombre doit être en croissance, car les fabricants d'équipement lancent sur le marché de nouveaux produits leur étant destinés (*Saumons illimités*, vol.33, no.3, 2010, p.9). Les femmes occupent également une place grandissante dans les conseils d'administration d'organismes voués à la pêche sportive du saumon (FQGZ, 2003), ainsi que dans les publications spécialisées et les médias sociaux.

4.5.1.3 DÉMYTHIFIER LA PÊCHE AU SAUMON

La publicité pour la pêche au saumon prend est de plus en plus présente. Elle s'adresse surtout à une forme d'élite masculine âgée de 40 à 70 ans, à l'aise financièrement et maîtrisant la technique de la pêche à la mouche. Dans les faits, la plupart des pêcheurs ne s'offrent pas constamment des voyages de pêche onéreux et optent en général pour des laissez-passer journaliers dans une ou plusieurs rivières. Malgré cela, on considère que la pêche au saumon est réservée à une élite plus fortunée. Elle paraît également dispendieuse (coût de l'équipement spécialisé, coût de la pratique elle-même : voyages de pêche, permis, droits d'accès, etc.).

La publicité montre la pêche au saumon comme une activité solitaire pratiquée dans une nature calme et reposante. Elle propose donc un sport où il ne semble pas y avoir de défi, d'excitation, de trophées ou d'action.

La pêche semble s'adresser à un groupe fermé qui ne partage pas les mêmes préoccupations, ni les mêmes ambitions que les jeunes adultes. Pour le pêcheur expérimenté, l'attrait de la pêche sportive du saumon réside dans le combat avec le saumon. Le fait de garder sa prise ou de la remettre à l'eau lui importe moins qu'à un jeune pêcheur. Pour ce dernier, rapporter ses prises est une source de fierté (FQSA, 2004). La réglementation sur la remise à l'eau peut alors sembler trop contraignante.

Pour un jeune adulte amateur de sensations fortes, parfois même de sports extrêmes, la gratification doit être instantanée. Le rythme rapide du mode de vie et le manque de temps souvent décriés développent chez les gens un intérêt pour les activités faciles à consommer et réalisables à proximité du domicile. En matière de pêche, en plus de rapporter sa prise, le jeune adulte à l'instinct grégaire doit avoir passé du bon temps entre amis, s'être amusé et reposé (FQSA, 2004).

La pêche à la mouche, un apprentissage se raffinant sur plusieurs années, peut sembler trop technique ou trop laborieuse à assimiler, surtout en l'absence de formateurs. Parce que la publicité s'adresse à un groupe spécifique, les jeunes adultes et le public en général ne connaissent ni la pêche à la mouche, ni la pêche au saumon. Même s'ils vivent près d'une rivière à saumon, ils ne savent souvent pas qu'il est possible d'y pêcher à prix raisonnable. De plus, peu d'entre eux savent comment accéder aux rivières à saumon.

L'éloignement des lieux de pratique, le manque de temps et le côté plus technique de la pêche à la mouche, de même que le mode de vie et les valeurs des jeunes adultes, sont autant de facteurs qui n'incitent pas ces derniers à s'intéresser à la pêche au saumon. De plus, la publicité, qui présente une pêche élitiste, laisse croire à un type pêche dont l'équipement spécialisé est coûteux et les forfaits inaccessibles.

4.5.2 LES ACTIVITÉS THÉMATIQUES DE PROMOTION DE LA PÊCHE

La Fête de la pêche

La fête de la pêche est un événement qui a vu le jour en 2000 à l'instigation de la Société de la Faune et des Parcs du Québec (aujourd'hui fusionnée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune). Son objectif est d'intéresser les Québécois à la pêche. Toute la population québécoise est invitée à pêcher, sans permis, une fois par an, et ce, pendant deux jours.

Les Festivals de pêche en herbe

Mis sur pied par la Fondation de la faune du Québec, ce festival invite des groupes de jeunes à passer une journée près d'un plan d'eau où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche et des notions de sécurité sur l'eau. L'activité est très appréciée par les jeunes et très efficace pour stimuler la relève.

La Maison des jeunes de Verdun

Mario Viboux, le responsable de la maison des jeunes de Verdun, a mis sur pied un programme stimulant et motivant destiné aux jeunes de 12 à 17 ans. En utilisant la pêche à la mouche comme outil pédagogique, il transmet des valeurs de respect de soi, des autres, de la nature ainsi que l'esprit d'équipe. Les adolescents préparent et financent eux-mêmes leur voyage de pêche au Québec et ailleurs.

La formation de pêche au saumon sur la rivière Bonaventure

Au mois de juin 2003, l'association des pêcheurs sportifs de la rivière Bonaventure a organisé un cours de pêche au saumon. Depuis lors, cet atelier de formation est tenu annuellement lors d'une fin de semaine où sont offerts des cours théoriques et pratiques ainsi que des sorties sur la rivière. Il s'agit d'une excellente formation pour s'initier au monde de la pêche au saumon.

Matane, la rivière-école

Depuis plusieurs années, la rivière Matane est considérée comme « la rivière-école » au Québec. De nombreux pêcheurs ont fait leur apprentissage sur ce cours d'eau. Sa principale qualité est son accessibilité sur presque toute sa longueur. L'école de pêche de la rivière Matane propose différents cours techniques pour s'initier à la pêche à la mouche au saumon.

Formation de pêche à la mouche dispensée par des associations

Plusieurs associations de pêcheurs proposent des cours de pêche à la mouche. Ces cours sont un bon tremplin permettant de faire le saut vers la pêche au saumon. Les associations qui offrent ces formations sont :

- Les Moucheurs de Montréal Métropolitain;
- Le Casting Club de Québec;
- Les pêcheurs à la mouche de la Haute-Yamaska;
- La société mauricienne des pêcheurs à la mouche;
- Les pêcheurs à la mouche de la région maskoutaine;
- Le Regroupement des pêcheurs à la mouche de Sherbrooke;
- Les Pêcheurs à la mouche de l'Outaouais.

Formation de pêche par les boutiques spécialisées

Plusieurs boutiques de pêche donnent aussi des cours de pêche à la mouche :

- Le coin du moucheur à Québec;
- L'ami du moucheur à Rimouski;
- Les Amants de la nature à Québec.

Fauniquement femme et Journées de la femme

La Fédération québécoise de la Faune organise depuis quelques années des voyages d'initiation à la chasse et à la pêche réservés exclusivement aux femmes. Ces activités sont destinées à sensibiliser les femmes à plusieurs aspects de la faune. C'est une formation qui comprend une initiation à l'arme à

feu, à la pêche au leurre et à la mouche. Des journées de la femme sont organisées sur différentes rivières. La Journée de la Femme de la rivière de L'Anse-Saint-Jean connaît un bon succès.

Les salons de chasse et de pêche

Il n'existe pas au Québec de salons spécifiquement axés sur la pêche au saumon. Le salon de Granby est celui qui s'en approche le plus, car il est le seul salon au Québec qui vise les pêcheurs à la mouche.

- Salon Chasse, Pêche et Camping à Montréal;
- Salon Chasse, Pêche et Camping à Québec;
- Salon de pêche à la mouche à Granby.

Mentorat, découverte, jeunesse

Des activités de mentorat ou de découverte sont également organisées sur les rivières à saumon (*Saumons illimités*, vol.33, no.3, 2010, p.13 sqq.). Ces activités offertes par la Fédération québécoise pour le saumon atlantique ont pour but soit de faire découvrir la pêche au saumon à des pêcheurs débutants, soit de faire découvrir un nouveau secteur de pêche aux pêcheurs avertis.

Tournées de presse

Des tournées de presse hors Québec ont également été mises sur pied afin de faire de la promotion aux États-Unis et d'explorer les marchés français (FGRSQ, 2010).

4.5.3 LES SOURCES D'INFORMATION

Les rivières québécoises les plus fréquentées par les résidents et les non-résidents se vendent d'elles-mêmes par leur réputation et par le bouche à oreille (Roche, 2005). L'abondance du saumon et le rendement de pêche intéressant sont considérés, d'une part, comme les meilleurs moyens de sélection par l'ensemble des pêcheurs. D'autre part, les amis, les sites de clavardage et les

réseaux sociaux forment des cercles privilégiés pour la circulation de l'information. À cet égard, *Le Coin du saumonier*, sur le webzine Québec Pêche, s'avère une source d'information et de recrutement d'une nouvelle clientèle pour les rivières à saumon (Graphique 27).

Graphique 27 – Sources d'information utilisées pour planifier la pêche au saumon



Source : Roche, 2005

Pour planifier une excursion de pêche, les saumoniers s'informent toujours auprès de leurs parents et amis et consultent encore les revues et les journaux, mais aujourd'hui, Internet occupe la première position comme source d'information (Graphique 27). Une étude récente (*Travel Activity and Motivation Survey*, 2006) démontre qu'une très forte proportion de pêcheurs consulte les sites Internet des destinations de pêche et des promoteurs. Les pêcheurs utilisent également Internet pour réserver une partie ou la totalité de leur voyage de pêche.

4.5.4 ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LA PÊCHE SPORTIVE DU SAUMON

Au Québec, outre les instances gouvernementales, trois principaux acteurs sont impliqués dans la promotion de la pêche sportive du saumon. Ces trois organismes participent tous à la gestion de la ressource saumon et à la mise en valeur de la pêche sportive, chacun suivant une philosophie qui lui est propre. Ils

sont des acteurs clés pour le développement des retombées économiques de la pêche sportive du saumon au Québec. Toutefois, force est de constater que la concertation entre ces trois acteurs n'est pas des plus aisées lorsqu'il s'agit de promotion et de mise en marché de la pêche au saumon.

La Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA)

Sa raison d'être est d'unir et de représenter les intérêts de tous ceux qui sont concernés par la conservation et la mise en valeur du saumon, particulièrement à des fins de pêche sportive. Sa mission est de promouvoir :

- la conservation et la mise en valeur des rivières à saumon;
- le développement de la pêche sportive du saumon;
- la défense de la ressource-saumon et de son habitat contre toute menace, de même que le maintien de l'accès à une pêche de qualité à prix acceptable.

Axe d'intervention : La FQSA vise l'accès le plus large possible et au plus bas coût possible du public québécois à la pêche au saumon. L'équation est simple : plus il y aura de gens qui pêchent, plus nombreux seront les défenseurs des rivières. La FQSA adopte au départ le point de vue de l'utilisateur afin d'influencer les entreprises de services dans leur mise en marché. À noter que la FQSA regroupe à la fois des pêcheurs et des associations gestionnaires de rivières à saumon.

La Fédération des Gestionnaires de rivières à saumon du Québec (FGRSQ)

Elle se donne pour mandat de regrouper les associations et corporations à but non lucratif gestionnaires de rivières à saumon et de représenter leurs intérêts. Elle travaille également au développement socio-économique durable de la pêche sportive du saumon et soutient ses membres dans la gestion et la conservation des rivières : accessibilité, respect de la biodiversité et développement régional.

Axe d'intervention : La FGRSQ entend favoriser la meilleure gestion possible de la pêche au saumon, notamment en respectant les objectifs assignés au protocole d'entente qui lie associations et gouvernement. La viabilité de ces entreprises est au centre de l'action de cette fédération dont l'une des idées-forces est de considérer les rivières comme la base de petites et moyennes entreprises d'économie sociale.

La Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ)

La FPQ regroupe quelque 350 pourvoiries et plus de 50 membres-associés (organismes et entreprises offrant des produits et des services s'adressant aux pourvoiries). Elle a pour mission de représenter et de promouvoir les intérêts collectifs de ses membres et de l'industrie. Cet organisme est le principal interlocuteur reconnu par les différents ministères et organismes agissant dans le domaine touristique.

Axe d'intervention : La FPQ entend favoriser la meilleure gestion possible des pourvoiries dans un contexte d'entreprises qui obéissent aux lois du libre marché et de l'offre et de la demande. Les pourvoiries s'adressent à une clientèle qui recherche davantage un produit « haut de gamme » et, notamment, au marché des pêcheurs non résidents. Les pourvoiries font distinctement partie de l'offre de produits touristiques au Québec.

CONCLUSION PARTIELLE

La clientèle des saumoniers est fidèle et généralement satisfaite de la qualité du produit pêche au saumon qui lui est offerte au Québec. Elle est majoritairement constituée d'hommes et de pêcheurs résidents. C'est également une clientèle vieillissante qui se renouvelle peu.

En effet, malgré la disponibilité de la ressource saumon au Québec et un taux de satisfaction élevé du bassin actuel de pêcheurs de saumon, les rangs des saumoniers s'éclaircissent progressivement. L'urbanisation toujours grandissante

et le changement d'attitude de la population à l'égard de la chasse et de la pêche font que cette tradition séculaire est maintenant en perte de vitesse.

À ces raisons qui expliquent en partie la difficulté de recrutement de nouveaux pêcheurs, s'ajoutent également la diminution de la ressource dans certaines rivières à saumon, des contraintes réglementaires de toutes sortes liées à la pratique de la pêche au saumon. La complexité des modalités d'accès à la pêche, les coûts de la pêche au saumon, l'apparition de nouvelles formes de loisirs de plein air (golf, récréotourisme), etc. suscitent un certain désintéressement chez les saumonniers actuels.

Les récents efforts de développement de nouveaux marchés et de nouvelles clientèles donnent assez peu de résultats jusqu'ici. On doit toutefois tenir compte du fait que la pêche au saumon évolue dans un contexte d'offre saturée pour les secteurs à accès contingenté (qui représente environ 55 % des jours-pêche). Les marchés et les clientèles actuelles suffisent à atteindre les objectifs de vente pour ces secteurs (taux d'occupation annuel de 95 % pour certains exploitants de la Gaspésie qui offrent un forfait tout inclus). En d'autres mots, l'industrie de la pêche au saumon est, pour l'instant, une industrie à maturité.

Dans ce contexte, en matière de stratégie de promotion de la pêche au saumon, l'objectif devrait se limiter à remplacer l'attrition naturelle des effectifs, en recherchant les clientèles les plus susceptibles d'être attirées par la pêche au saumon. Accroître la participation des femmes à la pêche au saumon, réintéresser les pêcheurs des localités voisines des rivières à saumon et initier la jeunesse à cette activité sont des actions relativement faciles à entreprendre et elles auront pour effet de maintenir vivante la tradition de pêche au saumon au Québec.

La meilleure garantie d'adhésion d'une population à la conservation d'une espèce comme le saumon demeure l'intérêt que cette population porte à la ressource. Cet intérêt est généralement stimulé par une participation active à

l'activité halieutique qui en découle. Il faut donc intéresser les Québécois à la ressource saumon et réintéresser les pêcheurs québécois à la pêche sportive du saumon.

CHAPITRE 5 SYNTHÈSE DE LA PROBLÉMATIQUE LIÉE À L'OFFRE ET À LA DEMANDE DE PÊCHE AU SAUMON

Ce chapitre rappelle les principaux constats qui ressortent des présentations faites aux chapitres précédents, lesquels reposent sur une revue de documentation disponible. Il tiendra compte également de commentaires sollicités auprès d'un certain nombre de pêcheurs à l'égard de la situation de la ressource, de l'offre et de la demande de pêche au saumon et, d'une manière générale, de la gestion de la pêche.

5.1 CONSTATS SUR L'HISTOIRE ET LA CULTURE QUÉBÉCOISES

5.1.1 DES ACQUIS HISTORIQUES ET CULTURELS REMIS EN QUESTION

L'abolition du régime de location des droits publics de pêche à des intérêts privés a permis le développement, sur les rivières à saumon du Québec, d'une pêche publique contrôlée ayant pour élément-clé un accès démocratique aux possibilités de pêche à prix modéré. Les changements démographiques que connaît actuellement le Québec, la situation économique difficile et la dévolution de pouvoirs de décision accrus du palier gouvernemental central au palier régional risquent de modifier ou, à tout le moins, de moduler, les orientations de gestion qui ont prévalu jusqu'ici en matière d'accès démocratique à la pêche au saumon. Certains organismes gestionnaires, par nécessité économique ou pour toute autre raison, semblent s'éloigner de leurs principes fondateurs.

5.1.2 UNE GESTION DU TERRITOIRE ET DE LA RESSOURCE À RECONSIDÉRER

Au début des années 1980 et au cours des années 1990, l'État a modernisé la gestion du saumon, de son habitat et de sa pêche. Il s'est investi dans des plans

d'aménagement et de restauration des rivières à saumon. Il a créé les zecs et mis de l'avant l'approche de gestion dite « rivière par rivière ». Ces modes de gestion du territoire et de la ressource sont propres au Québec. L'évolution actuelle de la société québécoise fait en sorte que les approches développées depuis plus de 30 ans évoluent et se doivent d'être revues et actualisées.

5.2 CONSTATS SUR LA RESSOURCE ET SON EXPLOITATION

5.2.1 UNE RESSOURCE FAIBLE, MAIS STABILISÉE

L'état des stocks de saumons s'est dégradé sérieusement depuis les années 1990, une tendance qui s'est également manifestée à l'échelle de toute son aire de répartition dans l'Atlantique Nord et qui affecte nécessairement le potentiel de pêche sportive. Le Québec a mis en place une stratégie de gestion des stocks de saumons qui a permis de sauvegarder cette ressource tout en maintenant une bonne qualité de pêche. Les principes de gestion adoptés par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune sont en général bien compris par les pêcheurs même s'ils présentent une certaine complexité. Les pêcheurs sont d'avis qu'il ne faudrait pas complexifier davantage les modes de gestion biologique en place. Les opinions des pêcheurs sont partagées sur certains aspects comme la pratique de la remise à l'eau des captures et aussi le nombre total de captures saisonnières autorisées.

5.2.2 L'EXPANSION DES SALMONIDÉS NON INDIGÈNES, UNE MENACE ÉCOLOGIQUE

Des espèces de salmonidés non indigènes introduites depuis le début du 20^e siècle envahissent progressivement les tributaires du fleuve Saint-Laurent, et notamment les rivières à saumon du Québec. Les pêcheurs notent de plus en plus souvent la présence de truites arc-en-ciel dans les rivières à saumon et ils

s'inquiètent de l'impact écologique possible de cette espèce sur le saumon atlantique.

5.2.3 LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES RESSOURCES NATURELLES

Le faible degré d'urbanisation et d'industrialisation des bassins versants des rivières à saumon a contribué à maintenir de manière générale un habitat de bonne qualité pour cette espèce. Toutefois, devant la situation économique actuelle, il y a lieu de craindre qu'une grande pression puisse être exercée sur l'exploitation des ressources naturelles à forte valeur économique, ce qui pourrait entraîner des impacts écologiques sérieux. L'exploitation forestière et agricole (élevage porcin) des bassins versants des rivières à saumon et l'utilisation des berges et des rives de cours d'eau à des fins municipales ou industrielles (petites centrales hydroélectriques) peuvent affecter l'habitat du saumon.

5.3 CONSTATS SUR L'OFFRE DE PÊCHE ET LA GESTION DE L'OFFRE

5.3.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU « PRODUIT PÊCHE AU SAUMON » : COMPLEXE, COÛTEUX, HORS DE PORTÉE

5.3.1.1 MAÎTRISER LA TECHNIQUE DE LA PÊCHE À LA MOUCHE

La pêche au saumon à la mouche est une technique qui requiert plusieurs années de pêche régulière. Le pêcheur à la mouche doit apprendre la technique du lancer avant de pouvoir capturer un poisson. La maîtrise de cette technique peut prendre un certain temps.

5.3.1.2 APPRENDRE À PÊCHER EN RIVIÈRE

Les éléments techniques de la pêche au saumon et le fait de devoir pêcher en rivière plutôt qu'en lac sont, pour certains pêcheurs, des obstacles importants.

Une fois la technique acquise, le pêcheur doit aussi se familiariser avec la pêche en rivière et les particularités propres à la pêche au saumon.

5.3.1.3 ACQUÉRIR UN ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ

La pêche au saumon nécessite un équipement spécialisé, plus dispendieux que l'équipement pour la pêche au leurre ou la pêche d'autres espèces que le saumon. La location d'équipement est rarement offerte par les gestionnaires des rivières.

5.3.1.4 ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES RIVIÈRES À SAUMON

Peu de rivières à saumon sont situées à proximité des grands centres urbains alors que la majorité des pêcheurs proviennent de régions fortement urbanisées.

5.3.1.5 COURTE DURÉE DE LA SAISON DE PÊCHE

La saison de pêche au saumon est de courte durée, au maximum quatre mois, parfois moins selon les endroits, et elle est variable d'une rivière à l'autre. Les séjours de pêche doivent être planifiés longtemps à l'avance selon des modes de réservation par tirage au sort dans le cas des zecs et réserves.

5.3.1.6 UNE ACTIVITÉ POUR L'ÉLITE

La pêche au saumon est perçue comme une activité pour l'élite. Depuis longtemps, l'image suscitée par la pêche au saumon est celle d'un pêcheur nanti qui part de loin, au Québec ou ailleurs, pour pratiquer son loisir. La pêche au saumon est perçue comme une activité nécessitant un investissement important et réservée à une poignée d'initiés. Bref, la perception de la pêche au saumon est que ce n'est pas une activité pour tout le monde.

5.3.1.7 UNE OCCASION DE CONTACT AVEC LA NATURE PLUTÔT QUE LA CAPTURE D'UN QUOTA DE PRISE

Au Québec, le taux de succès pour capturer un saumon est d'environ 0,20 à 0,25 saumon par jour-pêche. Cela signifie qu'il faut pêcher en moyenne quatre ou cinq jours pour attraper un saumon au Québec. Le pêcheur doit donc faire preuve d'une certaine patience et doit, de prime abord, apprécier l'activité en elle-même et le décor où elle se déroule.

5.3.1.8 POPULARITÉ CROISSANTE DU PERMIS DE REMISE À L'EAU

Depuis l'introduction des permis spéciaux en 1997, le permis de graciation a connu une popularité croissante tant chez les pêcheurs résidents que chez les pêcheurs non résidents. De plus, la remise à l'eau des prises permet d'améliorer le succès de pêche moyen de l'ensemble des pêcheurs.

5.3.1.9 UNE RÉGLEMENTATION TRÈS COMPLIQUÉE POUR LE PÊCHEUR NOVICE

La réglementation complexe de la pêche au saumon est souvent un élément rébarbatif qui décourage un pêcheur au saumon potentiel ou novice. On parle ici de tirages au sort présaison et 48 heures, de zones contingentées et non contingentées, de zecs, de réserves fauniques, de trois types de permis (journalier, annuel, remise à l'eau), etc. Pêcher au saumon peut facilement être perçu comme un parcours du combattant.

5.3.1.10 IMAGE DE LA PÊCHE AU SAUMON ET INTÉRÊTS DES JEUNES

L'image de la pêche au saumon, telle que suggérée par la publicité, fait en sorte que les jeunes adultes ne se sentent ni concernés, ni attirés par cette activité. Parce qu'ils ne font pas partie de la clientèle cible de l'industrie de la pêche au saumon, cette dernière ne semble répondre ni à leurs aspirations, ni à leur mode

de vie. La connaissance de la pêche des jeunes adultes est soit erronée, soit déficiente.

5.3.1.11 COÛT DE LA PÊCHE AU SAUMON

Le coût de la pêche au saumon au Québec est clairement identifié par les pêcheurs eux-mêmes comme un frein à leur participation à cette activité.

5.3.1.12 COÛT DES PERMIS POUR LES PÊCHEURS RÉSIDENTS

Les pêcheurs québécois paient plus cher pour le permis provincial de pêche au saumon que les autres Canadiens dans leurs provinces respectives.

5.3.1.13 DROITS D'ACCÈS À LA PÊCHE AU SAUMON

Les coûts que le pêcheur doit défrayer pour la pêche au saumon sont plus élevés que ceux de la pêche classique au leurre. En effet, la pêche au saumon dans les zecs et réserves nécessite de déboursier un droit d'accès quotidien non négligeable. Quant à l'offre de pêche en pourvoirie, le tarif par jour-pêche est normalement de plusieurs centaines de dollars, voire un peu plus d'un millier de dollars. Toutefois, dans ce dernier cas, il s'agit de forfaits de pêche tout frais inclus.

5.3.2 LES ENTREPRISES DE SERVICES

5.3.2.1 CLUBS DE PÊCHE PRIVÉS

Afin de contribuer au financement de leurs opérations, certains clubs privés se transforment, pour la partie de la saison de pêche qui n'est pas utilisée par leurs membres, en « pourvoiries déguisées ». Ils offrent, apparemment contre rémunération, de l'hébergement et des services liés à la pêche au saumon. La légitimité et la légalité d'une telle activité soulèvent des interrogations sérieuses

auprès des entreprises de pourvoirie qui voient là une compétition induite qui pourrait leur être préjudiciable.

5.3.2.2 POURVOIRIES

5.3.2.2.1 ENCADREMENT LÉGAL

Il y a un problème d'interprétation légale lié à la pratique de la pourvoirie, car des individus et des entreprises peuvent offrir des activités de pourvoirie sans être titulaires du permis requis. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ne procure pas l'encadrement légal approprié à ce secteur d'activités et cela donne lieu à ce que certains appellent la « pourvoirie illégale ou la pourvoirie déguisée ».

5.3.2.2.2 DÉVELOPPEMENT DES POURVOIRIES SANS DROIT EXCLUSIF

De plus en plus d'entreprises de pourvoirie sans droits exclusifs offrent des services de guidage et d'hébergement sur les zecs-saumon. Les gestionnaires de ces pourvoiries souhaitent même obtenir par le partenariat avec les associations gestionnaires de zecs un accès privilégié aux secteurs contingentés de ces territoires. La présence de plus en plus marquée de telles entreprises de pourvoirie sur les rivières à saumon porte bon nombre de pêcheurs à dire que les rivières à saumon sont, indirectement, en voie de reprivatisation.

5.3.2.2.3 ACCESSIBILITÉ ACCRUE AU TERRITOIRE DU NORD-DU-QUÉBEC

Depuis le développement fulgurant de l'aviation privée, les pourvoyeurs du Nord-du-Québec ont noté la présence de plus en plus marquée d'aéronefs, immatriculés tant au Canada qu'aux États-Unis, qui amènent des pêcheurs et des chasseurs sur leurs territoires. Les pourvoyeurs du Nord-du-Québec s'inquiètent de l'augmentation importante de la pression de pêche et des cas de braconnage, car les niveaux de prélèvements ne peuvent être évalués.

5.3.2.3 ZECs ET RÉSERVES DE PÊCHE AU SAUMON

5.3.2.3.1 CONFUSION DES CONCEPTS ZECs ET RÉSERVES

Initialement, les réserves sur rivières à saumon faisaient partie du réseau d'État alors que les zecs-saumon composaient le réseau communautaire, comme c'est le cas pour toutes les autres espèces fauniques au Québec. L'implantation du PDES a fait basculer la gestion des rivières à accès public vers le mode communautaire, ce qui fait en sorte que les deux réseaux ne se distinguent l'un de l'autre que par quelques modalités relatives à l'utilisation des services reliés à la pêche, tels l'hébergement et le guidage.

5.3.2.3.2 VIE ASSOCIATIVE DES ORGANISMES GESTIONNAIRES EN DÉCLIN

Des changements sociaux importants affectent la vie associative des organisations à but non lucratif gestionnaires de rivières à saumon. Premièrement, le nombre de pêcheurs provenant des localités où se situent les rivières à saumon est en nette diminution alors qu'une très forte proportion des membres des zecs ne réside pas dans la région immédiate de la rivière. Pour des raisons de logistique, ces derniers ne peuvent participer à la vie démocratique des associations dont ils sont membres. Deuxièmement, les membres des conseils d'administration des zecs ne sont plus nécessairement des pêcheurs. Il y a maintenant des gens peu familiers avec milieu de la pêche qui s'impliquent dans les associations communautaires et les voient plutôt comme des leviers de développement économique beaucoup plus que comme des entreprises à caractère social. Ces deux facteurs occasionnent donc un impact sérieux quant aux objectifs fondamentaux impartis aux zecs-saumon.

5.3.2.3.3 SITUATION FINANCIÈRE DIFFICILE DE CERTAINS GESTIONNAIRES

La situation financière de la majorité des organismes à but non lucratif gestionnaires de rivière à saumon est précaire. Ces organismes éprouvent des

difficultés récurrentes de financement. Sans l'aide directe ou indirecte de l'État central ou régional, tout au plus une dizaine d'organisations pourraient être autonomes financièrement. Les déficits d'opération sont dus notamment aux coûts de protection de la ressource pour lesquels l'État n'apporte qu'un appui financier marginal.

5.3.2.3.4 NÉCESSITÉ DE TROUVER DES REVENUS ADDITIONNELS

Les organismes à but non lucratif gestionnaires de rivière à saumon trouvent une source additionnelle de financement dans l'organisation d'activités de financement populaire et, de plus en plus, par la mise en place de services d'hébergement et de guidage. Il y a un risque que l'utilisation de ces services devienne obligatoire. Les pêcheurs craignent que la mise en marché de forfaits de pêche incluant l'hébergement ou un guide transforme la formule zec en une formule réserve ou même pourvoirie, au détriment de l'accès public à prix populaire.

5.3.2.3.5 INIQUITÉ DU PARTAGE DES FRAIS DE GESTION

Les gestionnaires de zecs reprochent aux pourvoyeurs à droits non exclusifs et aux guides qui offrent des services sur leurs territoires de ne pas participer aux frais de gestion de la zec, par exemple les infrastructures d'accès, mais d'en retirer des revenus substantiels.

5.3.2.4 TERRITOIRES À ACCÈS LIBRE

À la suite de la mise en œuvre du PDES, il reste très peu de rivières à accès libre. À cause de la facilité d'accès à ces territoires libres, plusieurs pêcheurs affirment que ces rivières servaient de pépinière et d'école de formation pour les jeunes pêcheurs. Une partie de la diminution du nombre de pêcheurs sportifs au Québec semble coïncider avec la disparition de ce type de territoire. Plusieurs

pêcheurs commencent à s'interroger sur la nécessité de maintenir des structures de gestion sur toutes les rivières à saumon.

5.3.2.5 GUIDES DE PÊCHE AU SAUMON

Il n'existe pas de *corpus* réglementaire structuré concernant la pratique du guidage en matière de pêche au saumon. Seuls les guides faisant commerce de façon autonome sur les zecs et réserves doivent être détenteurs d'une autorisation de commerce qui les enjoint à posséder une assurance responsabilité. Les guides employés des zecs, réserves et pourvoiries sont couverts par l'autorisation de commerce et l'assurance responsabilité de leur employeur.

Il en résulte que la pratique du guidage et la qualification professionnelle des guides sont très inégales. Les principaux problèmes soulevés concernent la formation parfois déficiente, le « travail au noir », la qualité du service et la compétition entre entreprises de pourvoirie permissionnaire et guides autonomes non réglementés.

5.3.3 PARTAGE DES DROITS DE PÊCHE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Il arrive que l'on trouve, sur un même cours d'eau, plus d'un détenteur de droits de pêche. Le gouvernement n'impose aucune obligation qui mène à une quelconque forme de cogestion. Certaines situations conflictuelles sont susceptibles de se produire à l'égard de l'allocation de la ressource ou en ce qui a trait aux responsabilités de gestion de la ressource (protection du territoire, frais d'exploitation d'une passe migratoire, frais d'ensemencement, etc.).

5.3.4 INDUSTRIE RÉCRÉOTOURISTIQUE

Les activités de plein air pratiquées en rivière, dont les rivières à saumon, connaissent une popularité grandissante. Ces activités peuvent entrer en conflit

avec la pratique de la pêche sportive du saumon et, dans le cas de la baignade, modifier ou déranger le comportement du saumon. La fréquence des conflits d'usage entre pêcheurs et autres adeptes du plein air augmentera avec les années.

5.4 CONSTATS SUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PÊCHEURS (DEMANDE)

5.4.1 LES CARACTÉRISTIQUES ET HABITUDES DE LA CLIENTÈLE

5.4.1.1 STABILITÉ DE LA CLIENTÈLE ET DE LA PRATIQUE DE PÊCHE

Depuis une dizaine d'années, les effectifs des pêcheurs de saumons sont stables si l'on se reporte aux chiffres des ventes de permis. La pratique de la pêche mesurée en jours-pêche est également stable depuis une dizaine d'années.

5.4.1.2 PÊCHEURS RÉSIDENTS ET NON RÉSIDENTS

Les ventes de permis sont relativement stables. Il se vend environ 14 000 permis de pêche au saumon au Québec, dont 86 % sont achetés par des pêcheurs résidents et 14 % par des pêcheurs non résidents.

5.4.1.3 FEMMES ET PÊCHE AU SAUMON

Peu de femmes pratiquent la pêche au saumon. Plus de 90 % des pêcheurs de saumon sont des hommes. Ce n'est que récemment que des initiatives ont été prises pour intéresser la clientèle féminine à cette activité.

5.4.1.4 DIMINUTION DU NOMBRE DE PÊCHEURS DE SAUMON

Le nombre de pêcheurs de saumons semble diminuer plus rapidement que le nombre de pêcheurs en général. L'âge moyen des pêcheurs de saumons est un

peu plus élevé que l'âge moyen des pêcheurs en général et il n'y a pas beaucoup de recrutement de nouveaux pêcheurs chez les saumoniers.

5.4.1.5 VIEILLISSEMENT DES PÊCHEURS DE SAUMON

Les trois quarts de la population des pêcheurs de saumon auront plus de 55 ans en 2013 et plus de 65 ans en 2023. La réduction du nombre de ces pêcheurs, qui comptent parmi ceux faisant le plus de jours-pêche, aura un impact sérieux sur les organismes gestionnaires de zecs et réserve si rien n'est fait pour développer le bassin des pêcheurs de saumon.

5.4.1.6 MANQUE DE RELÈVE

La relève ne semble pas au rendez-vous même si le besoin en est urgent.

5.4.1.7 ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PÊCHEURS

Une majorité de pêcheurs provient des grands centres urbains du Québec (Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec). La diminution du nombre de pêcheurs en région est inquiétante si l'on considère la mission sociale des zecs et réserves.

5.4.1.8 EXODE DES JEUNES VERS LES GRANDS CENTRES

Les régions ressources connaissent un vieillissement accéléré dû en grande partie à l'émigration des jeunes vers les grands centres. La situation est moins grave sur la Côte-Nord qu'au Bas-Saint-Laurent ou qu'en Gaspésie, mais elle demeure préoccupante partout.

5.4.1.9 « PÊCHEURS DÉCROCHEURS »

La diminution de la population des saumoniers ne semble pas liée à une perte d'intérêt pour la pêche elle-même, mais plutôt à du mécontentement engendré par la complexité, réelle ou apparente, de la réglementation, par les coûts reliés à la pêche au saumon et par l'impression que la qualité de pêche n'est plus ce qu'elle était (effet négatif de la diminution des populations de saumons).

5.4.1.10 URBANISATION ET RYTHME DE VIE

L'urbanisation et le rythme de vie des gens contribuent à l'abandon de la pêche. Le mode de vie contemporain pousse les gens à rechercher des activités ou des loisirs qui procurent une satisfaction instantanée. Le manque de temps et le rythme de vie soutenu les portent à rechercher des activités réalisables à proximité du domicile.

5.4.1.11 CONCENTRATION DE LA PÊCHE SUR QUELQUES RIVIÈRES

La pêche au saumon se concentre à 70 % dans quelques zecs et réserves, notamment les rivières Matane, Matapédia, York, Bonaventure, Cascapédia, Moisie, Sainte-Anne, Saint-Jean, du Gouffre, Mitis, aux Rochers et Dartmouth. Trois rivières (Matapédia, Bonaventure, Matane) comptent à elles seules pour 30 % de la fréquentation pour tout le Québec. Ces rivières soutiennent la plus grande partie de l'offre publique de pêche accessible au saumonier moyen. C'est pourquoi les pêcheurs estiment qu'il est important que les organismes gestionnaires de ces rivières maintiennent le cap sur leur mission d'origine afin d'assurer un accès démocratique au moindre coût possible pour les saumoniers.

5.4.2 PERCEPTION DES PÊCHEURS À L'ÉGARD DE LA PÊCHE AU SAUMON

Les pêcheurs sont généralement satisfaits de l'offre du produit pêche saumon au Québec, notamment sur le plan de l'abondance de la ressource et de l'accueil par les gestionnaires d'entreprises de services.

5.4.2.1 TIRAGE PRÉSAISON

Le tirage au sort est davantage perçu comme une loterie que comme un mode démocratique d'attribution des perches. Cela engendre une insatisfaction grandissante chez les pêcheurs qui y participent de moins en moins.

5.4.2.2 LE TIRAGE PRÉSAISON, UNE SOURCE DE REVENUS

Les revenus du tirage présaison augmentent sur plusieurs rivières. Pourtant, plus de la moitié des pêcheurs résidents ne participent plus à ce tirage (baisse de 20 % enregistrée sur 10 ans). Cela suggère que les revenus générés par le tirage sont attribuables à un nombre plus limité d'individus et d'organisations, qui ont les moyens d'inscrire un maximum de cartes aux tirages au sort. Si cette tendance se poursuit, elle risque de mener à un recul en matière d'accès démocratique.

5.4.2.3 DÉVELOPPEMENT DU BASSIN DE CLIENTÈLE NON RÉSIDENTE

Le gouvernement provincial a longtemps négligé le développement du bassin québécois des pêcheurs de saumon, alors que le gouvernement fédéral a encouragé les efforts de commercialisation et de mise en marché dirigés vers les pêcheurs non résidents. Indirectement, cela pourrait conduire à un transfert de priorité d'accès vers ces derniers.

5.4.3 DIVISION DANS LE MONDE DES SAUMONNIERS

Les Fédérations qui regroupent les pêcheurs et les organismes de gestion de rivières (zecs, réserves, pourvoies) n'arrivent pas pour l'instant à s'entendre sur l'orientation à donner au développement de la pêche sportive du saumon au Québec. L'effet négatif s'en fait sentir auprès de l'ensemble des organismes gestionnaires de pêche au saumon.

CHAPITRE 6 DIAGNOSTIC SECTORIEL ET CHOIX STRATÉGIQUES

Ce chapitre vise à établir le diagnostic sectoriel de la pêche au saumon. Le terme « sectoriel » est utilisé pour couvrir les quatre éléments constitutifs suivants de ce secteur d'activités : la ressource (le saumon), l'offre de produits (possibilités de pêche), les fournisseurs de produits et services (les organismes gestionnaires) ainsi que la demande de pêche (le client-pêcheur).

Le modèle d'analyse utilisé est l'analyse SWOT, acronyme pour : **S**trengths (les forces), **W**eaknesses (les faiblesses), **O**pportunities (les opportunités), **T**hreats (les menaces). La première étape de l'analyse permet de dégager les forces et les faiblesses qui constituent l'environnement interne du secteur de la pêche au saumon de même que les opportunités et les menaces qui forment l'environnement des différentes composantes du secteur. La seconde étape de l'analyse permet d'élaborer un tableau des orientations principales possibles par la confrontation des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Enfin, en fonction des situations actuellement vécues par le secteur pêche au saumon, une priorisation de ces orientations est finalement proposée.

6.1 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

Cette étape a pour but de dégager les forces et les faiblesses propres à chacun des quatre éléments constitutifs du secteur « pêche au saumon ». Les énoncés inscrits aux tableaux des forces et des faiblesses proviennent des éléments de problématique soulevés au chapitre précédent. Ces énoncés ont été retenus à l'occasion d'un exercice de remue-méninges réalisé par l'équipe de rédaction et complété par les commentaires provenant d'un groupe de pêcheurs experts.

6.1.1 PRÉSENTATION DES FORCES

La ressource :

1. Expérience de pêche jugée de bonne qualité au Québec :
 - taille des saumons
 - qualité des rivières (non polluées, éloignées des centres urbains)
2. Image positive du saumon :
 - lien avec la nature sauvage
 - image de la pêche à la mouche
 - le saumon, image positive pour la jeunesse

L'offre de produits :

3. La diversité de l'offre (du produit) peut s'exprimer de différentes façons :
 - diversité du type de produit : zec, réserve, pourvoirie
 - diversité du succès de pêche selon l'éloignement, le contingentement
 - diversité des prix selon le type de produit

Les fournisseurs de services :

4. Organismes à but non lucratif bien ancrés dans leur milieu, à vocation sociale
5. Organismes privés (pourvoiries, guides), à vocation économique
6. Combinaison organismes du milieu et entreprises privées
7. Organismes du milieu bien formés, performants, professionnels

Les clients et la demande :

8. Clientèle majoritairement résidente et fidèle

6.1.2 PRÉSENTATION DES FAIBLESSES

La ressource :

1. Plusieurs rivières connaissent une faible abondance de saumon et un faible achalandage

L'offre de produits :

2. L'offre du produit est compliquée et difficile à vulgariser
3. Point de vue des pêcheurs sur les prix dans le réseau public :
 - La tarification limite est atteinte ou en voie de l'être pour le pêcheur moyen
 - Le coût d'accès risque de devenir une contrainte dans le réseau public
4. Image et perception élitiste de la pêche au saumon

Les fournisseurs de services :

5. Plusieurs organismes à but non lucratif ne sont pas financièrement rentables
6. Effritement de la mission sociale des zecs
7. Confusion des vocations des réseaux zecs, réserves et pourvoies
8. Superposition de droits d'exploitation de la pêche sur un même territoire (zecs, PSDE, guides)
9. Degré inégal de la qualification professionnelle des guides

Les clients et la demande :

10. Clientèle vieillissante
11. Clientèle homogène masculine d'âge mûr
12. Industrie à maturité

6.2 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

Cette étape vise à dégager les opportunités et les menaces de l'environnement externe du secteur de la pêche au saumon. Ces opportunités ou menaces peuvent être de nature circonstancielle (des événements, des tendances, etc.) ou de nature structurelle (des intervenants, l'encadrement réglementaire, etc.). Cette analyse se fonde sur les constats et des descriptions de situations présentées au chapitre précédent. Les énoncés inscrits au tableau suivant ont été retenus à l'occasion d'un exercice de remue-méninges réalisé par l'équipe de rédaction.

6.2.1 PRÉSENTATION DES OPPORTUNITÉS

1. Expansion de la remise à l'eau contribue à la qualité de la pêche
2. Popularité du récréotourisme associée à la pêche au saumon
3. Possibilité d'intéresser les femmes à la pêche
4. Possibilité d'intéresser les jeunes pêcheurs
5. Importante communauté de pêcheurs à la mouche
6. Demande de pêche de la part des pêcheurs non résidents
7. Disponibilité de fonds pour financer le développement régional
8. Existence de programmes de promotion de la pêche dans les institutions gouvernementales, les fédérations et les entreprises de services

6.2.2 PRÉSENTATION DES MENACES

1. Développement industriel des bassins hydrographiques
2. Usages récréatifs alternatifs des rivières à saumon
3. Changements sociétaux et valeurs sociétales en regard des possibilités de relève
4. Encadrement réglementaire complexe et centralisé
5. Retrait du gouvernement central des programmes financiers de soutien aux organismes à but non lucratif
6. Orientations gouvernementales imprécises sur la vocation des réseaux d'organismes (aspect social vs aspect économique)
7. Gouvernements régionaux peu sensibles à la faune et vision réductrice
8. Absence de synergie entre les fédérations liées au dossier saumon

6.3 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Cette étape est souvent présentée graphiquement sous forme d'une matrice dite de confrontation qui met en lien les quatre couples suivant : « opportunités & forces »; « opportunités & faiblesses »; « menaces & forces »; et « menaces & faiblesses ». Le Tableau 4 fournit un exemple de la représentation graphique traditionnelle. Chacune des cellules donne lieu à un ou plusieurs énoncés d'orientation stratégique qui, dans l'étape la conception d'un plan d'action, sont supportés par des actions à réaliser précises et mesurables.

Ce couplage donne lieu à quatre familles d'actions stratégiques :

1. Le couple « opportunités & forces » tire profit des forces du réseau pour saisir les opportunités de l'environnement externe. C'est une **stratégie offensive**.
2. Le couple « opportunités & faiblesses » mise sur les opportunités pouvant réduire l'impact des faiblesses sur l'entreprise. C'est une **stratégie réactive**.
3. Le couple « menaces & forces » compte sur les forces pour atténuer l'impact des menaces sur le réseau ou même convertir les menaces en opportunités. C'est une **stratégie d'ajustement**.
4. Le couple « menaces & faiblesses » vise à réduire les faiblesses pour rendre l'entreprise moins vulnérable aux menaces extérieures. C'est une **stratégie défensive**.

Tableau 4 – Représentation graphique d’une matrice de confrontation

	FORCES n° 1 à 8 (env. interne)	FAIBLESSES n° 1 à 12 (env. interne)
OPPORTUNITÉS n° 1 à 8 (env. externe)	Opportunités & Forces Zone de priorités évidentes Stratégie offensive	Opportunités & Faiblesses Zone d'options intéressantes Stratégie réactive
MENACES n° 1 à 8 (env. externe)	Menaces & Forces Zone de faible risque Stratégie d’ajustement	Menaces & Faiblesses Zone de risque élevé Stratégie défensive

6.3.1 COUPLE « OPPORTUNITÉS-FORCES »

La stratégie offensive : tirer profit des forces (Fo) du réseau pour saisir les opportunités (O) du milieu environnant.

1. **O** : popularité du récréotourisme & **Fo** : qualité des rivières, diversité de l'offre
2. **O** : demande des pêcheurs non résidents & **Fo** : qualité rivières/nature, grande taille des saumons
3. **O** : possibilité de recruter des femmes et des jeunes & **Fo** : image positive de la pêche sportive du saumon dans tous les segments de la population

6.3.2 COUPLE « OPPORTUNITÉS-FAIBLESSES »

La stratégie réactive : miser sur les opportunités (O) de l'environnement externe pour réduire l'impact des faiblesses (Fa) du réseau.

1. **O** : communauté importante de pêcheurs à la mouche & **Fa** : clientèle vieillissante
2. **O** : recruter des femmes et des pêcheurs plus jeunes & **Fa** : clientèle homogène masculine et d'âge mûr
3. **O** : expansion de la remise à l'eau & **Fa** : faible abondance de la ressource dans certaines rivières
4. **O** : disponibilité de fonds pour favoriser le développement régional & **Fa** : degré inégal de la qualification professionnelle des guides
5. **O** : demande de pêche de la part des pêcheurs non résidents & **Fa** : plusieurs rivières connaissent une faible abondance de saumon et un faible achalandage
6. **O** : popularité du récréotourisme & **Fa** : organismes en difficulté financière

6.3.3 COUPLE « MENACES-FORCES »

La stratégie d'ajustement : compter sur les forces (Fo) du réseau pour atténuer l'impact des menaces (M) sur le réseau.

1. **M** : développement industriel des bassins hydrographiques & **Fo** : organismes à but non lucratif bien ancrés dans leur milieu, à vocation sociale
2. **M** : usages récréatifs alternatifs & **Fo** : organismes du milieu bien formés, performants, professionnels
3. **M** : gouvernements régionaux peu sensibles à la faune & **Fo** : organismes privés (pourvoies, guides) à vocation économique, organismes à but non lucratif bien ancrés dans leur milieu, à vocation sociale

6.3.4 COUPLE « MENACES-FAIBLESSES »

La stratégie défensive : réduire les faiblesses du réseau pour le rendre moins vulnérable aux menaces extérieures.

1. **M** : usages récréatifs alternatifs des rivières & **Fa** : confusion dans l'octroi des droits d'exploitation; orientations gouvernementales imprécises
2. **M** : effritement de la mission sociale des zecs & **Fa** : clientèle vieillissante, orientations gouvernementales imprécises (aspect social vs aspect économique)
3. **M** : fonds d'aide à la protection incertain & **Fa** : coûts d'accès à la limite de la capacité de payer des usagers et clientèle vieillissante
4. **M** : confusion des vocations des réseaux publics et privés & **Fa** : orientations gouvernementales imprécises (aspect social vs aspect économique), superposition de droits d'exploitation de la pêche sur un même territoire (zecs, PSDE, guides)
5. **M** : gouvernements régionaux peu sensibles à la faune et vision réductrice & **Fa** : rivières à faible abondance de saumon et faible

achalandage, organismes à but non lucratif financièrement non rentables, orientations gouvernementales imprécises (aspect social vs aspect économique), absence de synergie entre les fédérations liées au dossier saumon.

6.4 PRIORISATION DES ORIENTATIONS

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMF) comporte une disposition qui enjoint au ministre responsable des Ressources naturelles et de la Faune d'établir un plan de pêche répartissant la ressource halieutique entre les différentes catégories d'utilisation (pêche d'alimentation, pêche sportive et pêche commerciale) **afin d'optimiser les bénéfices socio-économiques liés à cette ressource**. Par ailleurs, cette même loi comporte également une clause liminaire qui reconnaît à **tout citoyen québécois le droit à la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage**. Cette clause liminaire a donc une influence sur l'interprétation de toutes les autres clauses de la LCMF.

La gestion de la pêche au saumon sur le domaine public du Québec a cette particularité d'être, en très grande partie, déléguée à des organismes communautaires ou à des entreprises privées. Ainsi, qu'ils soient d'intérêt public ou privé, les organismes qui offrent de la pêche au saumon sur le domaine public **agissent**, dans les faits, **pour et au nom du gouvernement du Québec** dans l'intérêt de la collectivité québécoise dans le contexte de la LCMF. Vus sous cet angle, les différents modes d'accès à la pêche au saumon, soit les zecs, les réserves et les pourvoiries administrées par des organismes communautaires ou des entreprises privées, doivent concourir à la réalisation de la mission sociale, pour les uns, et la mission économique de l'État, pour les autres.

En principe, l'affectation du domaine public en zecs, réserves, pourvoiries et, consécutivement, la délégation de gestion à des organismes communautaires et à des entreprises privées devraient engendrer une offre de service diversifiée,

correspondant aux besoins et aspirations des différentes catégories de pêcheurs, les plus fortunés comme les moins fortunés. Chacune des composantes du réseau possède, en théorie, sa mission spécifique, le tout en accord avec l'esprit des deux clauses de la LCMF auxquelles nous avons déjà fait allusion en début de section. En outre, l'État gagne à établir un partenariat avec un réseau de mandataires dont les responsabilités sont déterminées par voie légale (protocole d'entente, contrat de service ou bail de location) et qui assument à la fois des responsabilités d'intérêt public et des coûts de gestion de la pêche.

Toutefois, les changements démographiques et sociétaux de la collectivité québécoise, de même que le repositionnement et la réorganisation des services que fournit l'État aux citoyens ne sont pas sans influencer sur la réalisation de la mission faunique d'un ministère sectoriel comme le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Par conséquent, le rôle des mandataires de ce ministère et la capacité de ceux-ci à réaliser leur mission spécifique s'en trouvent affectés. Le résultat net de tous ces changements de l'environnement externe des entreprises de pêche au saumon est que l'on se retrouve d'une part avec un réseau à deux vitesses : les entreprises performantes (les pourvoiries, les réserves et quelques zecs) et celles en difficultés financières (plusieurs zecs). D'autre part, les composantes structurantes de ce réseau sont de plus en plus en compétition les unes avec les autres et semblent aspirer à une formule unique d'offre de services en raison justement de ces difficultés financières.

Par ailleurs, même si la fidélité des pêcheurs de saumon se montre indéfectible depuis une dizaine d'années, de plus en plus plusieurs pêcheurs soulignent des contraintes liées aux coûts pour l'accès aux zecs, alors que d'autres, au contraire, souhaitent désormais obtenir des services d'encadrement plus élaborés.

Le présent rapport a été élaboré à la lumière de la mise en situation présentée aux paragraphes précédents qui, incidemment, ressort des constats énoncés au Chapitre 5. Il a aussi été conçu dans une optique d'actualisation de la gestion de

la pêche publique du saumon au Québec et de redynamisation du secteur de la pêche au saumon. Quatre familles d'actions stratégiques se dégagent de ce diagnostic et de l'analyse stratégique du secteur pêche sportive du saumon : la stratégie **offensive**, la stratégie **réactive**, la stratégie d'**ajustement** et la stratégie **défensive**.

Au vu des faiblesses actuelles du secteur saumon et des menaces présentes dans son environnement externe, **il est clair qu'une stratégie défensive s'impose** et devient la priorité qui doit servir de prélude à un plan d'action qui pourrait être élaboré à partir des énoncés des trois autres familles d'action. En fait, il s'agit au départ de corriger le ou les maillons faibles du réseau avant qu'il n'éclate ou qu'il s'oriente de lui-même dans des directions non conformes avec le caractère public de la ressource saumon.

En effet, selon l'analyse stratégique présentée dans ce rapport, la satisfaction des aspirations légitimes des pêcheurs de saumon québécois et l'optimisation du réseau des entreprises de pêche au saumon exigent que soient corrigés les problèmes posés par : (1) le manque d'ajustement des orientations gouvernementales aux nouvelles réalités du secteur saumon notamment en matière de délégation de gestion et d'affectation territoriale; (2) le retrait du gouvernement central de son principal programme d'appui financier au réseau des zecs; (3) l'arrivée de nouveaux décideurs régionaux dont les orientations de gestion en matière de développement social et économique lié à la faune ne sont pas bien connues; (4) l'absence de cohésion et de complémentarité entre les différents réseaux de fournisseurs de services; et (5) l'absence de synergie entre les fédérations intéressées à la pêche sportive.

L'actualisation et l'optimisation de la gestion de la pêche au saumon en fonction d'objectifs gouvernementaux réaffirmés réside dans **l'établissement d'un nouveau cadre institutionnel de gestion du réseau des entreprises de la pêche au saumon sous le leadership d'une solide participation gouvernementale**. C'est l'avenue à emprunter pour s'assurer que les différents

modes d'accès à la pêche au saumon (zecs, réserves, pourvoiries) évitent d'entrer en compétition indue les uns avec les autres, et pour qu'ils développent une certaine complémentarité afin de desservir au mieux les intérêts de la communauté des pêcheurs de saumon québécois et également les intérêts de la collectivité québécoise tout entière. Notre analyse nous permet de croire qu'il s'agit là d'une condition préalable à la poursuite des trois autres stratégies issues de la matrice SWOT et qui deviennent en quelque sorte secondaires au repositionnement que suppose la mise en œuvre de l'orientation retenue. C'est également un préalable à l'établissement d'un plan d'action structuré qui permettra de rencontrer les défis de demain en matière de gestion de la pêche sportive du saumon au Québec.

CONCLUSION

Le but premier de ce rapport était d'établir un bilan de situation sur la pratique de la pêche sportive du saumon au Québec. Le second but était de dégager des orientations stratégiques permettant de répondre aux éléments du diagnostic posé.

Les rivières à saumon constituent une richesse du patrimoine québécois important aux plans de l'écologie et, également, de l'économie de certaines régions. La pêche au saumon est un droit public qui appartient à l'ensemble de la collectivité québécoise. Conséquemment, l'État a mis en place, au cours des années 1980, des mécanismes de gestion des populations de saumon et de la pêche qui répondaient aux aspirations des Québécois.

Le modèle de gestion de la pêche sportive du saumon au Québec est assez unique en Amérique du Nord tant dans sa composante gestion biologique des stocks de saumons que dans sa composante socio-économique. Cette dernière a ceci de particulier qu'elle fait intervenir des instances communautaires et privées dans l'offre de pêche au saumon, une ressource qui demeure toutefois publique.

Les changements sociétaux que vit le Québec, notamment au plan du vieillissement de sa population, se répercutent sur les pêcheurs de saumon. Les changements organisationnels des structures et programmes de l'État et l'arrivée des décideurs régionaux dans la gestion des ressources du milieu sont autant de facteurs qui font que le système mis en place au cours des années 1980 est actuellement soumis à de fortes pressions de changement.

Le diagnostic stratégique a permis de dégager les forces et les faiblesses du secteur saumon, i.e. le réseau des organismes communautaires et des entreprises privées de pêche au saumon au Québec, la clientèle des pêcheurs

québécois et l'encadrement réglementaire. Il a également permis d'identifier certaines opportunités à saisir et certaines menaces de l'environnement externe à corriger.

Les caractéristiques importantes du secteur saumon que nous retenons sont les suivantes :

(1) la ressource est dans un état précaire, mais elle permet que soit maintenue une activité économique intéressante;

(2) la clientèle des pêcheurs est vieillissante; même si elle est fidèle, on détecte des signes d'essoufflement et de désaffection des troupes;

(3) le réseau des fournisseurs de service est bipolaire, c'est-à-dire que quelques entreprises sont florissantes, mais un très grand nombre vivote à cause d'une ressource déficiente;

(4) les différentes entreprises de services ont tendance à s'éloigner de leur mission d'origine, mais cela s'avère une condition *sine qua non* de leur survie financière;

(5) l'industrie de la pêche au saumon elle-même est une industrie à maturité en raison de l'état de la ressource, mais l'acceptation de plus en plus grande de la remise à l'eau des prises permet de maintenir une offre de pêche encore intéressante;

(6) le gouvernement s'est retiré de certaines de ses responsabilités en matière d'encadrement et d'aide financière à ce secteur, mais il maintient péniblement un petit fonds d'aide à la protection qui est pourtant l'une de ses responsabilités propres.

L'analyse des éléments de problématique des environnements interne et externe a mis en évidence quatre familles d'actions stratégiques qui s'inspirent de la

méthode analytique SWOT, soit les actions offensives, réactives, défensives et les actions d'ajustement.

Toutefois, de ces quatre pistes de solution, l'une d'elles s'avère, dans le contexte de ce rapport, un prérequis à la mise en place des trois autres. La stratégie recommandée dans ce rapport est de corriger les faiblesses du réseau des organismes et entreprises de pêche au saumon de manière à ce que ce réseau puisse répondre davantage aux aspirations des pêcheurs de saumon québécois, faire face avec succès aux menaces de l'environnement externe et continuer de contribuer à l'essor des régions salmonicoles du Québec.

La mise en œuvre de cette stratégie réside dans **l'établissement d'un nouveau cadre institutionnel de gestion du réseau des entreprises de la pêche au saumon sous le leadership d'une solide participation gouvernementale appuyée par des programmes d'encadrement technique et financier adéquats.**

GLOSSAIRE

Amont	Partie d'un cours d'eau comprise entre un point donné et la source. Terme souvent associé à la partie supérieure d'une rivière.
Aval	Côté vers lequel descend un cours d'eau; partie inférieure d'un cours d'eau.
Capture sportive	Au sens du présent document, saumon qui est capturé, peu importe s'il a été gardé par le pêcheur ou remis à l'eau. Terme synonyme : une prise.
Graciation	Terme désignant le geste du pêcheur sportif qui consiste à remettre à l'eau un poisson vivant qu'il vient de capturer.
Jour-pêche	Un jour-pêche représente une journée ou une partie de journée de pêche sur une rivière (peu importe le nombre d'heures consacrées à l'activité).
Madeleineau	Saumon qui revient en rivière pour se reproduire, une première fois, après avoir passé un seul hiver en mer.
Montaison	Nombre de saumons qui reviennent à la rivière suite à un séjour en mer. La montaison suit une récurrence annuelle.
Pêcheur résident	Pêcheur habitant la province de Québec, soit à proximité d'une rivière à saumon, soit dans les grands centres urbains de la province.
Pêcheur non résident	Pêcheur domicilié hors Québec, soit dans une autre province canadienne, soit dans un pays étranger.
Prélèvement	Somme des captures sportives gardées et des retraits pour fins piscicoles.
Récolte	Le total des saumons capturés et gardés. Ce total exclut les captures remises à l'eau. Ce terme s'applique à la pêche sportive ou commerciale.
Remise à l'eau	Saumon capturé en pêche sportive et remis à l'eau vivant.
Secteur de pêche contingenté	Secteur de pêche accessible à un nombre limité de pêcheurs

Secteur de pêche non contingenté	Secteur de pêche accessible à un nombre illimité de pêcheurs.
Taux de succès	Le total des captures sportives gardées par le pêcheur divisé par le nombre de jours-pêche. Peut aussi être associé à une mesure de rendement.
Taux de succès ajusté	Le total des captures sportives gardées ou remises à l'eau, divisé par le nombre de jours-pêche.
Taux d'exploitation	Le pourcentage des saumons en montaison capturés en pêche sportive.

RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BANVILLE, C. et G. SHOONER. 1993. La gestion du saumon atlantique selon le concept de « Gestion par bassin », p. 155-158. *In* G. Shooner et S. Asselin [éd.] Le développement du Saumon atlantique au Québec : connaître les règles du jeu pour réussir. Colloque international de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique. Québec, décembre 1992. Collection *Salmo salar* n° 1 : 201 p.

BEAUDIN, B. et Y. CÔTÉ. 2008. Le Saumon, 400 ans d'histoire et de passion au Québec. Rédigé par un collectif d'auteurs, Saumon Illimité (FQSA), 232 p.

MRNF. 2011. Bilan de l'exploitation du saumon en 2010. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune Québec. 282 p.

CARON, F., P.M. FONTAINE et S.É. PICARD. 1999. Seuil de conservation et cible de gestion pour les rivières à saumon (*Salmo salar*) du Québec. Faune et Parcs Québec, Direction de la faune et des habitats. 48 p.

FGRSQ. 2005. **Roche**, rapport final. Étude des retombées économiques de la pêche sportive au saumon sur le territoire québécois. 79 p. et Annexes.

FGRSQ. 2010. Évaluation de la stratégie de commercialisation des rivières à saumon 2006-2009 et défis marketing futurs. 29 p.

FOURNIER D. et V. CAUCHON. 2009. Travaux de recherche sur le saumon des rivières Saint-Jean et de la Trinité en 2008, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Service de la faune aquatique, 77 p.

FPQ. 1999. La pêche au saumon au Québec : portrait de l'activité en pourvoirie. Présenté au comité saumon. 6 p.

FQGZ. 2003. Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer. 94 p.

FQSA. 2004a. Mémoire sur la gestion du saumon atlantique au Québec. 96 p.

FQSA. 2004b. Plan stratégique d'engagement des 15 à 30 ans pour la pêche sportive du saumon atlantique. 20 p.

FQSA. 2005. Enquête auprès des pêcheurs de saumon. Compilation statistique des réponses obtenues par sondage d'opinion. 164 p.

FQSA. 2006a. Plan de promotion de la pêche sportive du saumon atlantique au Québec. 41 p.

FQSA. 2006b. Plan de promotion de la pêche récréative du saumon au Québec. 5 p.

FQSA. 2006c. Programme de promotion de la pêche sportive du saumon atlantique (version préliminaire). 18 p.

FQSA. 2007a. Juin 2006 (mise à jour janvier 2007). Analyse sommaire des effets des activités de promotion et de commercialisation des rivières à saumon du Québec. 5 p.

FQSA. 2007b. Sondage d'opinion auprès des associations sans but lucratif gestionnaires de rivières à saumon.

FQSA. 2010. Guide sur le réseau des rivières à saumon du Québec 2011. 33 p. + photos et annexe.

GENIVAR. 2010. Diagnostic du secteur d'activité « chasse, pêche et piégeage » au Québec. Rapport final présenté au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. 140 p.

ICES. 2010. Extract of the Report of the Advisory Committee. North Atlantic Salmon Stocks, as reported to the North Atlantic Salmon Conservation Organization. 109 p.

SIMARD, P. et D. OTIS. 1997. Évaluation du programme de développement économique du saumon. Rapport final, août 1997. École nationale d'administration publique. 65 p. et Annexe.

THIBAUT, I., BERNATCHEZ, L. and DODSON, J. J.. 2009. The contribution of newly established populations to the dynamics of range expansion in a one-dimensional fluvial-estuarine system: rainbow trout (*Oncorhynchus mykiss*) in Eastern Quebec. *Diversity and Distributions*, 15 (6) : 1060–1072.

TREMBLAY, S., F. CARON et coll. 2003. Plan de conservation et d'exploitation du saumon atlantique anadrome 2004-2009. Société de la faune et des parcs du Québec, Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune. 249 p.

ZINS BEAUCHESNE et ASSOCIÉS. 1995. Stratégie et plan de commercialisation du saumon de l'Atlantique : Rapport final, diagnostic et recommandations. 126 p. et Annexes.

PÉRIODIQUES

Saumons illimités. 2010. Vol.33, no.3.

Travel Activity and Motivation Survey. 2006.

SOURCES INTERNET

ISQ. 2010. Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2000-2010.

Adresse :

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_marc_h_travl/pop_active/stat_reg/taux_chomage_reg.htm

Dernière consultation : 22 mars 2011

Les Pourvoires du Québec.

Adresse : <http://www.pourvoires.com/>

Dernière consultation : 10 mars 2011

MRNF. 2010. Évolution des ventes de permis de chasse, pêche et piégeage.

Adresse : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-permis.jsp>

Dernière consultation : 30 mars 2011

MRNF. 2007. La faune et la nature, ÇA COMPTE! Le tourisme lié à la pêche sportive : une contribution significative à l'économie régionale.

Adresse : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-peche.pdf>

Dernière consultation : 24 mars 2011

MRNF. Territoires fauniques.

Adresse : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/index.jsp>

Dernière mise à jour : mars 2005

OEDQ. 2011. Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Adresse : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

Dernière consultation : février 2011

Saumon Québec.

Adresse : <https://www.saumonquebec.com/>

Dernière consultation : 10 mars 2011

CÔTÉ, Y., P. MANSEAU, P.-P. TUCOTTE et J.-M. PICARD. 2006. Atelier sur l'accessibilité aux zecs-saumon (PowerPoint). 15 p. Conférence présentée en avril 2006 au congrès annuel de la FQSA.

HAMEL, C. 2008. Pêche sportive du saumon – Un mode de vie à préserver (PowerPoint). 28 p. Conférence présentée en avril 2008 au congrès annuel de la FQSA sous le thème *La pêche sportive du saumon, un patrimoine et une tradition à transmettre.*

ANNEXE A

Tableau 5 – Rivières à saumon du Québec

Légende : Pêche interdite					
Rivières à saumon	Secteur privé	Secteur public			
		Pouvoirie	Zec	Réserve faunique	Territoire libre
Bas-Saint-Laurent					
du Sud-Ouest				Parc	
Kedgwick		X Psde			
Ouelle	X Art. 36-37				
Mitis	X Art. 36-37	X Psde	X		
Rimouski		X Psde	X		
Gaspésie					
Bonaventure	X	X Psde	X		
Cap-Chat	X	X Psde	X		
Cascapédia	X	X Psde		X Gest. dél.	
Causapschal		X Psde		X Gest. dél.	
Dartmouth		X Psde	X		
de l'Anse à la Barbe					X
de Mont-Louis					X
du Grand Pabos		X Psde	X		
du Grand Pabos Ouest		X Psde	X		
Grande Rivière	X	X Psde	X		
Madeleine	X	X Psde	X		
Malbaie	X	X Psde			X
Matane	X	X Psde	X		
Matapédia	X	X Psde		X Gest. dél.	
Nouvelle		X Psde	X		

Patapédia				X Gest. dél.	
du Petit Pabos		X PSDE	X		
Petite Cascapédia	X	X Psde	X		
Port-Daniel Nord				X Sépaq	
Port-Daniel du Milieu					X
Port-Daniel, Petite rivière					X
Sainte-Anne	X	X Psde		X Gest. dél.	
Saint-Jean (Gaspé)	X	X Psde		X Gest. dél.	
York	X	X Psde	X		
Québec/Charlevoix					
du Gouffre	X Art. 36-37				
Jacques-Cartier	X		X	Parc	
Malbaie (Charlevoix)	X Art. 36-37				
Saguenay – Lac-Saint-Jean					
à Mars			X		
Petit Saguenay			X		
Sainte-Marguerite	X		X		
Sainte-Marguerite Nord-Est	X				
Saint-Jean	X		X		
Côte-Nord / Anticosti					
à l'Huile				X Sépaq	
à la Patate				X Sépaq	
Aguanus					X Art. 24.1
au Bouleau					X
à la Loutre				X Sépaq	
du ruisseau au Saumon					X

du ruisseau aux Belles Amours					X
aux Anglais					X
aux Cailloux				X Sépaq	
aux Plats				X Sépaq	
aux Rochers				X Gest. dél.	
aux Saumons		X Psde			
Bec-scie		X Pade			
Bell		X Pade			
Betsiamites					RPQ Art. 6
du ruisseau Box		X Pade			
Bradour Est					X
Chécatica					X
Chicotte				X Sépaq	
Coacoachou					X
Coxipi		X Psde			
Dauphiné					
de la Chaloupe		X Pade			
Petite rivière de la Chaloupe		X Pade			
de la Corneille		X Pade			
Petite rivière de la Loutre				X Sépaq	
de la Trinité			X		
Petite rivière de la Trinité			X		
des Escoumins			X		
du Calumet					X
du Gros Mécatina		X Pade			
du Pavillon				X Sépaq	
du Petit Mécatina					X
du Renard				X Sépaq	

du Vieux Fort		X Pade			
Étamamiou		X Pade			
Ferrée		X Pade			
Franquelin					X
Galiote				X Sépaq	
Godbout		X Psde	X		
Jupitagon	X				
Jupiter		X Pade			
Kécarpoui		X Pade			
Kegaska		X Pade			
Laval			X		
Maccan		X Pade			
MacDonald				X Sépaq	
Magpie					X
du ruisseau Martin				X	
Matamec				Rés. écolo.	
Mingan		X Art. 24.1			
Mistassini			X		
Moisie	X	X Pade	X		X
Musquanousse		X Pade			
Musquaro		X Pade			
Nabisipi		X Pade			
Napetipi		X			
Natashquan		X Art. 24.1			
Nétagamiou					X
Olomane					X
Pentecôte					X
Piashti		X Pade			
Pigou					X
Romaine					X

Saint-Augustin					X
Saint-Augustin Nord-Ouest					X
Sainte-Marie				X	
Saint-Jean (Moy. Côte-Nord)	X	X Pade			
Saint-Paul		X Pade			
Sheldrake					X
Vauréal				Parc	
Veco					X
Washicoutai		X Pade			
Watshishou	X				
Watshishou, Petite rivière		X Pade			
Nord du Québec					
à la Baleine		X Psde			X
aux Feuilles		X Psde			X
George		X Psde			X
Koksoak		X Psde			X

Source : MRNF, 2010 : Liste des rivières à saumon apparaissant au RPQ